

DATE: 12 MARS 1976  GROS LOT \$167,513.00 Approximatif - vendredi	NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE						 MINI LOTO	 TIRAGE 50 VENDREDI 12 MARS 76
	10	16	21	23	34	35		
	6 SUR 6		NOMBRE DE GAGNANTS 0	PRIX \$100,000.00		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 8 VENTES TOTALES: \$843,919.00		
	5 SUR 6		62	\$1,176.00				
	4 SUR 6		2962	\$68.30				
	5 SUR 6 +		2	\$24,304.80				
						39610	33 Séries émises- 90,000 chacune POSSIBILITÉ DE: 33 GAGNANTS DE \$5,000.	
						9610	264 GAGNANTS DE \$500.	
						610	2673 GAGNANTS DE \$100.	

Les conférences de Carême à Notre-Dame de Paris

2) La révolte — “le tout-puissant incapable”

Quand Dieu a intérêt à ne pas exister

La méditation sur le mal rencontre inévitablement ce moment où la négation de Dieu apparaît comme la possibilité la plus prochaine. L'intelligence du mal conduit à l'athéisme. Et il nous faut appeler cette rencontre par son nom: la révolte, et nous demander si elle est la seule tentation ou le seul destin possible de notre vie. Pour parler de l'espérance, on n'a pas le droit d'échapper à l'angoisse et le désespoir. De même, en face du mal, nous n'avons pas le droit d'échapper à la révolte et le blasphème. Il est impossible, devant la clameur de cette révolte et de ce blasphème partout présents aujourd'hui, de ne pas entendre. Écoutez tous les systèmes d'idées qui entourent le christianisme: ils nous le disent depuis cent ans; et ce n'est pas seulement de désespoir qu'il s'agit. Entendez le cri de tous ceux qui sont prêts à condamner Dieu s'il avait le malheur d'exister. Oui, pour tant d'hommes de notre temps, Dieu a intérêt à ne pas exister. Eh bien, je proclame que, nous chrétiens, nous n'avons pas le droit de ne pas écouter.

En effet, d'une certaine façon, en face du mal il est impossible de ne pas se révolter. Il y a une bonne révolte. En nous rappelant, l'an dernier, les cris de révolte de Job, nous sommes déjà dit qu'il y a un certain refus qui est bûni de Dieu. L'angoisse du mal est cette porte étroite par laquelle il faut s'efforcer d'entrer. Angoisse qui résiste, on l'a vu, à toutes les formes d'apaisement ou de fuite. Un moment trompé, assoupie, notre angoisse rebondit, invaincue. Et ce feu que les grandes eaux de la raison n'ont pu éteindre, nous savons qu'il brûle. Il nous faut apprendre en outre qu'il peut détruire ou faire vivre.

Cette angoisse, un jour pour chacun de nous, prend la forme d'une question qui devient la pointe, la fine pointe du problème du mal et dont le nom est la révolte. Finalement, s'il y a en face du mal plusieurs tentations, nous pressentons qu'il n'y a que deux solutions possibles: suivre le Christ sur le chemin de la miséricorde et de l'adoration dans une confiance crucifiée, ou se révolter. Si l'on n'accepte pas la solution chrétienne, et si l'on évite tous les faux-fuyants dont nous avons parlé, la seule, vous entendez bien, la seule solution qui puisse mobiliser toutes les énergies de l'homme et l'attitude qui a cours comme la seule réponse adéquate, réelle au spectacle du mal est la révolte. A ce double titre, nous ne pouvons nous y dérober: et du fait qu'elle se présente comme “la” réponse et du fait qu'on ne découvre vite qu'elle est peut-être finalement la pire de toutes les formes du mal qui nous guette.

En nous fermant à l'avance toutes les solutions du genre de l'apaisement ou de l'évasion, même de l'évasion en Dieu, en reprenant en face du monde l'affirmation biblique que Dieu veut le monde tel qu'il est et voit que cela est bon, nous nous enfermions, nous chrétiens, dans la situation la plus difficile qui soit. Il ne s'agit pas en effet d'une simple affirmation d'optimisme, car nous laissons intacte la question de savoir ce que fait ici le mal et nous rendons encore plus cruciale la nécessité de nous empoigner à pleines mains avec cette révolte. Mais à la tenir au sérieux, nous allons découvrir que cette révolte est le nœud le plus critique, le plus noir du problème, qu'elle est comme le mal au carré. Tel est le paradoxe la révolte se présente à la fois comme la réponse, la seule réponse qui se veuille réaliste, mais en même temps elle se découvre vite être la pire de tous les maux.

L'acharnement des persécuteurs au pouvoir pour éteindre la vraie foi chrétienne, où qu'ils soient et quelles que soient leurs inspirations, n'est-il pas un signe suffisant du sérieux de cette révolte? Si, vraiment, le christianisme n'était que ce qu'ils disent, il suffirait de faire ce que certains proposent — mais ne font pas, le laisser s'é-

teindre tout seul. Mais il faut bien qu'il y ait autre chose pour que de Bonhoeffer au Goulag nous constations un autre acharnement. Tout en prétendant que Dieu n'existe pas, c'est bien lui que vise la révolte contre les chrétiens. Ne jugeons pas les persécuteurs, qui d'entre nous ne l'est pas aujourd'hui! Mais refusons de nous taire sur les persécutés ou d'accuser les témoins vivants de ce drame. Il y a trente ans déjà, François Mauriac le notait en préfaçant le récit d'une femme revenue des camps de la mort: “Nous ne voulons plus savoir ce dont nous sommes capables. Nous voulons ignorer ce que nous sommes devenus. C'est une erreur de croire que si le public se détourne de récits comme celui-ci, c'est qu'il en a trop entendu. Le vrai est qu'il n'en a entendu aucune jusqu'au bout et qu'il exige qu'on ne lui en parle plus.” (Micheline Mauriac, *Un camp très ordinaire*)

“Nous ne voulons plus savoir ce dont nous sommes capables.” C'est bien encore notre réaction aujourd'hui, devant ceux qui reviennent des enfers de la terre, d'où qu'ils soient. Frères, vous, moi, chacun de nous est capable de reprendre la parole du Grand Inquisiteur: “Tu nous déranges. Pourquoi es-tu revenu?”

Ne me dites pas que cette révolte est le seul fait des philosophes, des poètes, des révolutionnaires ou des prophètes, en un mot des esprits forts ou des intellectuels. Elle est là, présente, immédiatement, en chaque conscience, dès le début de la foi chrétienne, dès le premier Adam. Qui d'entre vous n'a pas préféré le silence de Dieu pour n'en pas savoir trop à certains moments où il choisissait pour son égoïsme? Et ce choix n'était pas une sourde révolte contre l'existence même de Dieu? Qui d'entre nous n'a pas un jour risqué d'être assassin du divin, préférant le silence ou l'ignorance à l'interrogation qui lui aurait ouvert le cœur?

Ils n'avaient pas d'idéologie

Nous ne voulons pas savoir ce dont nous sommes capables et nous n'avons pas envie de voir que derrière cette révolte, que derrière ce refus du mal, se cache le pire des maux et peut-être un mal infini plus grand que tous ceux au nom desquels on tolère, accepte, promeut ou favorise la révolte, car cette révolte tend à nous couper de tout espoir et à nous enfermer dans un refus éternel contre la condition humaine elle-même.

Regardez, ouvrez votre attention: ne constations-nous pas que le genre humain subit partout sous nos yeux les pires calamités du fait même de ceux qui se révoltent contre la condition humaine et qui, pour la changer à tout prix, font payer aux hommes le prix tragique des pires horreurs: que ce soit au nom de la croissance ou du profit, quand on prétend nous affranchir de la crainte, de la restriction ou de toute pénitence, ou bien que ce soit au nom d'un progrès mieux compris, mais plus tragique peut-être en ses conséquences, quand on prétend nous affranchir de toute aliénation. “Nous ne voulons plus savoir ce dont nous sommes capables.” En 1975 comme en 1945. Mais le sang et les larmes de millions de malheureux de partout sur notre terre témoignent que la révolte de quelques-uns se paie très cher.

Mais il faut poursuivre et nous demander encore pour-quoi la révolte devient inexorablement le pire des malheurs?

C'est qu'elle se présente finalement toujours comme le seul remède au mal. S'il est de la nature de la révolte de s'en prendre à quelqu'un d'existant, il est autant de sa nature d'être totalitaire et d'exclure toute autre présence, toute autre réponse. Que reproche au Christ le Grand Inquisiteur: “Tu as augmenté la liberté?” Que veut-il faire pour aimer l'humanité? “Corriger ton œuvre. Confisque la liberté.”

Aucun autre mal n'a parmi nous cette profondeur totalitaire. Nous sommes bien ici devant le pire, le plus terrifiant, le plus grave des périls. C'est une

nouvelle dimension, la dimension fatale du mal que la révolte nous révèle, sa troisième dimension dans ce paradoxe affolant: le mal le plus redoutable que nous ayons à affronter est sans doute la volonté même d'en finir avec le pouvoir du mal. Un chrétien sait cela, au moment même où il est tenté de se révolter contre l'enfer. Paradoxe inouï, mal originel, alpha et oméga de ce mystère. Ce n'est plus une simple défection. La question n'est plus de départager optimisme ou pessimisme, de se demander si notre univers est le meilleur des mondes possibles ou si le vouloir-vivre qui maintient tous les êtres dans l'existence est fondamentalement mauvais, il s'agit d'une attitude qui sous prétexte d'enlever le mal engendre la pire suite de calamités qui soient. Au-delà du problème du mal, nous découvrons ici une autre profondeur. Ceux qui se scandalisent à cause du mal et prétendent en finir avec le mal, ceux qui veulent en finir à leur manière, en refusant à Dieu le droit de gouverner un monde pareil, ceux qui, à la suite du Grand Inquisiteur, suppriment le Christ pour “corriger son œuvre”, entrent dans un mal qui engendre le pire. Paradoxe fou. Quand le nazisme a prétendu en finir avec la pourriture de l'Occident, il n'a pas reculé devant des millions de morts. Quand d'autres veulent en finir avec certains désordres ou imposer ce qu'ils tiennent pour leur justice, sous prétexte de supprimer le mal, c'est encore à nouveau de la suppression de millions d'hommes qu'il s'agit.

On a eu raison de retenir cet immense cri venu de l'Archevêque du Goulag: “Les pires scélérats de Shakespeare s'arrêtaient à une dizaine de cadavres. Parce qu'ils n'avaient pas d'idéologie.” Vous entendez, frères: “les pires des canailles ne dépassent pas dix cadavres... parce qu'ils n'ont pas d'idéologie”. Écoutez et voyez: notre siècle n'en finit pas avec les idéologies, celles qui accumulent les pires souffrances pour délivrer de la souffrance. Et parmi elles les idéologies nationalistes ne sont pas les moins meurtrières ni les moins aliénantes... Nous découvrons comme une effrayante renaissance, à chaque moment, cette puissance de mal que peuvent engendrer nos idées sous prétexte d'enlever le mal et de nous justifier. L'histoire nous le montre et ce n'est pas fini. Et le Grand Inquisiteur l'avait bien prophétisé: cela mène jusqu'à la suppression totale de Dieu, du seul fait que justement on a voulu exterminer le mal. “L'athéisme de Marx, ou plutôt sa haine totale et existentielle de Dieu, n'est pas un élément, un accident ou un résultat de son communisme, mais sa source et son but: oui, sa cause finale! C'est de Dieu lui-même qu'avant tout, partout, après tout, Marx veut nous libérer!” (Maurice Clavel. Ce que je crois, p. 96) 97.)

Mais il est une révolte non moins meurtrière lorsqu'elle se dissimule sous les dehors pacifiques d'une justification cauteleuse de l'ordre établi. Que dire de ces hommes qui, dans le tiers monde et ailleurs, acceptent l'oppression de millions de leurs frères humains parce que cela sert leurs intérêts et qui ne voudraient rien changer au train du monde parce qu'ils en sont les bénéficiaires? Ils prétendent peut-être qu'ils n'ont pas d'idéologie, ils invoquent peut-être la Providence divine et les lois de la création pour justifier leurs privilèges. Eux aussi sont de fait des révoltés, mais des révoltés sans noblesse. Eux aussi refusent le mal, non pas pour l'ensemble des hommes au nom d'une justice universelle, mais pour eux-mêmes, au nom de leur intérêt propre. Qui ne voit que leur cynisme ou leur bonne conscience est une injure mortelle au Dieu juste?

Ni touche de piano, ni anche d'orgue

Mais alors, comment en finir avec la révolte? Ne croyons pas que nous en aurons jamais fini puisque Dieu lui-même n'a pas voulu en finir. Mais la révolte nous oblige à reprendre jusqu'au bout la question, celle de Job, celle de tout enfant devant

le crucifié, celle de tout homme devant la mort: Pourquoi Dieu a-t-il donc voulu cela? Et plus encore: comment, pourquoi cette révolte et cette question elles-mêmes sont-elles possibles?

Ce n'est pas le lieu de mettre à la place de la réponse de Dieu, sous prétexte de nous apaiser, des abstractions ou des idées, fussent-elles théologiques. La théologie ne doit pas nous servir à nous apaiser ou à fuir. Elle peut au moins nous aider à mieux poser la question et nous éviter ainsi d'être jusqu'à la fin de notre vie aliéné par des crispations intellectuelles, inutiles ou coupables.

On peut affirmer avec une absolue confiance certains points où la réflexion théologique est libératrice — je pense à la théologie de la foi et de l'incroyance, à la théologie du mystère du Christ, à celle de la prédestination, par exemple — et ceux-là qui s'en moquent ou du délaissent seraient bien inspirés de le reconnaître explicitement, car tout homme ici, qu'il le sache ou non, a des idées, des images et des schémas sous-entendus à sa révolte ou à sa question.

Or vous savez l'inlassable pré-

pouvoir — le seul pouvoir infini, divin dont nous disposons, vous, moi, quel que soit notre état — même minime nous est gardé: celui de dire “non”, c'est bien à cause de la liberté.

Vous qui tenez à la liberté comme au seul privilège inaliénable de votre vie, dites ce que serait votre vie sans liberté et donc sans révolte possible. Ou plutôt écoutez encore ceux qui nous l'ont dit avec le plus de force. Voici ce qu'écrit l'homme qui à jamais, a le mieux parlé de la révolte: “Un jour, la science apprendra à l'homme qu'il n'y a réellement en lui ni volonté, ni liberté, qu'il n'y en a jamais eu, et que lui-même n'est rien de plus qu'une sorte de touche de piano: qu'en ouïre, il existe les lois de la nature; de sorte que tout ce qu'il fait ne s'accomplit nullement par sa volonté mais d'après les lois de la nature. Il suffit par conséquent de découvrir ces lois; alors l'homme n'aura plus à répondre de ses actes. Alors surgira de nouveaux rapports économiques, déjà calculés avec une précision mathématique. Alors s'édifiera un palais de cristal... et le phénix accourra à tire d'aile. Certes, on ne peut garantir que la vie ne sera pas

par
BERNARD BRO
dominicain

■ Grâce à la collaboration du père Bernard Bro, dominicain, de la maison Bayard-Presses et d'amis canadiens résidant à Paris, LE DEVOIR présente ici de larges extraits de la deuxième des six conférences de Carême sur le “pouvoir du mal”. Ces homélies paraissent les lundis de Carême sont celles prononcées la veille à la chaire de Notre-Dame. La première conférence, parue dans LE DEVOIR du 8 mars, s'intitulait: “Dieu a-t-il voulu ce monde?”

cision de la pensée chrétienne. En face de la question: pourquoi Dieu a-t-il voulu cela? L'Eglise n'aura jamais autre chose à nous dire que ce qu'elle a toujours dit: Dieu n'a pas voulu, ne peut pas et ne pourra jamais vouloir la révolte, mais il a voulu la liberté qui, elle, permet de se révolter.

Le Grand Inquisiteur ne s'y trompe pas. Il ne reproche pas au Christ les vices, la lâcheté ou la corruption du monde, il lui reproche la liberté: “Tu as vu les hommes libres... et tu veux aller au monde les mains vides en prêchant aux hommes une liberté que leur sottise les empêche de comprendre.”

Avoir le dernier mot

Attention. Nous avons le droit de nous méfier des réponses abstraites en face du mal, non seulement le droit mais le devoir. Et je m'y engage avec vous. Mais ici il ne s'agit plus d'idées ou d'abstractions. Il s'agit du plus réel de notre vie. Évoquer la liberté en face de la liberté, serait-ce seulement un subterfuge de théologiens? Prenons garde, l'accusation est grave. Si elle était fondée, elle aboutirait à nous réduire au monde de l'ordinateur ou à l'univers minéral et oppressif d'un monde sans liberté, elle aboutirait à réduire notre vie et notre histoire à un scénario écrit d'avance. Mais elle aboutirait aussi à vider la Croix du Christ de sa réalité. Elle aboutirait finalement au seul blasphème absolu, un blasphème qui se fait meurtrier non seulement de Dieu, mais aussi de celui qui le profère, meurtrier de l'homme, meurtrier du Christ. Ou bien nous admettons une liberté, des libertés possibles, ou bien alors la révolte elle-même n'a plus aucun sens, car en dernier ressort elle suppose la liberté. Si vous tenez à tout réduire aux processus d'un matérialisme de quelque ordre qu'il soit, alors vous devez renoncer à la révolte, car elle n'a plus aucune signification. L'essence de ce se révolte est de dire: “Je n'accepte pas”, et donc “Je ne suis pas”. Si votre déterminisme était implacable, si votre refus était inscrit dans l'ordinateur, si vous ne pouviez même plus avoir la volonté d'échapper, si vous ne pouviez même plus vous refuser à jouer le jeu, mais votre révolte elle-même ne serait alors qu'une illusion et la plus formidable des impostures.

Qu'elle l'avoue ou qu'elle ne l'avoue pas, la révolte croit à la liberté. Oui, si ce formidable

alors, par exemple, affreusement ennuyeuse (car que faire, lorsque tout sera calculé d'après une table?); en revanche tout sera extrêmement raisonnable.

“Comblez l'homme de tous les biens (terrestres); plongez-le entièrement dans le bonheur, au point que seules des bulles d'air montent à la surface, comme dans l'eau; assurez son bien-être, de façon à ce qu'il n'ait rien d'autre à faire qu'à dormir, à manger du pain d'épice, même alors l'homme préférerait perdre ses pains d'épice et désirerait exprès l'absurdité la plus extravagante, uniquement pour mêler à toute cette sagesse son élément fantastique: la liberté. Il veut justement garder ses rêves fantastiques dans le seul but de se prouver à lui-même que les hommes sont encore des hommes et non des touches de piano. Bien plus: si même il se trouvait réellement être une touche de piano et qu'on le lui démontrât par les sciences et les mathématiques, au lieu de se rendre à la raison il ferait au contraire quelque chose d'express, pour avoir le dernier mot. Et si les ressources lui font défaut, il inventera la destruction et le chaos, mais il aura le dernier mot! Si vous objectez que tout cela aussi, le chaos, les ténèbres et la malédiction, peut se calculer d'après une table — de façon que la raison l'emporte — alors, l'homme deviendra fou exprès pour se débarrasser de la raison et avoir le dernier mot! Car tout le rôle de l'homme, semble-t-il, consiste en réalité à se prouver à chaque instant qu'il est un homme, et non une touche de piano.” (Dostoïevski, *L'Homme souterrain*).

“Avoir le dernier mot”: oui, il n'est probablement sur terre que deux signes éclatants, deux seuls signes manifestes, deux seules preuves absolues par lesquels la créature exprime qu'elle a le dernier mot, qu'elle est libre: c'est la révolte et l'amour. Et c'est justement en ceci que consiste notre liberté: choisir entre la révolte et l'amour. Quelle que soit la route suivie, cette route prouve vraiment qu'il y a eu un choix. Nous le redisons, si le Christ vient à nous les mains vides, n'est-ce pas par décision irrévocable, divine, de nous vouloir libres, de nous laisser le dernier mot. Que je réponde par la révolte, que je réponde par l'amour, je proclame par là que j'ai choisi.

Dites-moi, dites-moi, frères, s'il est d'autres manifestations de la splendeur de la liberté que

ces deux-ci. Et dites-moi en même temps s'il n'y avait pas les deux, dites-moi alors si Dieu nous aurait vraiment voulus libres?

Au moment où ils acceptaient leur destin

Bernanos écrivait: “Le scandale de l'univers n'est pas la souffrance, c'est la liberté. Dieu a fait libre sa création, voilà le scandale des scandales, car tous les autres procèdent de lui. Oh! je sais bien, nous paraissions être ici en pleine métaphysique. Que voulez-vous que j'y fasse? Si je me fais mal comprendre de quelques-uns d'entre vous, c'est que je me serai mal expliqué, voilà tout. Expliquez, d'ailleurs, à quoi bon? Il y a en ce moment, dans le monde, au fond de quelque église, ou même dans une maison, ou encore au tournant d'un chemin, tel pauvre homme qui joint les mains et du fond de sa misère, sans bien savoir ce qu'il dit, ou sans rien dire, remercie le bon Dieu de l'avoir fait libre, de l'avoir fait capable d'aimer. Il y a quelque part ailleurs, je ne sais où, une mère qui cache pour la dernière fois son visage au creux d'une poitrine qui ne battra plus, une mère près de son enfant qui offre à Dieu le gémissement d'une résignation exténuée, comme si la voix qui a jeté les soleils dans l'étendue venait de lui murmurer doucement à l'oreille: “Pardonne-moi. Un jour tu sauras, tu comprendras, tu me rendras grâce. Mais maintenant, ce que j'attends de toi c'est ton pardon, pardonne.”

“Ceux-là, cette femme harassée, ce pauvre homme, se trouvent au cœur du mystère, au cœur de la Création universelle et dans le secret même de Dieu. Que vous en dire? Ce que ces gens-là ont compris ils l'ont compris par un mouvement profond et irrésistible de l'âme qui engageait à fond toute leur nature... Oui, au moment où cet homme, cette femme acceptaient leur destin, s'acceptaient eux-mêmes — humblement — le mystère de la Création s'accomplissait en eux, tandis qu'ils couraient ainsi sans le savoir tout le risque de leur dignité humaine. Bref, ils étaient des saints.”

“Un jour tu sauras, tu comprendras, tu me rendras grâce. Maintenant ce que j'attends de toi c'est ton pardon. Pardonne.” Frères, voilà ce que Dieu un jour redit à chacun de nous. Ce n'est pas d'abord du mal que Dieu lui-même tout au long de l'Évangile et de notre vie nous demande pardon, ce n'est pas du mal, c'est de notre liberté. Et il faut choisir. Vous le savez bien, depuis que Dieu lui-même a choisi c'est inévitable. Il a voulu choisir d'une part entre des moutons, des ordinateurs, des objets et d'autre part des personnes, des fils et des êtres capables d'aimer, donc de dire “oui” ou “non”. Et si Dieu a choisi des personnes, alors il permet la révolte. On peut “comprendre” ce choix de Dieu même si celane nous empêche pas de nous révolter. On peut ici pressentir ce qui est vraiment la folie de Dieu: être venu à nous les mains vides, sans défense pour nous prouver jusqu'où il nous voulait libres, vraiment libres.

“Si Dieu n'existe pas, suis-je encore capitaine”, se demande encore Dostoïevski. Oui, nous devons affirmer que si Dieu veut la liberté, il veut qu'elle puisse se manifester par la révolte autant que par l'amour, et c'est peut-être la grandeur de cette révolte de servir à manifester jusqu'où notre liberté est possible. Quelqu'un qui ne peut pas se révolter n'a pas la grandeur que Dieu veut nous donner. Cela dit, il n'y a qu'un moyen de posséder cette grandeur sans tomber dans l'enfer de la révolte, c'est d'aimer, et alors le chrétien découvre qu'il a tout; et la grandeur de la révolte et la splendeur de l'amour.

Est-ce que cela valait vraiment la peine?

Et ici le chrétien va plus loin que le révolté. Le révolté peut se dire: je me révolte, et espère

rer la dissolution. En fin de compte, imaginativement, confusément dans l'à-peu-près philosophique qui caractérise l'intelligence humaine, c'est-à-dire celle qui admet selon les moments un peu de Dieu, un peu d'éternité, un peu de monde, un peu de néant, il y a en cette attitude un peu de révolte et beaucoup de néant. Pour échapper à la folie, le révolté peut se dire qu'il disparaîtra dans le grand neutre, dans le néant... C'est pourquoi le chrétien, admettant que de soi la révolte postule d'être éternelle prend cette révolte et donc la liberté infiniment plus au sérieux. Le problème de la révolte est plus aigu pour le chrétien que pour qui que ce soit. Finalement c'est à l'intérieur du christianisme qu'il faut regarder cette réalité.

C'est justement parce qu'il croit à l'amour de Dieu que le chrétien est mené jusqu'au bout de sa réflexion sur le mal. Mais alors, lui qui peut faire et qui fait confiance à Dieu pour tous les autres drames est terrifié par ce drame-là, qu'il est obligé d'admettre en commun avec le révolté. Aucune des autres vues sur le mystère du mal n'est aussi affolante, écrasante que ce qu'un chrétien est amené à admettre: à savoir cette possibilité — au nom même du sérieux de la liberté — que la révolte soit éternelle. Les pires adversaires de Dieu ne vont pas jusque-là, ils n'en demandent pas tant... et s'ils savaient que Dieu le leur accorde, ils auraient peur, vraiment peur, absolument peur. Devant cette horreur, nous sommes bien au terme de notre question. Et alors nous entendons, sans oser bien souvent nous les formuler tout seul, nous entendons les paroles, la question même qui, depuis le Jardin des Oliviers, a été reprise par tout chrétien quand, levant les yeux devant la détresse de l'homme libre et du mal, il demande: “Est-ce que cela valait vraiment la peine? Pourquoi? Seigneur? Pourquoi?”

L'interrogation suppliante

Frères chrétiens, si notre monde survit, les hommes de demain diront de notre époque, s'ils en parlent, qu'elle aura été l'époque de l'impuissance des puissants et en même temps d'une espèce inattendue, incroyablement de puissance: la puissance de la multitude des faibles. Et c'est bien dans leur refus bûni en face du mal, un refus bûni de Dieu, que les faibles auront trouvé cette puissance. En réalité, il n'y a plus qu'un seul “grand” sur la terre, un seul qui est le maître de demain, plus grand à lui seul que tous les autres “grands”, pris ensemble. Et cet unique “grand” qui est le maître, le maître absolu de demain, c'est la misère du monde. Ce “grand” inexorable ne nous laissera pas nous en tirer par des échappatoires: c'est la douleur de la création toute entière dans son humanité et elle nous met en jugement. La question, expulsée des doctrines, est descendue dans la rue, sous le vêtement des pauvres, avec la tête de tout le monde.

Qu'en fera votre liberté? Car cette douleur ne peut s'en tenir à la révolte, elle réclame un sens... Il ne nous est plus possible de rester, selon les expressions de Marcuse et de Ionesco, des “esclaves consentants” ou des “rhinocéros satisfaits”. Frères, vous n'avez déjà plus le loisir de douter de la force montante de la révolte; et vous n'avez pas plus le loisir de vous en accommoder. C'est déjà trop tard. Si la grandeur de l'homme voulue par Dieu lui-même est liée à la possibilité de la révolte, il ne s'agit plus devant les réproches et les malheurs de se contenter de dire: “Tant pis, c'est leur faute. Ils sont libres.” La révolte appelle au secours pour ne pas en rester à la malédiction destructrice. Et cet appel nous concerne, nous chrétiens, parce que nous sommes les seuls au monde à pouvoir en opérer le renversement, l'alchimie, le retournement sans détruire l'homme. Nous sommes les seuls à pouvoir aller jusqu'au bout de la révolte en transformant la révolte elle-

même en interrogation suppliante.

Devant ce mystère qui est l'ultime scandale, tout le monde est muet sauf le Crucifié: “Pourquoi mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?” Entendez bien. Il ne s'agit plus seulement pour le chrétien de reconnaître que le dernier mot de la création est le respect par Dieu de la liberté de sa créature et donc l'acceptation d'une certaine impuissance en face de la révolte de l'homme. Que ce soit folie de la part de Dieu, nous le savons, l'histoire le porte dans sa chair et son sang, et c'est déjà immense de reconnaître cette folie de Dieu.

Mais nous sommes invités à aller encore plus loin: ce qu'il est le dernier mot du livre de Job, ce qui fut pressenti par toute la Bible, d'Abraham devant le sacrifice de son fils jusqu'au serviteur souffrant d'Isaïe, le Christ seul a eu le droit de nous y inviter: entrer dans une interrogation suppliante qui est la prière même du Fils de Dieu, y entrer pleinement, et pour cela y entrer sans défense, en ayant désarmé, afin de reprendre les paroles mêmes du Christ, et transformer alors toute agonie en prière.

Il n'est pas d'autre rendez-vous décisif avec le pouvoir du mal que le Jardin des Oliviers et le Golgotha. A la folie de la révolte et du mal, il n'est aucune autre réponse que la folie de la Croix. Ce Dieu qui respecte notre liberté nous fait alors lui-même comprendre la folie vers laquelle il nous entraîne et qui est justement de permettre cela sans se défendre. Et pour ceux qui entrent dans cette prière, scandale pour les Juifs, folie pour les Grecs, il n'est pas question d'atténuer le scandale, il n'est qu'un seul espoir, c'est que l'Esprit de Dieu nous fasse sentir à notre tour que cette folie est bonne, oui, est bonne. Il n'y a plus ici à expliquer. Disons seulement qu'à celui qui refuse de se révolter, il sera donné de savoir que la folie de la Croix de Dieu est bonne.

Il n'est pas, au niveau du mal, d'autre réponse qui soit aussi forte que celle-là. Nous avons ce pouvoir divin, créateur de confiance. Quand nous interrogeons Dieu sur le mal, il ne nous donne pas d'autre réponse que le Notre Père... Nous restons dans la nuit certes, mais là sont nos étoiles.

Entendez-les, depuis Abraham, tous ces initiés à la blessure même de Dieu: écoutez la longue suite des sentinelles qui ont veillé le peuple de la nuit; regardez tous ceux qui ont refusé la révolte: ne sont-ils pas les seuls qui ont changé l'histoire humaine sans ajouter à la souffrance des hommes, en donnant un sens non seulement à cette souffrance, mais au passé lui-même? Entendez l'interrogation suppliante qu'ils se sont transmise depuis le début. C'est celle-là même à laquelle nous sommes invités: inlassable, inexorable, plus forte que toute détresse. “Pourquoi permetts-tu cela Seigneur? Mais à quoi donc joues-tu? Pourquoi? Que vont devenir les pecheurs?”

Écoutez l'interrogation d'Abraham devant Sodome, de Moïse, Samuel, Nathan, Elie, Amos, Michée, Isaïe, ou Jérémie. Écoutez-la chez saint Paul devant Rome; chez saint Augustin et saint Boniface devant les Barbares; chez François d'Assise et chez Dominique devant l'éclatement de l'Europe en nationalismes; chez Las Casas devant la barbarie des Européens en Amérique latine, ou chez François Xavier mourant en regardant le continent asiatique.

Écoutez-la, de Lacordaire à Emmanuel Mounier devant les violences du monde moderne. Entendez-la chez Charles de Foucauld et Maximilien Kolbe devant les horreurs de l'Europe sanguinaire.

Ils ont tous, comme le

Christ, refusé de se défendre en

face de l'interrogation. Et par

leur confiance devenue prière,

ils sont entrés dans la folie de

Dieu. Frères qui souffrez et

en pouvez plus, les voici, vos

véritables contemporains, les

voici ceux qui ont vaincu la

nuit, les voici ceux qui dans

l'histoire ont changé le cours

du mal.

L'Église de Montréal est heureuse de
s'associer à la publication par LE DEVOIR des
conférences de Carême
à Notre-Dame de Paris

VIENNENT DE PARAÎTRE

AUX ÉDITIONS FIDES

Nouvelle collection:

CAHIERS DE RECHERCHE ÉTHIQUE

No 1 — PROBLÈMES ET MÉTHODES — R. Bélanger, J. Grand-Maison, C. Quiviger, P. Fortin, J. Ferland et J. Prades. 100 p. \$3.00

No 2 — LE DÉVELOPPEMENT MORAL — J.-M. Samson, A. Caron, G.-M. Bertrand et A. Bédard. 100 p. \$3.00

En vente dans toutes les librairies

235 est, boulevard Dorchester, MONTRÉAL 861-9621

René Lévesque

On n'éliminera jamais le problème de la langue...

par Michel Roy

"La tentation est toujours très forte dans certains coins du Parti québécois de dire: la façon de régler le problème de la langue, c'est de l'éliminer. Or, ce n'est pas vrai, on n'éliminera pas le problème de la langue."

Au cours de l'entrevue qu'il accordait ces jours-ci au DEVOIR, M. René Lévesque aborde la question linguistique avec une certaine prudence. Il est conscient qu'il s'adresse à des fractions, sinon à des factions bien identifiées de son Parti, ouvertement résolues à remettre en question le programme du PQ à ce chapitre, "toujours imparfait, sans doute, dans le contexte actuel".

"Les solutions sur papier, comme celles que M. Bernard Smith propose dans son petit livre ('La Loi 22: le Parti québécois aurait-il fait mieux?' — Éditions du Jour), ça fait 10 fois qu'on en discute dans le Parti, on en discute depuis le début. Moi, je suis très fier que le Parti ait rejeté ces solutions, parce que c'est un signe de maturité à mon point de vue."

Depuis la création du Parti québécois, à la fin des années 60, M. Lévesque répète essentiellement les mêmes choses qui expriment ses convictions profondes. Il est irréductible-

ment opposé à la suppression ou à l'émiettement graduel des droits linguistiques et scolaires de la minorité anglophone qui constitue 19% de la population totale du Québec d'aujourd'hui. Opposé aussi à la thèse qui voudrait amenuiser la force réelle de cette minorité en la subdivisant par groupes ethniques au point qu'il ne resterait plus, au bout du compte, qu'une poignée de 2% à 3% de véritables "anglais". Opposé par conséquent au rouleau-compresseur de l'unilinguisme.

"Le problème de la langue, je le dis depuis le début et je n'ai pas changé d'idée, est le problème d'une société politique. Et le problème d'une société politique, dans la situation où nous sommes, va se régler politiquement d'abord. Et la langue n'est qu'une conséquence de cette situation, dans les écoles et ailleurs."

Le président du PQ rappelle ce que M. Bourassa lui-même expliquait à la télévision la semaine dernière: nous sommes une minorité qui décline à l'intérieur du Canada, donc de moins en moins pesante dans le pays auquel le Québec appartient politiquement. Par conséquent, la résistance est difficile dans ce contexte d'une société "minée à l'intérieur

d'elle-même par une présence dominante".

Il serait irréaliste de chercher à corriger cette situation en assénant des coups à l'école.

"Lors même qu'on ferait tous les exercices d'anti-loi 22 ou de loi 44 et tout ce qu'on voudra, on pourrait provoquer un chaos social et politique, des hostilités et des déchirements. Mais on ne peut arriver à la solution définitive si on ne passe pas par où d'autres peuples normaux sont passés: être chez nous dans notre maison et dire: bon, il y a ici un peuple français qui accepte que des minorités vivent avec lui, qui accepte de les respecter, mais qui est chez lui, bon Dieu! Politiquement, c'est lui qui prend ses décisions. Économiquement, il reprend tranquillement, le plus vite possible, le contrôle de son développement. Mais, sans la politique, il ne le fera jamais. Partant de là, les immigrants comme les autres sauront chez lui qui ils sont. Autrement, ce sont des déchirements qu'on provoque."

Revenant au livre de M. Smith, M. Lévesque veut bien reconnaître qu'il a raison à certains égards, qu'il y a quelques incohérences, "et des flottements", dans les positions et les propos du Parti québécois au sujet de la langue. Le courant qu'exprime M. Smith a même poussé le PQ à revoir ses po-

sitions envers la langue maternelle dans les écoles lors du dernier congrès. "Vraiment, M. Smith nous poursuit jusqu'à la dernière virgule!"

"Je reconnais, par conséquent, qu'il y a à l'intérieur du Parti des gens pour qui la langue est une préoccupation majeure. On dirait qu'ils éprouvent un tel besoin de se distinguer des Libéraux qu'ils sont amenés, dans certains milieux, à tomber dans n'importe quoi: si c'est complètement à l'inverse des Libéraux, donc ça doit être bon! Si, au contraire, ça peut ressembler, si peu que ce soit, aux Libéraux, donc ça doit être très mauvais et on en conclut que nous sommes en train de devenir un vieux parti, etc."

Voilà un "danger" que voudrait conjurer M. Lévesque. La polarisation est tellement poussée dans cette société, dit-il, que des gens sont devenus incapables de faire les distinctions entre le possible, qui peut conduire très loin, et l'impossible qui consiste à dire: "Même si les Libéraux disent qu'il fait soleil aujourd'hui, il vaut mieux affirmer que c'est la nuit, même si, en réalité, le soleil luit!"

Et à la question que pose M. Smith par son livre, M. Lévesque affirme que la réponse est oui: "Oui, le Parti québécois aurait fait mieux!"

La chasse aux phoques débute

ST. ANTHONY (d'après CP) — La chasse aux phoques est ouverte, et près d'un million de ces mammifères amphibies, le quart d'entre eux bébé-phoques à fourrure blanche de haute valeur commerciale, ont commencé leur longue dérive sur les glaces flottantes au large de la pointe septentrionale de Terre-Neuve, mais il semble que le mauvais temps se soit ligué avec les protestataires qui se tiennent à l'affût depuis plusieurs jours, et qu'il empêche les navires des chasseurs — sept sont canadiens, et cinq norvégiens — de se mettre à l'oeuvre des aujourd'hui.

Le capitaine du seul bâtiment terreneuvien participant à la chasse — le Lady Johnson, dont la coque est toute de bois, a fait savoir hier par radio qu'il se trouvait à environ huit milles des amas de

glaces qui dérivent à une centaine de milles encore des côtes, et que le vent et le froid, conjugués à la neige en rafales, empêcheraient probablement ses hommes de s'approcher des troupeaux de phoques.

Mais l'activité des contestataires est elle aussi tributaire du temps; et les membres de la Greenpeace Foundation, de Colombie-Britannique, et de la Société internationale pour la Protection des animaux, celle-ci composée de cinq femmes et d'un homme, n'auront pas la tâche plus facile que celle des chasseurs, quand ils voudront s'interposer entre eux et les bébé-phoques.

Or les services météorologiques ont prévu pour la journée des vents de mer de 20 noeuds et des températures échelonnées entre -10 et -15.

Quatre des cinq femmes de la Société internationale sont des hôtes de lignes aériennes arrivées samedi de Gander. Trois autres qui voulaient au début les accompagner ne semblaient pas trop s'en faire à l'idée de passer quelques jours sur des îlots de glace, à camper sous des tentes militaires, mais n'ont pas résisté "aux histoires de peur" des gens de Terre-Neuve — pour qui la chasse au phoque est un gagne-pain précieux: les propos de fracas de glaces, de harpons dans le dos et de novades délibérées leur ont fait prendre la fuite.

À la naissance, les bébé-phoques ont un poids d'environ 15 livres; mais ce poids va de 45 à 70 livres à l'ouverture de la chasse. Leur fourrure atteint le prix de \$25 pièce.

Le siège de Calgary

Un bandit mort, l'autre agonisant

CALGARY (d'après CP) — L'un des deux hommes qui à l'issue d'un vol à main armée commis vendredi dans une Caisse d'économie de Calgary, s'étaient emparés de trois otages et s'étaient réfugiés dans une maison domiciliaire après avoir abattu l'un des policiers qui les pourchassaient, a été retrouvé sans vie hier après-midi, dans l'une des pièces de la même maison, aux côtés de son complice inconscient.

Les deux bonshommes, originaires tous deux de Colombie-Britannique et venus, avaient-ils dit, de Vancouver où ils avaient à répondre d'un meurtre et d'une tentative devant les tribunaux, n'étaient en liberté que sous cautionnement. Ils avaient relâché l'un de leurs trois otages — un homme — sans rien demander en retour, et avaient laissé aller, samedi, les deux femmes qu'ils détenaient aussi, en échange de plusieurs bouteilles de boissons gazeuses et d'une cinquantaine de capsules de méthadone, la drogue avec laquelle on traite les héroïmanes.

Le hold-up à la Caisse d'économie n'a-

vait rapporté que \$1,600 à ses auteurs. C'est durant leur fuite en automobile que ceux-ci s'étaient emparés de leurs otages, au cours de deux arrêts successifs dans un restaurant d'abord, puis dans une station-service.

Après les négociations de samedi, faites par l'entremise d'un avocat de Vancouver dont les deux criminels avaient requis la présence, il s'était écoulé 14 heures sans que les jeunes hommes ne répondent aux interpellations policières.

au gré du temps

Sorcières mal-aimées

Il va être très amusant d'observer dans les temps à venir l'attitude de la gent masculine face à l'action autonome des femmes, dans des lieux où ces messieurs consentaient à partager avec elles, en se donnant les airs du grand seigneur magnanime.

Je pense ici à ces filles d'Eve qui ont décidé d'en finir avec cette vassalité et qui ont enfourché les cavales d'une entreprise de théâtre qui se nomme "La Nef des sorcières".

Qu'on imagine le dilemme cornélien des critiques appelés à juger les productions de cette phalanstère. Ils débattront en eux-mêmes comme ceci: "S'il y a de la réclame contre un spectacle qui me déplaît, vais-je l'écrire crûment et risquer de passer pour antiféministe? Ne devrais-je pas plutôt me montrer bienveillant comme j'ai coutume de faire pour les notes qui n'ont pas les moyens des grosses machines étrangères?"

Quoi qu'il en soit du choix qu'ils feront, ce débat intérieur indique qu'une inquiétude enfin commence à tirailler l'homme face à sa partenaire: être ou ne pas être un homme.

Encore un peu de temps et nous nous rendrons compte que c'est du sexe faible qu'est sortie la femme forte.

Albert BRIE

Fonctionnaires accusés de fraude

ROBERVAL (PC) — Six employés municipaux de Dolbeau ont nié leur culpabilité, samedi, aux accusations décollant d'une présumée fraude de \$105,000.

Ont comparu devant le juge Jean-Charles Simard, en Cour des sessions: le chef de police Charles-Edouard Lallemand, le trésorier Marcel Boissonneault, le trésorier adjoint Louis-Philippe Moreau, les commis François Casse et Léger Gaudreault et la caissière Johanne Niquette.

À l'exception de Boissonneault, qui a été libéré sous une caution de \$20,000, les accusés ont pu recouvrer leur liberté moyennant \$1,000. Le chef de police a de plus été suspendu de ses fonctions.

L'enquête préliminaire a été fixée au 21 avril prochain.

La Sûreté du Québec a révélé qu'elle avait consacré trois semaines d'enquête dans cette affaire.

Bourassa défend ses politiques au colloque des jeunes libéraux

par Gérald LeBlanc

Samedi soir, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a dialogué avec une centaine de jeunes libéraux après avoir partagé leur souper au spaghetti.

Romain avec les Romains, on pouvait s'attendre à un style différent avec ces jeunes, cégépiens et universitaires, de 20 à 25 ans, garçons et filles à part égale, bien mis à l'exception d'un barbu égaré, motivés au point de sacrifier un samedi pour parler du désenchantement de la jeunesse à l'endroit de la politique et des politiciens.

Mais M. Bourassa n'a qu'une façon de dialoguer, que ce soit dans ses émissions radiophoniques hebdomadaires, à l'Assemblée nationale, devant les journalistes ou avec les jeunes libéraux.

Même quand il prononce un discours — à l'école Marie-Anne, il a parlé une dizaine de minutes avant de répondre aux questions des jeunes — M. Bourassa répond aux objections susceptibles de surgir de son auditoire, en allouant une ou deux minutes à chaque sujet.

Durant sa courte allocution, il a répondu aux objections des jeunes sur le manque d'attrait de sa "troisième voie" entre le séparatisme de Lévesque et le centralisme de Trudeau, sur l'affrontement historique qu'il réserve à Trudeau s'il rapatrie unilatéralement la constitution, sur la difficile paix sociale maintenue depuis six ans dans un Québec aux prises avec les mêmes problèmes que l'Irlande et le Liban, sur la fermeté de son gouvernement qui a mis les chefs syndicaux en prison et fait adopter la loi 22, sur la commission Cliche qui a blâmé le ministre de la Justice (alors dirigé par Jérôme Choquette), sur les travailleurs québécois élevés au rang de principaux artisans du sauvetage des Jeux olympiques, sur les difficultés de contenter les enseignants.

Un proche collaborateur du premier ministre avouait, il y a déjà certain temps, que M. Bourassa n'était pas un homme de "parlerie", qu'il ne parlait jamais longtemps d'un même sujet à moins d'avoir un problème pressant à régler. Une fois démontée, la mécanique de son discours permet au moins de connaître les principales préoccupations du moment de M. Bourassa et de son entourage, qui répond bien sûr aux objections considérées les plus sérieuses et les plus menaçantes.

Après ce discours, ce fut la période des questions. Les jeunes lui ont alors formulé les objections qu'il avait prévues dans son discours et il a répété les mêmes réponses.

Avant de partir pour l'enregistrement de ses émissions radiophoniques, le premier ministre s'est attardé une bonne quinzaine de minutes avec un petit groupe de jeunes. Redevenu lui-même, il parlait alors d'abondance, avec conviction et longuement sur le même sujet.

Organisé pour les jeunes libéraux de la grande région de Montréal, le camp-école comportait, outre la rencontre avec M. Bourassa, des discussions en atelier sur les thèmes du désenchantement de la jeunesse devant la politique, l'éducation et les perspectives d'emploi pour les jeunes, les loisirs et les sports.

Plusieurs députés libéraux de la région métropolitaine ont passé la journée avec les jeunes: MM. Jean-Claude Malépart

(Sainte-Marie), Harry Blank (Saint-Louis), John Caccia (Mont-Royal) et Yves Tardif (Anjou). Le ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, et le président du parti libéral du Québec, M. Claude Desrosiers, étaient également de la partie.

Chargé d'accueillir les jeunes et de leur parler du PLQ, M. Desrosiers a dû défendre la politique du gouvernement Bourassa sur les dossiers les plus chauds: l'ITT sur la Côte-Nord, le financement des Jeux Olympiques et de la baie James, le rapatriement de la constitution et les coupures touchant l'éducation.

Les discussions en atelier, animées et intéressantes, ont permis à M. Bienvenue de dire que les coupures budgétaires an-

noncées récemment seraient heureusement temporaires.

Après un long débat sur les mérites respectifs des secteurs privé et public d'enseignement — la plupart des jeunes présents avaient fréquenté le secteur privé et réclamaient un redressement du secteur public — un jeune professeur a demandé à M. Bienvenue comment il entendait améliorer le secteur public en lui coupant les vivres.

"Ces mesures, a-t-il répondu, sont en soi contradictoires avec l'amélioration du secteur public. Je souhaite qu'elles ne soient que pour cette année. Il serait malséant de couper les subventions alors

Voir page 6: Bourassa

AVIS AUX ÉTUDIANTS DE L'UQAM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

A l'ordre du jour:

- Grève des EMPLOYÉS de soutien
- prolongation de la session?
- annulation de la session?

MERCREDI, 17 MARS, 19 HRES

Salle Le Plateau
3700, Calixa Lavallée

Comité de Diffusion/Mobilisation
de L'AGEUQAM

telbec

LA MAISON DES COMMUNICATIONS

- * Transmission de vos messages et communiqués aux médias du Québec et du Canada.
- * Service de traduction.
- * Service-hebdo: vos communiqués par courrier aux hebdomadaires régionaux du Québec.
- * Service sonore: vos déclarations offertes aux stations radiophoniques.
- * CLIP: service de coupures de presse.
- * Location de téléimprimeur Telbec: vous recevez tous les communiqués de vos clients.

Pour recevoir notre documentation,
postez votre carte d'affaires à:



Jean Lecomte,
TELBECC INC.,
1440 ouest, rue Sainte-Catherine,
suite 720, Montréal, Qué.

Au téléphone: (514) 871-9881

as-tu ton

INTER?

1^{er} vendredi du mois

v'la ta chance

éditorial

M. Drury a-t-il été seul à se fourvoyer ?

Les événements relatifs à la démission manquée du ministre des Travaux publics, M. Charles M. Drury, ont plongé à juste titre les partis d'opposition dans une vive colère.

Le matin même, M. Drury, dont nul ne conteste la gentillesse et la compétence, avait déclaré aux Communautés qu'il avait non pas simplement "soumis" mais effectivement "remis" sa démission au premier ministre après avoir pris connaissance du rapport adressé la veille au ministre de la Justice par le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec. M. Trudeau, dans les circonstances, n'avait qu'à accepter cette démission, ce qui sembla d'ailleurs acquis pendant la matinée. En décidant l'après-midi de refuser la démission de M. Drury, M. Trudeau a sans doute voulu montrer la grande estime dans laquelle il tient toujours M. Drury. Il a cependant montré qu'il n'a rien compris au rapport Deschênes. Il a également ouvert la porte à un examen plus large qu'on écartait d'abord, mais qui devient chaque jour plus opportun à mesure que transparent des éléments nouveaux de cette malencontreuse affaire qui a pris naissance à la suite de la poursuite pour outrage au tribunal intentée à M. André Ouellet.

Que M. Trudeau, au lieu de laisser passivement partir M. Drury, ait voulu donner à son collègue toutes les chances de se disculper des soupçons qui pesaient contre lui, c'est là une réaction qui fait honneur au premier ministre. A quelques reprises, des ministres de M. Trudeau se sont trouvés pris dans des pétrins embarrassants. Chaque fois, le chef du gouvernement, loin de les abandonner, les a au contraire soutenus avec une vigueur remarquable. Il n'était que normal qu'après avoir agi avec compréhension envers John Munro et Jean Marchand dans le passé, M. Trudeau fit de même envers un ministre aussi intégral et compétent que "Bud" Drury.

Mais à compter du moment où M. Drury acceptait sans les contester les faits et observations contenus dans le rapport Deschênes, on devait le juger à la lumière de ces éléments précis. Or, n'en déplaise à M. Trudeau, ce n'est pas d'une simple "incartade" mais de faits "graves" qu'il est fait mention dans le rapport du juge Deschênes. Ces faits, sous n'importe quel autre premier ministre que M. Trudeau, suffiraient sans discussion à disqualifier un ministre.

Suivant le récit qu'a fait au juge en chef Deschênes, le juge en chef associé James Huggessen, M. Drury s'est en effet permis, le ou vers le 14 janvier dernier, de téléphoner à M. Huggessen pour l'entretenir de la cause d'outrage au tribunal impliquant M. André Ouellet. Alors même que l'audition de cette cause était déjà en cours, le ministre des Travaux publics s'arrogeait le droit de discuter avec le magistrat de deux éléments directement reliés à la cause, soit la possibilité d'excuses formelles de M. Ouellet susceptibles de mettre un terme aux procédures et le danger que l'affaire ne prenne l'allure d'une chicane linguistique ou raciale.

Étant donné le principe de la séparation radicale des pouvoirs qui sous-tend notre sys-

tème de gouvernement, il s'agissait là, à n'en point douter, d'une intrusion inadmissible d'un ministre dans le travail du pouvoir judiciaire. Dans le rapport qu'il a remis à ce sujet au juge en chef Deschênes, M. Huggessen signale qu'il eut l'impression "que l'appel de M. Drury était déplacé" ("improper"), mais ajoute aussitôt qu'il ne crut pas que le ministre des Travaux publics "cherchait alors à influencer son jugement". Habile dialecticien, M. Trudeau s'est empressé d'utiliser cette partie du rapport Deschênes pour conclure que l'incartade de M. Drury valait bien une réprimande et des excuses mais non un renvoi.

M. Trudeau a cependant omis de citer un autre paragraphe du rapport que l'on doit cette fois à la plume du juge en chef Deschênes, et qui va beaucoup plus loin: "Il me paraît peu douteux, écrit le juge en chef, que les faits relatés par le juge Huggessen sont GRAVES, compte tenu de la personnalité de son interlocuteur et des circonstances dans lesquelles l'appel téléphonique lui a été fait."

Le juge Deschênes prend certes soin de préciser qu'il ne connaît pas la version de M. Drury et que toute cette affaire s'est déroulée sans témoin. Le ministre des Travaux publics avait néanmoins vendredi matin pris connaissance du rapport Deschênes depuis la veille. Il avait en conséquence eu tout le temps voulu pour redresser certains faits si cela avait été nécessaire. Or, il ne l'a pas fait, ce qui équivalait à admettre la véracité du récit fait par le juge Huggessen.

On était ainsi en présence d'un "déplacement grave" qui ne laissait aucun choix au premier ministre. Pour s'être immiscé de manière inadmissible, fût-ce avec les intentions les plus sincères, dans le fonctionnement du processus judiciaire, M. Drury devait tout simplement être remercié de ses services comme ministre. La décision contraire qu'a prise M. Trudeau est un affront à l'esprit de notre système de gouvernement, au Parlement à qui on avait laissé entrevoir un tout autre dénouement et enfin au juge en chef Deschênes et, par lui, à toute la magistrature. A moins qu'il ne revise tout de suite le choix incroyablement qu'il a annoncé vendredi après-midi, M. Trudeau devra en payer très cher le prix.

Lorsque cette affaire fut d'abord évoquée en termes fort vagues, on ne voyait guère ce qui pouvait justifier la tenue d'une enquête publique sur les événements qui ont pu l'entourer. A la lecture du rapport Deschênes, on cherche en vain, d'autre part, les passages qui pourraient justifier une telle conclusion.

Mais le juge Deschênes avait plutôt s'acquiescer d'une mission d'information fort limitée. Le gouvernement lui demandait de s'enquérir auprès de certains collègues de faits soulevés par l'un d'entre eux dans un contexte plutôt étrange. Il ne lui demandait pas de faire une enquête complète.

Or, si l'on passe en revue les innombrables déclarations auxquelles a donné lieu l'affaire Mackay depuis deux semaines, on commence à croire qu'il y aurait effectivement matière à une enquête plus large et plus complète que

celle qui avait été confiée au juge en chef Deschênes.

Il y a d'abord cet épisode mystérieux des conversations qui ont pu avoir lieu entre MM. Ouellet, Drury et Turner. Interrogé au sujet de ces conversations, M. Drury a refusé jusqu'à maintenant de répondre, invoquant tantôt l'enquête en cours du juge Deschênes, tantôt le secret ministériel. Mais la première raison ne tient plus depuis vendredi dernier. Quant à la seconde raison, elle ne saurait tenir s'il est vrai, comme on l'a insinué, que certains entretiens entre les trois hommes portèrent beaucoup plus sur la fortune politique et judiciaire de l'un d'entre eux que sur les affaires dont, à titre de ministres, ils étaient responsables. Si l'appel de M. Drury à M. Huggessen prit naissance à la suite de l'une de ces conversations, cela est matière à enquête, non à secret ministériel. Seul le gouvernement ne semble pas s'en rendre compte.

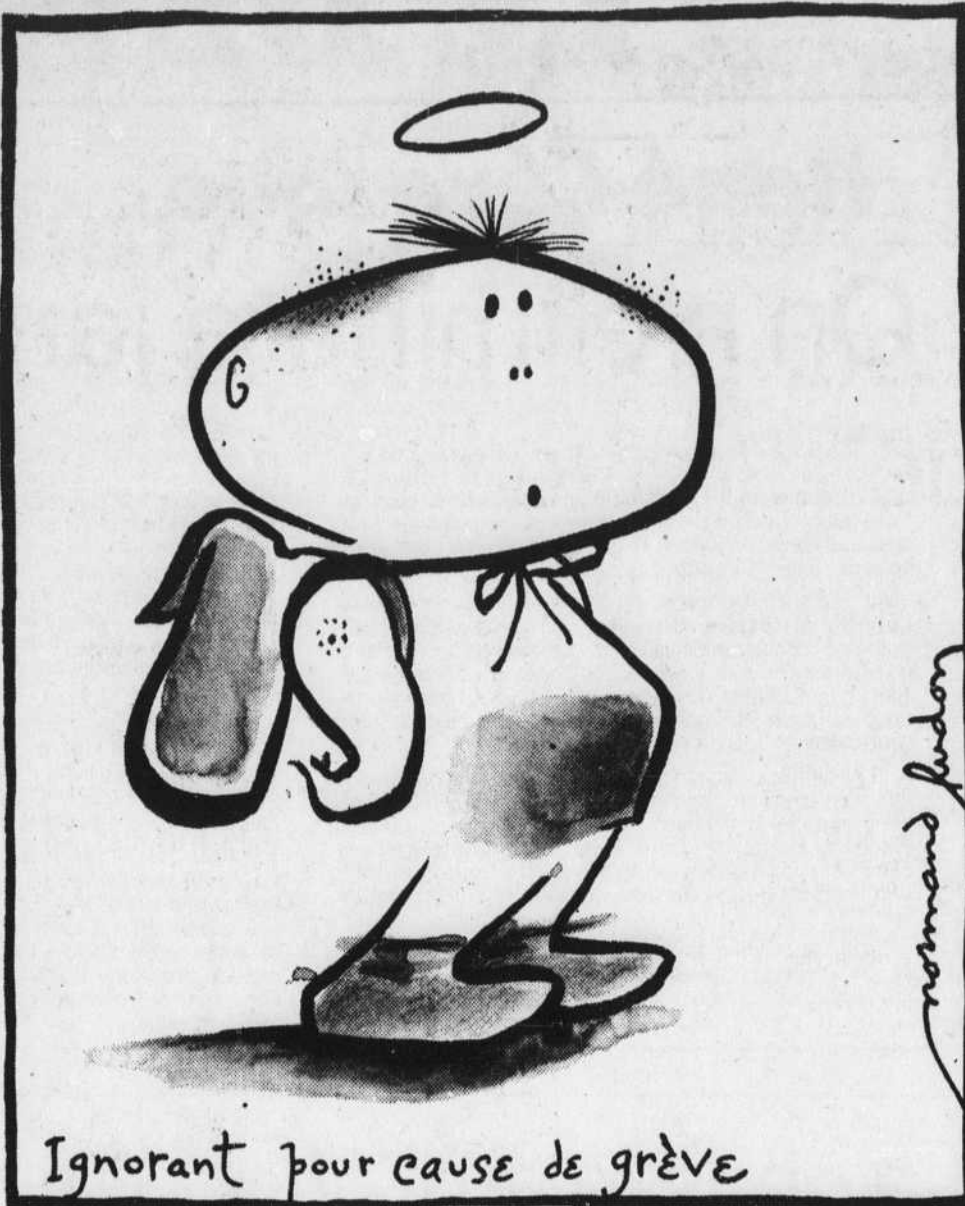
De même, depuis que l'on discute de l'affaire Mackay, maints comportements bizarres ont été mis au jour. Au premier rang de ceux-ci, figurent évidemment des actes faits par le juge Mackay lui-même et son avocat dans l'affaire Ouellet, Me Richard B. Holden. M. Mackay écrit au juge en chef que toutes les lettres adressées par lui au ministre de la Justice "furent envoyées avec la certitude qu'elles ne seraient lues que par le destinataire". Mais on sait maintenant, par les propos de cet homme bavard qu'est M. Holden, qu'elles furent également communiquées à ce dernier sans aucune mention du caractère hautement confidentiel qui devait s'y attacher. On sait aussi que Me Holden se fit fort de communiquer ces lettres à un journaliste du Globe and Mail et que, de son propre aveu, il ne lui déplaisait pas, en sa qualité de militant conservateur, d'embarrasser ainsi le Parti libéral.

Certaines personnes, dont MM. Mackay et Holden, furent de même informées de l'appel fait à M. Huggessen par M. Drury, tandis que le juge en chef Deschênes n'en savait rien jusqu'à ces derniers temps. La même remarque vaut pour les histoires remontant à 1969 et 1972 qu'a tenté en vain de ressasser le juge Mackay. Il y a, là aussi, matière à enquête. Si les magistrats ne sont plus capables de discrétion, que font-ils sur le banc?

Que penser enfin de la note de frais soumise par Me Holden en sa qualité d'avocat du juge Mackay dans l'affaire Ouellet? Que penser surtout des méthodes utilisées par l'avocat montréalais pour faire pression sur le gouvernement en relation avec une facture où il était lui-même personnellement intéressé?

On aurait intérêt à ce que maints aspects de l'affaire Mackay-Drury-Ouellet-Holden soient tirés au clair. Mais les aspects qui demandent examen sont plutôt mesquins et limités. Plutôt que d'en confier l'étude à une commission d'enquête dont les travaux seraient longs et coûteux, pourquoi ne pas les renvoyer, suivant leur compétence respective, au Parlement lui-même dans le cas des trois ministres actuels ou anciens, au Barreau dans le cas de Me Holden, et au juge Deschênes dans le cas de ses collègues qui ont pu pécher par indiscretion?

Claude RYAN



lettres au DEVOIR

Nous ne voulons pas de garage, entendez-vous ?

MM. de la CTCUM,

Les propriétaires et résidents sous-signés du district de Snowdon ou l'on travaille actuellement à la ligne de métro contestent la proposition de construire un garage dans ce quartier. Nous refusons catégoriquement d'accepter ce projet pour plusieurs raisons:

1) Il est inadmissible que ce quartier résidentiel soit changé en un secteur industriel et ceci sans aucune considération pour ceux qui sont directement concernés;

2) nous refusons, nous qui payons de plus en plus de taxes élevées, d'être frustrés de nos droits et de voir nos paisibles rues encombrées par un trafic surchargé;

3) pourquoi faut-il que nos enfants qui fréquentent les nombreuses écoles du quartier risquent tous les jours un accident à cause de la sortie et de l'entrée des camions à ce garage?

4) Un grand nombre de personnes âgées qui habitent ce quartier (où il existe une résidence de l'âge d'or) et qui ont contribué énormément à l'essor de notre ville, ont parfois peur de sortir à cause de l'état déplorable de la rue Queen Mary. Pour ces personnes âgées dont la démarche n'est plus très sûre, c'est augmenter leur inquiétude et risquer d'avoir un accident;

5) étant propriétaire d'un duplex, et payant des coûts exorbitants pour l'entretien, sans parler des taxes qui montent à une allure vertigineuse, je me trouve obligée de ne pas augmenter le loyer en conséquence, les locataires se plaignant de la proximité d'un garage municipal;

6) malgré les promesses répétées que vos architectes et ceux de l'Association des Résidents de Snowdon se réuniront pour discuter ce problème, rien de concret n'a été fait. La ville attend sans doute le "fait accompli" pour consentir à s'asseoir à une table de négociations;

7) nous refusons catégoriquement que des duplex et des magasins des avenues Westbury et Queen Mary soient détruits pour la construction dudit garage. Ces terrains sont propriété privée et la ville aura à dédommager ces propriétaires en plus du coût de la construction, alors qu'il y a un grand terrain public sur les rues Isabella et Jean-Brillant, juste à l'est de Victoria. Que faites-vous de l'espace vacant de l'ancien terminus Garland?

C'était un terminus pendant plusieurs années. Est-ce que ce terrain appartient à la CTCUM? C'est maintenant un terrain vacant et ce serait l'endroit idéal pour le garage. Étant donné que ce terrain n'est pas dans un quartier congestionné, les parents des élèves n'auraient pas à quitter leur maison, les com-

merces n'auraient pas à fermer leurs portes et le terrain n'aurait pas à être exproprié. Par conséquent, on sauverait beaucoup d'argent et de tracas.

Comme plusieurs résidents de Snowdon, je suis constamment harcelée par les travaux des 7 h du matin et ceci toute la journée; mes murs craquent, les tuyaux des voisins se brisent, etc. Je m'inquiète pour les fondations. Je comprends que ces ennuis sont temporaires, excepté pour les dommages causés aux bâtiments; éventuellement ceci sera terminé. Mais le garage jamais! Ce sera toujours un danger constant pour les piétons et la vie de tous les résidents.

Nous ne pouvons endurer à la fois la construction d'une grande station de métro et d'un garage. Épargnez-nous! Laissez-nous vivre en paix et en tranquillité. Construisez le garage sur un terrain public.

Carol SCHREIBER
Les personnes suivantes sont des propriétaires et résidents dans ce quartier et sont de mon avis.

Sylvia MESSER (Mrs N) 4844
Fulton, Evelyn CHAD (Mrs A) 4838
Fulton, Elaine MOSCOWITZ (Mrs M) 4882 Fulton, Marilyn PESNER 4867 Fulton, Max LEVKOVICZ 4857 Fulton, Louis GINSBERG 4819 Fulton, Gustava WEINER 4845 Fulton.
Montréal, mars 1976

Rêver d'un fleuve remontant vers Montréal...

M. Claude Ryan,

Je crois que depuis toujours on assiste assez souvent, et même quotidiennement, à une séquence d'événements très nuisible pour le Québec et dont le schéma, variant dans les détails, est à peu près le suivant, à chaque fois qu'il se reproduit:

1) Un fléau social se propage en Amérique du Nord, causé généralement par l'exercice irresponsable d'un pouvoir ou par l'ignorance et l'imprévoyance populaire en ce qui concerne notre technologie (exemple: l'énergie nucléaire).

2) Le public réagit aux États-Unis, où le fléau évolue plus vite parmi une population qui, une fois éveillée, connaît ses droits.

3) Il y a une correction partielle de la situation aux États-Unis (par

exemple, les conditions de santé s'améliorent dans certaines mines et usines).

4) Le Canada aussi prend des mesures, exception faite du Québec.

5) Au Québec, où les discussions en anglais sur le problème ont passé presque inaperçues, rien ne bouge et les citoyens souffrent beaucoup plus du fléau (par exemple, les mineurs québécois respirent plusieurs fois le pourcentage d'amianté dans l'air que la limite établie ailleurs).

6) Conséquences: désastre général et une population francophone qui ne sait plus que faire: elle supprime les naissances parce que l'avenir s'annonce trop sombre, et la langue française perd un peu plus de ce qui lui reste de son prestige. C'est un tableau assez sombre mais assez vrai, je crois. Je ne vois

pas d'autre solution pour le Québec que de faire bien attention à tout ce qui se passe ailleurs sur le continent, même quand les gens parlent anglais, afin d'être toujours prêt à se défendre avant qu'il ne soit trop tard.

Evidemment on pourrait rêver d'un Québec où l'on dépenserait plus chaque année, et non moins pour l'éducation, la recherche scientifique, l'environnement, et en somme, les vraies nécessités sociales. Mais l'on pourrait également rêver d'un fleuve qui, partant de l'estuaire, remonterait vers Montréal. Je voudrais néanmoins être positif, et j'espère que ces quelques observations sauront être utiles.

Hugh MYERS
Longueuil, le 5 mars 1976

Un motel inoubliable !

M. le rédacteur

Nous approchons de nouveau de la saison des projets de vacances au bord de la mer et de la publicité aléchant, faite par les villageois de la côte des États-Unis afin d'attirer les vacanciers canadiens.

Beaucoup de ces endroits offrent des séjours vraiment agréables. Ma femme, mes deux enfants et moi avons déjà eu l'occasion de passer de belles vacances au Cap Cod, en Caroline du Sud et en Floride. Mais il y en a d'autres.

C'est ce que nous avons découvert l'été dernier, après avoir réservé une chambre avec cuisine dans un motel (le Maunaloa) à North Wildwood, dans l'Etat de New Jersey, dont la publicité nous avait attirés.

Après avoir payé d'avance \$315 pour la semaine (imprudence à éviter), au lieu des vacances tranquilles que nous espérions, nous avons vécu un véritable cauchemar: le fourneau de la cuisine laissait échapper du gaz toxique en perma-

nence et n'a jamais été réparé. On ne nous permit pas de téléphoner du bureau du motel (il n'y a pas de téléphones dans les chambres). Nous eûmes la visite, en plein jour et devant nos voisins ébahis, de quatre policiers armés en uniforme, appelés par le gérant qui nous accusa d'avoir fait confectionner une clé de réserve pour notre chambre, ce qui, semble-t-il, est "strictly forbidden" à Wildwood. Et nous fûmes soumis à plusieurs autres brimades trop longues à raconter. Finalement, effrayés de l'attitude du gérant et de ce qui pourrait nous arriver le dernier jour, nous partîmes 24 heures à l'avance, heureux de nous en tirer sans plus de mal.

Revenus sains et saufs au Canada, j'écrivis au président du Greater Wildwood Hotel & Motel Association pour me plaindre du traitement scandaleux auquel nous avions été soumis; au lieu d'une réponse de sa part, je reçus uniquement une lettre d'injures supplé-

mentaires de la part du gérant du motel.

La mentalité dans cette localité semble d'ailleurs plus proche de celle d'un lieu de détention que de détente. Jugez-en vous-même: à chaque pas on rencontre des écriteaux menaçant le vacancier d'amendes allant jusqu'à \$500 si l'on ose manger, jouer à la balle, boire ou promener son chien sur la plage. Quant à changer de vêtements, ceci est rigoureusement interdit (a) sur la plage, (b) dans l'auto, (c) dans les toilettes publiques; n'essayez cependant pas de louer une cabine à cette fin: il n'en existe pas.

En tant que touriste, je comprends qu'on s'intéresse à mon argent. C'est normal. Mais je m'attends aussi à un certain respect de la personne, qualité que les gens de l'endroit semblent ignorer.

La morale de notre expérience? Caveat emptor — que l'acheteur se méfie!

Charles BAUER
Ottawa, le 7 mars 1976.

Le Liban noyé sous les fausses évidences

par GEORGES VIGNY

Il est des chiquenaudes à l'histoire qui, prévues pour l'accélérer, entraînent une régression. Le coup de force perpétré jeudi par le gouverneur militaire de la région de Beyrouth, le général Abdelaziz Ahdab, est une illustration parfaite de ce genre de recul. Le remède est plus grave que le mal, dit la sagesse populaire. Le Liban, depuis jeudi, apprend encore une fois à ses dépens, noyé dans les brumes d'une guerre des ondes compliquant à dessein une situation en elle-même inextricable. Cette intoxication, dans laquelle de brillants commentateurs européens se taillent la part belle, tend à faire croire que c'est la présence du chef de l'Etat, M. Soleiman Frangie, à la tête du pays qui est la cause profonde et que, par le "mécanisme correcteur" apporte par le général Ahdab, il s'agit tout simplement de faire élire un nouveau président pour que le pays amorçe sa convalescence. Ce n'est même pas une demi-vérité: c'est une contre-vérité!

Tentons de reconstituer la cassette: les stupidités véhiculées depuis jeudi permettent de combler les blancs par ce qu'elles cherchent à cacher!

La fausse évidence

D'abord, s'agit-il bien d'un coup d'Etat militaire? En règle générale, est coup d'Etat militaire tout renversement de l'ordre démocratique par les "semelles cloutées" à cette nuance près que les auteurs du putsch gardent le pouvoir en promettant de le restituer un jour aux civils.

Or, le général Ahdab prend une voie tangentielle: il demande au chef d'Etat et au chef du gouvernement de se démettre, et invite le Parlement à élire un nouveau président qui, à son tour, s'attellerait prioritairement à la formation d'un gouvernement. En d'autres termes, un militaire s'arroge le droit et de juger les autorités constitutionnelles et d'imposer sa solution. Le général Ahdab a eu recours au Parlement, entend-on, et il n'a nullement l'intention de garder le pouvoir une fois les choses rentrées dans l'ordre. Mais le fait est qu'il s'était donné une semaine, dont quatre jours se sont déjà écoulés, et la situation n'a fait qu'empirer; au demeurant, tout militaire qui prend le pouvoir — même au Chili — commence par déclarer qu'il veut rétablir la situation et restituer le pouvoir aux civils; en outre, une fois

que les militaires ont fait irruption sur la scène politique, il leur est plus facile, la fois d'après, de sortir des casernes où, de toute manière, ils ne rentrent jamais de gaieté de cœur.

Mais poussons plus loin cette fausse évidence que le général Ahdab n'aurait pas fait un coup d'Etat militaire: s'il n'a pas proprement sorti le président Frangie du palais de Baabda à la pointe des baïonnettes c'est qu'il n'en avait ni les moyens ni l'autorité. De même, le mandat du chef de l'Etat arrive à échéance au mois de septembre et, en règle générale, la Chambre lui donne son successeur trois mois plus tôt afin que le nouvel élu se familiarise avec les affaires de l'Etat jusqu'à la date de son entrée en fonction effective: ce qui signifie que dès juin, si tant est que la présence de M. Frangie est la racine du mal, le problème aurait été réglé par les voies ordinaires. Forçant le président à la démission et élisant son successeur par anticipation, le général Ahdab atteindrait cet absurde résultat de doter le pays, pour les six années à venir, d'un président illégitime. Son coup de force ne pourrait donc en aucune manière être ce "mécanisme correcteur"; au contraire, il contribuerait à allonger l'agonie.

Notons au passage que le Parlement étant élu pour quatre ans et le chef de l'Etat pour six, l'actuelle législature n'était pas appelée à élire le prochain président. Mais ne pouvant affronter des élections dans le climat actuel, et encore moins courir le risque de se faire battre dans son propre fief de Tripoli, le verbeux président du Conseil toujours entre deux démissions, a fait proroger le mandat de la Chambre.

La magie des deux-tiers

Depuis jeudi donc, le général Ahdab cherche à réunir 66 signatures de députés, ce qui représente les deux-tiers des 99 sièges du Parlement unicaméral, pour démettre M. Frangie.

Qu'il parvienne à son chiffre magique ou non, deux questions s'imposent: 1) quelle valeur légale peut avoir une signature apposée au bas d'un tel document, par un député convoqué par des militaires à voter la déchéance du chef de l'Etat, sinon sous la menace physique du moins sous la pression morale; 2) que vaut le chiffre de 66 si les 33 autres représentent la quasi totalité d'une moitié du pays.

En acceptant le partage des pouvoirs sur une base confessionnelle, on accepte par le fait même l'évidence que le chef de l'Etat, maronite, est aussi le représentant des maronites. Or, les Katabé, qui ont pendant une dizaine de mois, fourni l'essentiel de l'effort de "guerre", et qui, associés aux nationaux libéraux du président Chamoun et à la Ligue maronite, représentent pratiquement sans partage la maronité libanaise, se déclarent fondamentalement opposés au coup de force militaire. La notion de majorité — à condition d'être spontanée — a un sens dans un parlementarisme à régime de partis politiques; elle est vide de sens, et de toute façon elle est inopérante, dans un pays où la représentativité est à base confessionnelle, que la répartition des sièges soit juste ou non. De quel poids pèserait par exemple un vote essentiellement chrétien réclamant la démission du chef du gouvernement musulman tant et aussi longtemps que celui-ci n'aurait pas perdu son leadership sur ses propres coreligionnaires?

Avant donc tergiversé quarante-huit heures, le chef de l'Etat, fort de l'appui de ses alliés maronites, refuse de céder, déclarant qu'il remplira son mandat au péril de sa vie. Un autre avant lui, en 1958, s'était trouvé dans cette situation: le président Chamoun... et M. Frangie se trouvait à l'époque dans le camp adverse!

Morcellements

Et si M. Frangie tient tête aux militaires, c'est qu'entre-temps le général Ahdab a réussi là où dix mois de guerre civile avaient échoué: le fractionnement de l'armée!

Pour clarifier les choses, et en dépit des nombreux ouvrages techniques que citent les agences de presse à l'actif du général Ahdab, cet homme, sans préjuger de ses qualités intellectuelles, est surtout connu pour avoir été le "commandant Ahdab". Détaché de l'armée pour former la brigade de choc des forces de sécurité intérieure, son nom était symbole de bêtise rouge, couvre-chef des "paras" intérieurs de la Brigade 146, terreux des bandits et des malfrats en tout genre. Aujourd'hui général, il est loin d'être le premier dans la hiérarchie militaire, et il y a beaucoup à dire sur ce rôle de fer de lance qu'on lui fait jouer. Les critiques fréquentes faites contre l'armée libanaise sont qu'elle est menée par

des officiers chrétiens. Or, Abdelaziz Ahdab est musulman, et sunnite de surcroît. On a beau dire de lui qu'il est "le plus chrétien des musulmans", il n'en reste pas moins un client de choix pour la présidence du conseil pour peu qu'il parvienne à faire élire — et faire accepter, ce qui est une autre paire de manches — un président de la République. Invité "légalement" à former le gouvernement, il n'aurait pas failli à sa parole de ne pas garder de force le pouvoir!

Nous sommes bien sûr en pleine spéculation, mais la vraisemblance d'une telle hypothèse est à retenir. Comme celle de prétendre que le général Ahdab est le paravent que le haut commandement militaire se serait donné pour rassurer non pas tant les Libanais que les Syriens et les Palestiniens par sa qualité de musulman.

Il est éminemment agaçant d'entendre certains pontifier que le Liban échappé par dix mois de guerre civile ne renouera pas avec la violence. Dégonflons ce ballon de propagande: si la situation était en passe de se normaliser, pourquoi un militaire haut gradé aurait-il senti le besoin de faire irruption sur la scène sous prétexte d'arrêter la vague de mutineries dans les casernes, réclamant l'amnistie pour les déserteurs et la démission des autorités légales du pays?

Et si la situation se normalisait, que signifient ces enlèvements sectaires quotidiens; les accrochages sanglants qui, sans avoir les proportions que l'on a connues, n'en sont pas moins meurtriers; l'impossibilité d'élargir le gouvernement pour en faire l'instrument de la normalisation; les retours incessants du présumé médiateur syrien et l'entrée en force de combattants palestiniens au Liban; les accusations échangées entre factions rivales de la Résistance palestinienne et cherchant à établir que le président Sadate a voulu provoquer une lutte intestine; cette incontrôlable vague qui déferle sur les casernes, au nom de l'"Armée arabe du Liban" du lieutenant Ahmed 'Khatib, et qui grossit chaque jour et chaque heure les rangs des déserteurs?

Le fait est que le coup de force d'Abdelaziz Ahdab résulte d'une mauvaise appréciation de la situation, et surtout du caractère des personnalités politiques en place. Croire que ce

Voir page 6: Liban

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:

Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:

Georges Vigny

Directeurs de l'information:

Jean Francoeur

Pierre Lafrance

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dument incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Les négociations collectives dans l'enseignement

Pour pourrir les écoles, les méthodes de pression et de harcèlement peuvent être encore pires que la grève

Il fut un temps où les conflits de travail se réglaient par une négociation réussie entre les parties concernées ou bien par un affrontement qui prenait la forme d'une grève. Il n'en va plus ainsi maintenant. Entre la négociation et la grève, a pris place sur l'échelle des mesures tactiques, un ensemble très diversifié de moyens de pression, qui va de la simple mauvaise humeur à la gamme des débrayages régionaux de durée variable. A ceci s'ajoutent les diverses techniques de harcèlement, comme, par exemple, dans le domaine de l'éducation, la retenue des notes des étudiants.

Le propre de ce moyen extrême qu'est la grève est de centrer l'attention publique sur le conflit et ainsi d'accélérer le règlement. Une stratégie qui procède par une lente escalade des moyens de pression utilisés entretient au contraire dans le public et, de façon plus surprenante, auprès des pouvoirs politiques, la croyance diffuse que les services continuent d'être dispensés sans perturbation majeure tant que la grève n'est pas effectivement déclenchée. L'opinion publique n'étant dès lors pas suffisamment alarmée pour réclamer un règlement prompt et équitable du conflit, celui-ci s'installe de façon permanente dans un secteur du monde du travail.

L'impact des méthodes de harcèlement

Dans certains secteurs du monde du travail, la croyance voulant qu'il existe

une différence marquée au plan des effets entre le moyen de pression ultime (la grève) et les diverses mesures de harcèlement et de débrayage limité est une illusion qui résulte d'un manque systématique d'information. L'un de ces secteurs est de façon notoire l'éducation. Nous voudrions le montrer, et discuter certaines conséquences que pourrait avoir dans le domaine de l'éducation le conflit actuel.

Un premier exemple. Le boycottage des inscriptions, qui fut l'une des mesures de harcèlement utilisées par les employés de soutien de l'UQAM, a eu pour effet de prolonger la session actuelle qui a débuté avec un retard de trois semaines. Ces mêmes employés de soutien ont maintenant dû recourir à la grève. Cette grève devrait avoir, si sa durée est relativement courte, exactement le même résultat que le boycottage précédent, à savoir le prolongement de la session. Si ce prolongement n'a pas lieu, c'est que le recours à ce mode de rattrapage aura déjà été épuisé par le boycottage des inscriptions antérieures à la grève. Il y a une limite à la possibilité de prolonger une session. Il ne semble pas y en avoir à la possibilité de supprimer des cours.

De façon plus générale, le propre de la relation d'apprentissage est de réclamer la continuité. De ce point de vue, il n'est pas sûr qu'une série d'interruptions ponctuelles et fréquentes ne soit pas encore plus néfaste au processus éducatif qu'une interruption continue, comme dans le cas

d'une grève, qui serait suivie d'une reprise définitive.

Le temps éducatif est, en effet, d'une nature telle qu'une interruption de très courte durée peut avoir des résultats équivalents à une interruption d'une durée réelle beaucoup plus longue. Un débrayage de quinze minutes ou d'une demi-heure pendant une période de cours annule toute cette période de cours, quelle que soit sa longueur: le professeur revenant dans sa salle de cours n'y retrouve plus ses étudiants. C'est pourquoi les calculs qui additionnent la longueur effective des interruptions sont frauduleux. Ce sont les périodes de cours perdues dont il faut faire le compte. Or elles sont très nombreuses.

La fréquence des interruptions détermine en elle-même des effets d'entraînement. La preuve: depuis le début des diverses mesures de pression exercées par les différents syndicats au niveau collégial, le service de placement étudiant du Cégep où travaille la signataire de cet article a vu un accroissement sensible des demandes d'emploi à temps partiel. Les étudiants qui selon les services de consultation pédagogique vivent le conflit actuel avec angoisse, cherchent à occuper de façon plus profitable le temps qu'ils perdent souvent en se rendant au collège.

Il est dans certains cas massivement raison. La somme conjuguée des divers facteurs de perturbation des enseignements fera en sorte qu'à la mi-session les enseignements auront à peine débuté dans certains cours et que la seconde moitié de la session paraîtra de moins en moins avoir de chance de tenir la promesse de rattraper le temps perdu. Les occasions d'interrompre les enseignements sont en effet multiples: débrayages, journées d'étude et piquetage des divers corps syndiqués (professeurs, professionnels et employés de soutien) et recours massif aux journées de maladie accumulées. A ces facteurs s'ajoutent les réactions qu'ils suscitent dans la partie étudiante (journées d'étude etc.) et de la part des administrations (lock-out).

La réaction des administrateurs

Soupçonnant que des professeurs s'autoriseraient du laxisme actuel pour encore réduire leurs enseignements, les administrations de plusieurs établissements scolaires ont voulu contrôler plus étroitement les cours qui se donnent effectivement. Ce soupçon, de même que le contrôle qu'il engendre, est perçu, le plus souvent à juste titre, comme injurieux par les professeurs et figure parmi les causes multiples que trouvent les relations entre les corps syndiqués et les administrations de se détériorer. Au lieu de rassembler autour d'une table et à l'exclusion de toute autre, les seules parties qui ont le pouvoir de régler le conflit, la présente conjoncture redouble les négociations qui se poursuivent entre les syndicats et les Ministères concernés, d'un face à face tendu entre les diverses administrations scolaires et les syndicats. Dépourvues de tout pouvoir pour régler effectivement le conflit mais disposant néanmoins d'un certain pouvoir de réprimer, les administrations scolaires ne sont pas seulement perçues comme des instances patronales mais encore elles n'en peuvent présenter que le visage le plus odieux. Ces tensions entre les administrations et les professeurs, en particulier, stérilisent les structures de participation et accroissent la démotivation à s'y

investir. Un climat que l'on avait mis des mois, sinon des années, à établir entre les services administratifs d'un établissement scolaire et les corps syndiqués devient brusquement, et pour longtemps, conflictuel. Croit-on que cette détérioration des rapports est bénéfique à l'enseignement?

Cette démotivation constitue actuellement l'un des phénomènes les plus envahissants dans le monde de l'éducation. De même que les étudiants se cherchent des emplois à temps partiel, les professeurs de tout niveau sont contraints de chercher ailleurs que dans leur enseignement les raisons de croire à l'utilité de leur rôle social. Certains, dans les niveaux supérieurs de l'éducation, s'investissent dans la recherche. Ils ne forment cependant qu'une minorité et trop souvent le cœur n'y est pas. D'autres se réfugient dans un cynisme qui n'est que le masque du désarroi où les plonge leur désœuvrement et le manque croissant d'estime pour le métier qu'ils font. On doit en effet comprendre que les retombées des conflits de travail dans le monde de l'éducation s'amplifient considérablement de ce qu'ils se profilent sur l'horizon de l'extrême vulnérabilité de ce secteur aux effets de toutes les formes de tension sociale (ou même climatique). Des tempêtes de neige aux contestations étudiantes, en passant par le délabrement des locaux, tout peut être invoqué pour faire sauter les cours. Rien ne manque de l'être, d'ailleurs.

La panacée du rattrapage

La panacée de tous ces maux se trouverait dans le rattrapage des périodes et des journées manquées. Mais la pratique du rattrapage ne peut éviter de faire surgir une question dont l'enseignement a tenté de refouler l'énoncé, parce que toutes les réponses qu'elle admet lui sont également meurtrières. Ou bien, n'est-ce pas, les rattrapages proposés sont académiquement sérieux, ou bien ils ne le sont pas. S'ils sont sérieux, c'est alors les enseignements réguliers qui ne le sont pas puisque l'on pourrait faire en trois semaines, comme l'a montré le récent conflit en sociologie à l'Université de Montréal, ce que l'institution propose de faire en deux mois. Si les rattrapages ne sont pas sérieux, les diplômes se dévalent dans la mesure où l'on doit y recourir. Or cette mesure est déjà assez large pour que dans beaucoup de Cégeps, on ne se risque même plus à fixer de façon officielle la fin d'une session. Qu'on se le dise, l'université est, quant à elle, vis-à-vis sa clientèle étudiante, dans une situation similaire à celle de toute entreprise qui a accepté un paiement et qui doit livrer la marchandise, en l'occurrence, des crédits universitaires. C'est pourquoi la plupart des menaces d'annulation de session sont fictives. L'université va consentir à aller jusqu'à l'extrême limite de ce qui est académiquement acceptable pour éviter que les étudiants ne descendent dans la rue si une session était annulée. Dans la lutte que se livrent actuellement les universités pour séduire la clientèle étudiante imagine-t-on l'effet qu'aurait sur les inscriptions prochaines l'annulation d'une session? Le rattrapage est l'alibi que se donne l'université pour pacifier sa conscience académique malheureuse. Les remarques qui précèdent valent surtout des niveaux universitaire et collégial, que les auteurs connaissent de première main. De nombreuses conversa-

par

NICOLE ET JEAN-PAUL BRODEUR

■ Parce qu'il n'y a pas actuellement de grève ou d'arrêt général du système d'enseignement, plusieurs sont enclins à s'imaginer que la situation n'est peut-être pas, après tout, aussi mauvaise qu'on le dit sur le front de l'enseignement. Telle n'est cependant pas l'opinion des deux auteurs du présent article. Tous deux activement engagés dans le secteur de l'éducation, Nicole et Jean-Paul Brodeur constatent au contraire que l'effet des méthodes de pression et de harcèlement peut être tout aussi nocif, voire davantage, pour l'oeuvre éducative, que la grève. Nicole Brodeur est directrice des Services pédagogiques au Cégep de St-Jérôme. Jean-Paul Brodeur enseigne la philosophie à l'UQAM et est en même temps étudiant en maîtrise à l'École de Criminologie de l'université de Montréal.

tions avec des collègues du primaire et du secondaire, qui sont nombreux à être inscrits à l'université, nous ont obsolument convaincu que le constat de pourrissement que l'on peut faire des niveaux supérieurs vaut aussi des premiers niveaux de l'éducation. A part les incidences de la politique linguistique, ces niveaux ont fait l'objet de moins d'attention, de la part des rédacteurs de rapports, que le niveau collégial sur lequel on s'est souvent penché. Fascinés par le problème de la langue et par celui des marques extérieures de la culture ("Quelle est la capitale de...?"), les articles publiés sur les polyvalentes sont demeurés relativement superficiels. Ils n'étaient cependant pas de nature à contredire notre sentiment que le niveau

secondaire constitue actuellement la boîte de Pandore de l'éducation au Québec. Personne ne se risque à en soulever largement le couvercle, de peur de ce qui pourrait en sortir.

Le tableau que nous avons brossé est sombre. Nous l'avons voulu tel afin que sa noirceur même nous montre à quel point il est impérieux que les diverses instances impliquées dans le conflit actuel fassent la lumière sur les fins qui sont réellement poursuivies. Le caractère tragique de notre situation tient en partie à ce que l'information publique dont nous disposons sur les raisons et la dynamique de l'affrontement en cours est trop lacunaire pour nous autoriser à faire autre chose qu'à pousser un cri d'alarme. Ce cri aura été proféré.

Le père Bro et les Juifs de Varsovie
Du danger de certaines figures de rhétorique

Monsieur le Directeur,

Heureuse initiative du "Devoir"! Nous disposons des conférences du Carême à Notre-Dame de Paris, confiées cette année encore à un éminent Dominicain, le père Bernard Bro.

Dans sa première conférence intitulée "Dieu a-t-il voulu ce monde?", et publiée en septième page du "Devoir", le 8 mars 1976, le père Bro traite de l'existence du mal dans le monde. Il nous présente, face à cet état de chose, trois attitudes de l'homme qu'il appelle les voies de l'apaisement, de l'absurde et de la fuite.

Loin de moi l'idée de discuter cette théorie. Je désire seulement relever une opinion exprimée dans ce que le conférencier nomme "la voie de l'absurde", opinion qui a trait à l'attitude juive face à l'agression du ghetto de Varsovie par les exterminateurs de Hitler en 1943.

Le père Bro ne retient pas de l'une des plus grandes entreprises de destruction de notre époque le courage des résistants juifs ou l'horrible action des bourreaux nazis. Non. Il ne retient que "le suicide par le feu du Juif du ghetto de Varsovie" qu'il condamne à l'égal des "blasphèmes de Job".

Voilà où l'on en est lorsque le Juif n'est utilisé que comme une figure de rhétorique dans des homélies. Mais mon père, le Juif est un vivant comme vous et moi. Il continue à témoigner.

Vous n'êtes sûrement pas sans ignorer ce qu'était le ghetto de Varsovie. C'était la plus grande ville juive d'Europe. Les Nazis décidaient d'en exterminer tous les habitants, hommes, femmes et enfants.

Où et quand dans l'histoire du monde a-t-on vu cinq cent mille êtres humains enfermés, parqués dans un espace dérisoire, derrière une impitoyable muraille, sans nourriture véritable, sans chauffage, sans médicaments, les entrailles tenaillées par la faim, à demi nus sous leurs haillons gelés, dévorés par les poux du typhus, servant de matière et de gibiers aux professionnels de la torture, aux obsédés du sadisme? C'est ainsi pourtant que pendant quatre années la population juive de Varsovie a dû vivre, c'est-à-dire agoniser.

Sur cette sorte d'ilot maudit, isolé de tout l'univers, où les cadavres des petits enfants jonchaient les trottoirs avec, pour linéol, des morceaux de papier souillé, planait une fatalité sans merci qui menait pas à pas tout ce qui restait de vivant dans la ville fantôme vers son inéluctable fin: Une mort lamentablement subie.

Mais alors, du fond des caves, des abîmes de la faim et du gel, des hommes et des femmes surgirent qui refusaient cette mort-là. Ces combattants décharnés, déguenillés ont tenu en respect les soldats les plus aguerris du monde.

Face à ce millier de résistants, le commandant Jürgen Stroop avait aligné des troupes d'élite: 3000 hommes, dont quelque 800 S.S. qui avaient suivi quatre semaines d'entraînement spécial. En outre, et dans la crainte de voir les combats déborder les murs du ghetto, 7000 hommes étaient mobilisés dans la capitale même, et 14,000 dans le district de Varsovie. Les tanks et l'aviation étaient prêts à intervenir. La veille de l'insurrection, le commandant allemand évaluait la durée du combat à trois jours. Il devait durer cinq semaines!

Peut-on s'instaurer en juge, mon père, et en juge rigoureux à l'encontre d'une telle attitude juive? N'est-ce pas les bourreaux qui attendaient à la vie?

La domination nazie faisait surgir des dilemmes déconcertants et tragiques inconnus en temps normal, des situations que les casuistes les plus ingénieux au-

par
JEAN-PAUL de LAGRAVE

raient été incapables d'inventer. Lorsque la réalité commence à dépasser progressivement les pires cauchemars, aucun principe précédent ne peut guider les actions; aucune tradition, aucune éthique, aucun impératif catégorique ne se laisse appliquer à la situation.

A ce propos, il faut garder présentes à l'esprit les conditions d'existence au ghetto, la faim et l'angoisse, les souffrances physiques et morales, qui minaient les tempéraments les mieux équilibrés et semaient le trouble dans les esprits les plus lucides. Sommes-nous fondés à porter des condamnations pour des raisons strictement éthiques?

Au stade final, peut-on encore parler d'un dilemme éthique? En effet, il n'y a

Voir page 6: Rhétorique

■ Auteur d'importants travaux sur l'histoire du journalisme au Canada, et journaliste lui-même, Jean-Paul de Lagrave porte un intérêt très vif au destin d'Israël.

Château
d'aujourd'hui

le château
d'aujourd'hui...
est
extravagant
ou sage



Notre Fête!

L'extravagant Château d'Aujourd'hui fête son 10^{ème} anniversaire. Vous serez sage d'en profiter. En effet, plusieurs de nos pièces portent une étiquette qui indique un prix spécial.

Visitez les 3 Châteaux d'Aujourd'hui et découvrez l'authentique moderne.

Nous serons heureux d'imaginer avec vous votre nouvel environnement.

A bientôt,
Paul Pelletier
Président

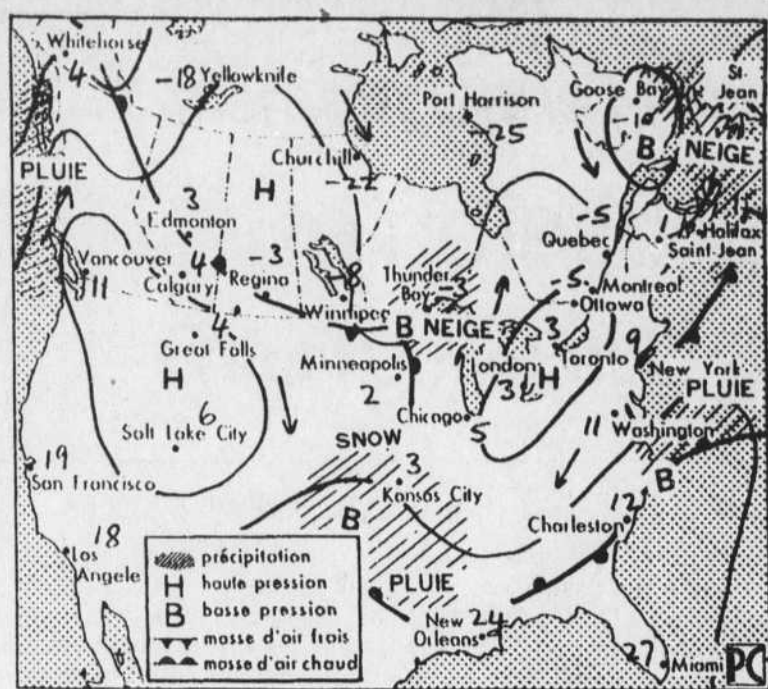
Il y a trois Châteaux d'Aujourd'hui:

• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal • 1125 boulevard St-Martin, Laval

Téléphone: 382-4710.

* En vigueur du 10 mars au 10 avril

la météo



Une faible perturbation en provenance de l'Ontario traversera le Québec pour se situer à l'est du Québec ce soir. Avec le passage de cette perturbation on prévoit un ciel plutôt nuageux et de la faible neige passagère ou des chutes de neige locales pour la plupart de nos régions la nuit dernière. Lundi le ciel deviendra ensoleillé en matinée sur l'ouest de nos régions et ailleurs en après-midi. L'après-midi pour mardi est pour du soleil sur la plupart de nos régions avec un ennuagement sur l'ouest du Québec. Les températures seront légèrement au-dessous de la normale les prochains jours.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de Pontiac/Témiscamingue: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière de moins 16 à moins 20 sauf de moins 25 à Chibougamau. Maximum de moins 5 à moins 8. Aperçu pour mardi: ennuagement suivi de faible neige passagère.

Régions de la Haute-Mauricie, des Laurentides: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière de moins 13 à moins 16. Maximum de moins 5 à moins 8. Aperçu pour mardi: enso-

leillé avec ennuagement en après-midi.

Régions de l'Outaouais, de Montréal: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière de moins 8 à moins 10. Maximum de zéro à moins 3. Aperçu pour mardi: ensoleillé avec ennuagement en fin de journée.

Régions des Cantons de l'Est, de Québec/Trois-Rivières: devenant ensoleillé en matinée. Minimum la nuit dernière de moins 13 à moins 15. Maximum de moins 2 à moins 5. Aperçu pour mardi: ensoleillé avec ennuagement en fin de journée.

Région du lac St-Jean: généralement ensoleillé en matinée. Minimum la nuit dernière de moins 16 à moins 18. Maximum de moins 6 à moins 8. Aperçu pour mardi: ensoleillé avec ennuagement en fin de journée.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: dégagement en après-midi. Minimum la nuit dernière de moins 12 à moins 15. Maximum de moins 5 à moins 8. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

15 mars

par la Presse Canadienne

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le 1er Corps militaire canadien se chargeait d'un secteur le long du fleuve Waal, en Hollande, dès son arrivée d'Italie. Cela s'est passé il y a 31 ans aujourd'hui — en 1945 — et a marqué la réunion des 1er et 2e Corps de la 1ère Armée canadienne.

1948 — La députation de Hongrie adopte une constitution de réforme.

1971 — Ouverture de la première session de la législature du Manitoba.

1948 — Le premier ministre Clement Attlee ordonne l'expulsion de tous les communistes étrangers, en Grande-Bretagne.

1961 — Le premier ministre Hendrik Verwoerd dirige l'Afrique du Sud hors du Commonwealth, en annonçant que ce pays deviendra une république le 31 mai suivant.

1975 — Décès d'Aristote Onassis, magnat de la navigation en Grèce. Il était âgé de 69 ans.

Le lendemain, 4 mars, l'Opposition s'empara de cette affaire, qui allait devenir son cheval de bataille au cours de la semaine suivante. Devant le refus répété de M. Trudeau d'ordonner la tenue d'une enquête publique, l'Opposition réclame que toute l'affaire soit soumise à l'examen du juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, ce à quoi le gouvernement acquiesce.

Le 5 mars, suite aux démentis catégoriques d'un des ministres impliqués, M. Jean Chrétien, qui menace d'interdire des poursuites contre le juge Mackay, ce dernier se rétracte, mais dans le seul cas qui concerne M. Chrétien.

L'Opposition continue toutefois de harceler le gouvernement et concentre ses attaques sur le ministre des Travaux publics, M. Charles Drury, et le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet.

Mardi dernier, Me Richard Holden, procureur "spécial" de la Couronne dans la cause de mépris de cour inscrite par le juge Mackay contre M. Ouellet, le 8 janvier dernier, révèle qu'il est à l'origine de la fuite des documents publiés par le Globe and Mail.

Mercrredi, le juge Deschênes remettrait son rapport au gouvernement, qui était rendu public hier par lettre de la Justice.

DES INDUSTRIES

turée depuis 1972 alors qu'il y a eu plus de 5,000 mises à pied dans les usines du Québec.

Voilà en somme les principaux points d'un dossier préparé par le secrétaire

d'action politique de la CSN, sous la direction d'André l'Heureux, et présenté conjointement avec les syndicats affiliés à la centrale, samedi après-midi.

Une trentaine de militants syndicaux de divers coins de la province ont participé à cette conférence de presse, donnée au siège social de la CSN, pour répondre au rapport du Conseil économique du Canada (CEC) présenté à l'été 1975 et prônant une plus grande libéralisation des barrières tarifaires du Canada.

Laissés pour compte depuis une dizaine d'années, enfants pauvres de l'industrie manufacturière, ces travailleurs voient dans le rapport du CEC le coup de grâce asséné impitoyablement et brutalement à des gens déjà suffisamment meurtris.

"Si le gouvernement estime que ces industries sont inefficaces et doivent disparaître, qu'il le dise. Mais avant d'adopter des politiques qui condamnent — comme c'est le cas depuis des générations — les travailleurs à vivre, à se brûler à des cadences sans cesse accrues, il devra au moins nous soumettre un programme concret de transition pour les 200,000 employés concernés, dont 115,000 au Québec", lit-on dans le dossier de la CSN.

La réaction des travailleurs n'est, par ailleurs, aucunement facilitée par la division et l'anarchie syndicale dans ces industries au Québec. Ayant perdu 8,000 syndiqués de ce secteur à la CSD, la CSN n'en compte plus que 6,000. On en retrouve entre 40 et 50,000 à la FTQ, qui mène présentement une enquête sur ses syndicats du vêtement, à la suite des plaintes et pétitions soumissionnées par les militants de la base. On retrouve enfin une kyrielle de "syndicats de boutique", la plupart affiliés à l'agissante Fédération canadienne des associations indépendantes (FCAI).

La CSN réclame en somme une stratégie globale pour ces 115,000 travailleurs qu'on laisse mourir à petit feu et qui sont en majorité trop vieux pour espérer refaire leur vie dans un autre secteur.

Comment peut-on demander aux travailleurs de ces secteurs industriels d'augmenter leur taux de productivité alors qu'il est déjà supérieur à l'ensemble de l'industrie manufacturière? Et pourtant on menace de fermer les usines des que les syndicats réclament l'abolition des "plans boni" ou de la rémunération basée sur le rendement quotidien de chaque travailleur.

Comment peut-on demander aux travailleurs d'accepter que les usines ferment au Québec et que de nouvelles ouvrent en Ontario parce que les compagnies ne veulent pas voir ces industries de pointe dans le texte synthétique menacer la piètre échelle salariale de leurs usines traditionnelles au Québec?

Comment peut-on demander à des travailleurs, qui gagnaient autrefois plus que leurs confrères du papier et de la construction, tolérer sans mot dire des écarts de \$2 et \$3 l'heure avec ces mêmes travailleurs après avoir oeuvré pendant vingt ans dans le textile, le vêtement et la chaussure? Parmi les statistiques révélées par la CSN, un fait retient particulièrement l'attention: les importations viennent surtout des pays riches, les États-Unis et les pays de la Communauté européenne, et non du tiers monde asiatique.

Le Canada a importé pour plus de \$1 milliard de tissus et de fibres en 1974, dont 74% provenait des USA (54%) et de l'Europe.

Toujours en 1974, le Canada a importé pour \$455 millions de vêtements, dont 43% provenait des USA (25%) et de l'Europe de l'Ouest. Le reste provenait en grande partie de pays asiatiques étroitement reliés aux USA, à savoir Hong Kong (12%), Taiwan (11%) et la Corée du sud (11%).

Dans la chaussure, les importations canadiennes en 1974 se sont chiffrées à \$136 millions, dont 43% des USA (7%) et de l'Europe (36%).

RENÉ LÉVESQUE

sident du Parti québécois a cessé sa collaboration au quotidien Le Jour, sauf pour y signer, une fois la semaine, un article présenté dans une page commanditée par le PQ qui, comme chacun sait, contribue largement au soutien financier du journal.

"Mais si je suis battu une troisième fois aux élections générales, j'accrocherai mes patins... à moins que nous fassions élire un bon nombre de députés ou que nous prenions le pouvoir."

Dans quelle circonscription?

M. Lévesque ne sait pas encore. Ce sera dans la région de Montréal. Il cherche. Peut-être dans Dorion encore, peut-être ailleurs. Une rumeur diffusée par le journal du PQ indique qu'il pourrait se porter candidat dans Gouin, naguère représenté par Guy Joron qui fut défait de justesse en 1973.

Depuis les dernières élections, M. Lévesque s'est manifesté moins souvent en public, cédant sa place à ses collaborateurs. On ne le voit pas aussi fréquemment à la télévision. Plusieurs grands meetings politiques sont organisés sans lui.

"C'est vrai, j'ai été plus discret, mais je n'ai pas été moins actif. De 1968 à 1972, ma présence était vitale. C'était le début. Il fallait que je sois le plus visible possible. Mais aujourd'hui, c'est différent. Nous avons une équipe polyvalente. Sur presque toutes les questions, il y a toujours plus

Le franc français flotte hors du "serpent" européen

BRUXELLES (Reuter) — Cédant après une semaine de résistance à un assaut massif de la spéculation internationale, le gouvernement français a décidé de faire sortir le franc du "serpent" européen et de le laisser flotter indépendamment.

Paris n'aura plus à défendre sa monnaie par référence à des taux de change fixes. Lors de l'ouverture des marchés ce matin, le franc français s'inscrira sans doute en baisse par rapport aux autres devises européennes flottant de concert. La décision a été annoncée à Bruxelles par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'Économie et des Finances, à l'issue d'une réunion secrète des "grands argentiers" des huit pays appliquant le mécanisme, lequel limite à 2,25% au total les marges de fluctuation entre les cinq monnaies européennes (franc français, deutsche mark, florin hollandais, franc belgo-luxembourgeois et couronne danoise).

Dans les milieux communautaires on

considère qu'elle constitue un coût sévère porté au prestige du président Valéry Giscard d'Estaing qui avait personnellement arrangé le retour du franc dans le "serpent" en juillet dernier, dix-huit mois après sa première sortie du flottement commun.

Mais M. Fourcade a révélé l'ampleur de la pression dont le franc était l'objet, disant que les opérations de soutien avaient coûté à la France huit milliards de francs la semaine dernière, l'hémorragie subie par les réserves de la Banque de France atteignant quatre milliards de francs pour la seule journée de vendredi.

S'adressant à la presse après la réunion des ministres des finances des pays participant au "serpent", M. Fourcade a déclaré "qu'étant donné que les interventions de la Banque de France, modestes en janvier, se sont brusquement accrues depuis nos sommes arrivées à intervenir pour plusieurs milliards dans la seule journée de vendredi dernier, j'ai de-

mandé à mes partenaires du "serpent" de se réunir pour discuter les moyens d'une amélioration de cette situation."

"J'ai fait un certain nombre de propositions pour améliorer le fonctionnement de cet accord monétaire, a ajouté M. Fourcade, notamment pour que les conditions d'intervention des banques centrales ne pèsent pas uniquement sur le franc français. À l'exception du gouvernement allemand, qui a essayé de nous aider, tous les autres partenaires ont estimé qu'ils ne pouvaient pas modifier les règles de l'accord."

Comme j'ai constaté qu'il n'était pas possible de parvenir rapidement à améliorer la situation actuelle, comme d'autre part, le rythme des interventions en devises étrangères faites par la Banque de France s'étaient fortement aggravées la semaine dernière, le gouvernement français m'a demandé de prendre position pour suspendre provisoirement la participation de la France à l'accord de flottement concerté européen.

LE LIBAN

complètement le président de la république", a déclaré M. Chamoun.

Les députés Kataëb et ceux du Parti national libéral de M. Chamoun n'avaient pas signé la pétition réclamant la démission de M. Frangie.

La plupart des lignes téléphoniques du palais présidentiel ne fonctionnaient pas hier soir; on ignore si elles ont été coupées volontairement ou si s'agit simplement d'une panne.

Les événements qui se déroulent actuellement au Liban "sont une affaire purement intérieure", se borne-t-on à déclarer à Damas, de source syrienne autorisée, quelques heures après le report officiel de la visite que devait entreprendre en France le président Hafez Assad.

On ignore si la Syrie va reprendre ses efforts de médiation entre les diverses factions politiques libanaises. M. Abdel-Halim Khaddam, vice-premier ministre et ministre syrien des Affaires étrangères, a interrompu jeudi dernier sa mission à Beyrouth pour regagner Damas quelques heures avant que le général Adab prenne en main la situation au Liban.

La presse libanaise, devant la volonté du président Frangie de demeurer à son poste, a évoqué trois possibilités: une "confrontation armée" entre les partisans du président et ses adversaires, qui pourrait déboucher sur une reprise générale des hostilités; un "coup de force" du Parlement qui pourrait décréter la vacance du pouvoir et élire le successeur du président Frangie; enfin un "coup d'État militaire" qui se présenterait comme l'aboutissement du processus déclenché jeudi par le "gouverneur militaire provisoire".

Face à ces éventualités, les partisans de M. Frangie, notamment M. Camille Chamoun, ministre de l'Intérieur et l'un des principaux dirigeants chrétiens, s'efforceraient de trouver un compromis qui permettrait de respecter la légalité, préserver la fonction présidentielle, épargner le discrédit du Parlement et éviter une intervention plus active de l'armée dans la vie politique libanaise. S'inspirant du schéma suivi en 1952, lors de la démission du président Béchara Khoury, les hommes politiques libanais chercheraient à mettre en place un "gouvernement de militaires" qui prendrait la direction des affaires jusqu'au départ du président et l'arrivée de son successeur.

Selon des sources proches des Kataëb, M. Abdel Halim Khaddam se serait entretenu par téléphone dimanche avec les chefs des deux principaux partis chrétiens, M. Pierre Gemayel et Camille Chakrabartty.

BOURASSA Suite de la page 3

qu'on est plus près de la prochaine élection que de la précédente.

À l'atelier sur le désenchantement, les jeunes ont blâmé les caisses électoraux occultes et le manque de sincérité des députés, qui préfèrent "patiner" pour plaire aux électeurs plutôt que de dire la vérité, pour le manque d'intérêt de la jeunesse à la politique.

Un jeune a cité l'exemple de Warren Allmand, solliciteur général à Ottawa, qui fait passer ses convictions sur l'abolition de la peine de mort avant la faveur populaire.

M. Ciaccia s'est dit convaincu que la conviction de M. Allmand se révélerait contagieuse pour les autres députés aussi bien que les électeurs.

Frais bronzé d'un séjour sur les pentes de ski des Alpes suisses et françaises, M. Yves Tardif a cité d'autres exemples d'hommes qui ont cru à certains projets et les ont menés à bien, René Lévesque avec la nationalisation de l'électricité en 1962 et Claude Castonguay avec la réforme des affaires sociales en 1970.

M. Tardif s'est dit d'accord que les hommes politiques doivent précéder et entraîner la population sur certains points mais en acceptant d'attendre sur d'autres, au risque d'être battus et de ne plus pouvoir contribuer à la chose publique.

LIBAN Suite de la page 4

montagnard d'Ehden allait abandonner son mandat sans résister, croire que ses alliés Kataëb irréductiblement nationalistes ne le soutiendraient pas en dépit de toutes leurs réserves sur la personne du chef de l'État, voici au moins deux erreurs de jugement flagrantes. Aujourd'hui, entouré de six cents de ses propres miliciens zghortotes, d'un millier de soldats fidèles à l'ordre républicain légitime et d'une douzaine de blindés, le chef de l'État est prêt à défendre la colline présidentielle de Baabda. Le ralliement, hier, des Kataëb, signifie que d'autres soldats sont prêts à s'allier aux milices chrétiennes en vue du même combat.

Ce "mécanisme correcteur" aura ainsi abouti à créer trois armées, s'ajoutant à la vingtaine de milices, pour menacer le Liban d'un nouveau bain de sang généralisé.

RHÉTORIQUE suite de la page 5

plus de possibilité d'un libre choix, puisque la personnalité morale a cessé d'exister. La faim et les sévices dégradent les Juifs de Varsovie à tel point que cette personnalité se trouvait dissoute, même si l'individu physique continuait à exister.

Il ne restait souvent qu'un sauvagement instinctif de conservation: l'ultime outrage infligé par les Nazis à leurs victimes consistait dans la destruction systématique de leurs consciences.

En nous parlant de "la voie de l'absurde", mon père, vous dites bien que Dieu "nous demande seulement de dire non à ce qui serait notre propre destruction". C'est ce qu'ont fait les résistants juifs de Varsovie. La victoire des bourreaux nazis a été la même que celle des Romains à Massada.

Dans le Livre de Job — personnalité que vous nous présentez, mon père, comme un "blasphémateur" — Dieu dit aux amis de Job: "Mon serviteur Job priera pour vous. Ce n'est que par égard pour lui que je ne vous infligerai pas d'humiliation, car vous n'avez pas parlé de moi avec rectitude comme mon serviteur Job."

Qu'ajouter de plus? Sinon que toute parole doit être amoureuse.

DÉCÈS

GRÉGOIRE, René — À l'hôpital Fleury, le 14 mars 1976 à l'âge de 74 ans, est décédé, M. René Grégoire. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Yolande Léger, ses enfants Jean (Thérèse Tremblay) M. François Legault (Gisèle), André (Cécile de St-Ferdinand de Fabreville), Denise, Monique, M. Marcel Drapeau (Huguette) Marcel, vicairé à la paroisse St-Fabien, Gérard (Pauline Goulet) et Michel (Marquette Giroux) et 17 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi le 16 mars. Le convoi funéraire partira du Salon J.C. Roy Inc. No 3340 boul. de la Concorde à 13 heures 15, pour se rendre à l'église St-Maurice où le service sera célébré à 13:30 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Goulet, Charles d.m. — À Montréal, le 12 mars 1976 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Charles Goulet, docteur en musique, époux de Marcelle Girard, père de Mireille Gélinas et grand-père de Gabriel et Philippe Gélinas. Les funérailles auront lieu mardi le 16. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers Lée & Ugel Bourgie no 5650 rue Côte-des-Neiges à 9 heures 30, pour se rendre à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans invitation. La famille apprécierait des dons à la Société Canadienne du Cancer, 1372 St-Catherine Ouest.

SAINT-PIERRE, Laetitia. — À l'Hôpital Général de Montréal après une longue maladie, le 11 mars 1976 à l'âge de 86 ans, est décédée, Mme Arthur Saint-Pierre, née Laetitia Desaulniers. L'ont précédée dans la mort son époux Arthur Saint-Pierre D.S.S. professeur de Sociologie de l'Université de Montréal, ses fils Yves, André et François (Frank, J.). Lui survivent ses filles Jeanne, Marie et Thérèse, deux belles-filles Mme André Saint-Pierre (Alyce Brouillette) et Mme Yves Saint-Pierre (Marguerite Demers), une petite-fille Mme Jean Vaillancourt (Huguette) et une arrière-petite-fille France Vaillancourt. Mme Laetitia Saint-Pierre a écrit des ouvrages pour la jeunesse sous le pseudonyme de Juliette Lavergne. Le plus important "La Vie Gracieuse de Katherine Tekakwitha" a été publié aux Éditions Fides et traduit dans plusieurs langues. Les funérailles auront lieu lundi le 15 mars. Le convoi funéraire partira du Salon Ugel Bourgie Limitée No 3860 boul. Décarie, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, un don au Fonds de Recherches sur le Cancer de l'Hôpital Général de Montréal (1650 avenue Cedar) serait grandement apprécié.



Trudeau aura au moins forcé Bourassa à se battre à ciel ouvert (J.-Y. Morin)

par Gérard LeBlanc

M. Jacques-Yvan Morin félicite et remercie M. Pierre Elliott Trudeau d'avoir forcé le Québec à sortir des "tranchées souterraines" où se déroule la lutte constitutionnelle depuis l'avènement de M. Robert Bourassa en 1970.

Mais le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale met les Québécois en garde contre le piège du référendum suggéré par M. Trudeau pour le rapatriement de la constitution.

"Quand on a utilisé le référendum, précise-t-il, c'a été pour mieux nous casser. Pour la conscription, ce n'est pas le non massif, clair et net du Québec mais le oui donné par le reste du pays qui a prévalu."

L'opposition officielle n'entend cependant pas jouer la "politique du pire" mais assumer à fond son rôle de chien de garde, en rappelant au gouvernement Bourassa ses responsabilités à l'endroit du peuple québécois.

M. Morin était samedi soir le conférencier invité au banquet de clôture du 142ème congrès annuel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal au restaurant Sambo et il en a profité pour présenter une fresque, historique, juridique et politique, de la lutte constitutionnelle, qui se livre au Canada depuis 200 ans.

Un jeune convive au banquet de la SSJB disait à l'issue de la conférence qu'il avait retrouvé le professeur tant apprécié à l'Université de Montréal.

Comme il l'a souligné au début de sa conférence, M. Morin avait des raisons personnelles de se sentir chez lui à la SSJB, dont la présidence fut assurée par deux de ses grands-oncles, Augustin Norbert Morin et Victor Morin.

C'est à l'instigation de la SSJB de Montréal, particulièrement de M. François-Albert Angers, qu'il acceptait en 1967 la présidence des États généraux, prélude à sa carrière politique.

M. Morin devait enfin rappeler à la fin de sa causerie la réponse de M. Trudeau aux journalistes de Toronto lui demandant quel était responsable de l'échec de Victoria. "It's the Saint-John-The-Baptist", avait répondu M. Trudeau, selon M. Morin.

Et le chef de l'opposition officielle demande à la SSJB d'assumer à nouveau un rôle de leadership dans la mobilisation des Québécois, qui s'impose devant l'annonce d'une nouvelle ronde constitutionnelle.

Si M. Trudeau met à exécution sa menace de rapatrier unilatéralement la constitution, il s'agira, selon M. Morin, d'un coup de force, d'un coup d'État contre le Québec.

Pour celui qui fut un des grands responsables du rejet de la formule Fulton-Favreau, à la belle époque de Jean Lesage, la question fondamentale demeure le sort du peuple québécois, qui ne saurait être abandonné aux mains d'une majorité anglaise.

Et M. Morin n'est pas du tout impressionné par les garanties culturelles que M. Bourassa entend réclamer avant de consentir au rapatriement de la constitution canadienne.

"Les garanties culturelles, a-t-il ajouté, n'ont jamais été que de vulgaires chiffons de papier. Les seules garanties que je connais sont celles du pouvoir politique et économique."

Reprenant la thèse de son collègue péquiste Claude Morin, le chef de l'opposition officielle a souligné que la lutte constitutionnelle est constante malgré l'apparence trompeuse du statu quo à certaines époques.

En général, cette lutte s'est faite, selon lui, dans les tranchées. A la fin des années 60, MM. Jean Lesage et Daniel Johnson sont sortis temporairement des tranchées pour lutter ouvertement contre Ottawa.

Mais l'avènement de M. Robert Bourassa à la direction du Québec en 1970 a sonné le retour à une lutte encore plus sournoise puisqu'elle se fait maintenant dans des tranchées souterraines, d'où il est difficile de marquer les gains ou pertes de terrain.

M. Morin estime cependant que le Québec a reculé "de tranchées en tranchées", de "boyaux en boyaux", cédant sans mot dire des pans entiers de juridiction.

En tout premier lieu, le Québec n'a récupéré aucun point d'impôt depuis 1970. Faute d'argent, ce nerf de la guerre, il a dû assister passivement à l'intrusion du fédéral dans les affaires urbaines, la recherche scientifique, les relations de travail, l'environnement, la protection du consommateur, le classement et la formation professionnelle, l'exportation des richesses naturelles, le patrimoine et l'ensemble du domaine de la culture.

La lutte se déroulant dans les tranchées souterraines, l'on n'est pas sorti au grand jour pour annoncer les défaites dans cette "guerre de coups fourrés".

On parle alors, selon M. Morin, de statu quo, mais il s'agit d'un maquillage du recul constant du Québec.

Dans ce contexte, M. Morin remercie M. Trudeau de sonner la charge, de forcer le Québec à sortir des tranchées, d'élever ses couleurs au grand jour.

Trois conditions ont permis, selon lui, le coup de théâtre de M. Trudeau: l'hésitation des Québécois devant leur avenir; la prison du "féralisme rentable" dans laquelle s'est enfermé le gouvernement Bourassa et la personnalité même de M. Pierre Elliott Trudeau.

"M. Trudeau, a-t-il précisé, n'est peut-être pas le démocrate que nous pensions et qu'il disait être."

M. Morin met enfin les Québécois en garde contre la tendance de M. Bourassa à la conciliation dans ce domaine où le Québec ne saurait accepter de demi-mesure.

"Le mode d'amendement de la charte Victoria demeure aussi inacceptable qu'en 1971", a-t-il conclu.

Dix médecins travaillent à relier le bras et la jambe d'un garçonnet

Une dizaine de médecins de l'hôpital Notre-Dame ont lutté pendant neuf heures, samedi dernier, pour "recoudre" le bras et la jambe d'un garçonnet de neuf ans, Daniel Normandin, qui a eu les deux membres sectionnés quand il a perdu l'équilibre en sautant dans un train en marche près de chez lui, au Cap-de-la-Madeleine, vendredi après-midi.

Le sang circulait presque normalement dans les deux membres sectionnés, après qu'on eut recousus les vaisseaux sanguins, selon le docteur Gilles Frenette, qui a dirigé l'équipe médicale.

C'est l'état de la circulation sanguine qui déterminera dorénavant le succès de l'opération puisque les tissus pourront rester en vie dans la mesure où le liquide vital circulera convenablement.

La difficulté majeure vient du fait qu'on ne peut recoudre que les vaisseaux principaux et les membres sectionnés ont tendance à enfler fortement. Si la circulation du sang est suffisante pour assurer la survie des membres coupés, tout deviendra alors possible.

Le docteur Frenette a expliqué que l'intervention chirurgicale a été extrêmement difficile non seulement à cause des dommages importants subis par les tissus mais surtout à cause de la petite taille des vaisseaux sanguins d'un enfant aussi jeune.

Aussitôt après l'accident, le jeune Normandin avait été conduit à l'hôpital Sainte-Marie de Trois-Rivières. Devant la gravité du cas, les médecins ont préféré envoyer l'enfant à l'hôpital Notre-Dame de Montréal où on pensait pouvoir assembler le groupe de médecins nécessaire pour cette fantastique opération qui semble être une première au Québec.

Pendant le voyage en ambulance vers Montréal, les membres sectionnés étaient placés dans un milieu nutritif réfrigéré pour ralentir autant que possible les dommages causés par l'arrêt de la circulation sanguine.

Un fonctionnaire devient président de la SSJB-M

M. Jean-Charles Desroches, comptable à l'emploi du ministère du revenu du Québec, devient le 72ème président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Elu par acclamation au 142ème congrès de la SSJB de Montréal, qui s'est tenu durant le week-end au restaurant Sambo dans l'est de la métropole, M. Desroches succède à M. Jean-Marie Cossette, qui demeure membre du conseil général, à titre d'ancien président.

Après trois ans d'activité, Mme Solange Léonard quitte le conseil général où l'on retrouve deux nouvelles figures: MM. Pierre Paquette et Jean-Paul Champagne.

Convoqué sous le thème de "l'intégrité du territoire", ce 142ème congrès de la SSJB, fondée en 1834 par les "Fils de la liberté", a donné lieu à l'adoption d'une vingtaine de résolutions.

Quatre résolutions touchent directement l'intégrité du territoire: le gouvernement du Québec doit s'opposer à toute nouvelle cession de territoire au gouvernement fédéral et prendre les mesures pour récupérer les enclaves déjà occupées par Ottawa. Québec doit également adopter sans délai une loi pour interdire la vente des terres arables ou forestières aux non-Québécois. Les congressistes ont enfin réclamé la création d'une commission parlementaire permanente sur l'intégrité du territoire.

Ces résolutions faisaient suite aux con-

férences prononcées, vendredi soir, par MM. Roger J. Bédard (les droits du Québec au Labrador), Jacques Lacoursière (les occupations militaires du Québec par le fédéral au cours de l'histoire), Léo Jacques (la Commission de la capitale nationale et les parcs nationaux) et André Tremblay (l'intrusion du fédéral dans les communications).

Parmi les autres résolutions adoptées durant le congrès, signalons l'opposition à l'inauguration des jeux Olympiques par la reine Elizabeth et la décision d'organiser des manifestations, advenant la venue de la souveraine.

Un concours sera lancé en 1976 pour la découverte d'un hymne national québécois et la SSJB mènera une campagne publicitaire pour dénoncer les établissements, qui continuent à afficher uniquement en anglais au Québec.

La SSJB souhaite, par ailleurs, voir Rosanne Laflamme accueillir la flamme olympique à la 21ème Olympiade, en juillet à Montréal.

La Société devra, en outre, faire pression auprès du Mouvement Desjardins pour une aide accrue aux magasins d'alimentation du genre Cooprix.

Les délégués ont cependant rejeté une résolution, présentée par la section Ahuntsic, visant à la nomination de M. Raymond Lévesque à la présidence de la Corporation des Fêtes nationales de la Saint-Jean.

En général, cette lutte s'est faite, selon lui, dans les tranchées. A la fin des années 60, MM. Jean Lesage et Daniel Johnson sont sortis temporairement des tranchées pour lutter ouvertement contre Ottawa.

Mais l'avènement de M. Robert Bourassa à la direction du Québec en 1970 a sonné le retour à une lutte encore plus sournoise puisqu'elle se fait maintenant dans des tranchées souterraines, d'où il est difficile de marquer les gains ou pertes de terrain.

M. Morin estime cependant que le Québec a reculé "de tranchées en tranchées", de "boyaux en boyaux", cédant sans mot dire des pans entiers de juridiction.

En tout premier lieu, le Québec n'a récupéré aucun point d'impôt depuis 1970. Faute d'argent, ce nerf de la guerre, il a dû assister passivement à l'intrusion du fédéral dans les affaires urbaines, la recherche scientifique, les relations de travail, l'environnement, la protection du consommateur, le classement et la formation professionnelle, l'exportation des richesses naturelles, le patrimoine et l'ensemble du domaine de la culture.

Les cinq animateurs de CKVL se conformeront à l'injonction

Les cinq principaux animateurs d'émissions de "ligne ouverte", à la station montréalaise CKVL, ont fait connaître hier leur décision de rentrer au travail aujourd'hui, bien qu'ils doivent à cet effet traverser les lignes de picketage dressées devant les studios de la station par les 80 employés en grève.

Les animateurs en question: Mathias Rioux, Yvon Dupuis, Lise Lapierre, Marc Trahan et Frénchie Jarraud, obtiennent ainsi à l'injonction de portée provisoire que CKVL a obtenue à leur endroit vendredi, en Cour supérieure. Le tribunal a exigé d'eux qu'ils respectent leurs engagements contractuels, et reprennent le travail.

"Nous sommes tous dans l'eau bouillante", a déclaré notamment Mathias Rioux, dont la situation se révèle particulièrement difficile. M. Rioux, un ancien président de l'Alliance des professeurs de Montréal, est en effet réputé comme syndicaliste, et en cette qualité signe fréquemment des chroniques éditoriales dans le quotidien Montréal-Matin.

"Si nous traversons les lignes de picketage, a ajouté l'animateur pour résumer la situation, nous le ferons contre notre conscience et contre nos principes. Mais si nous respectons les piquets de grève, nous pourrions être accusés d'outrage au tribunal, ce qui pourrait signifier la prison, et la fin de nos contrats."

L'effet de l'injonction interlocutoire qu'a obtenue CKVL se termine le 22 mars, c'est-à-dire dans une semaine; la Cour supérieure déterminera alors s'il y a lieu d'en prolonger la portée.

La station avait fait valoir devant le tribunal que les émissions de "ligne ouverte" constituaient l'élément le plus populaire de sa programmation, et qu'il était impérieux pour elle que ces émissions reprennent l'antenne dans les plus brefs délais: le "Bureau of Broadcast Measurements" (généralement nommé "BBM") procède en effet, à l'heure actuelle, aux sondages à partir desquels seront déterminées les prochaines cotes d'écoute des stations radio de la région.

C'est lundi dernier que les annonceurs, techniciens, employés de bureau et employés de soutien de CKVL, cotisants du Syndicat des communications, avaient débrayé par suite de l'échec des négociations visant au renouvellement de leur convention de travail. Les cinq animateurs mis en cause par l'injonction avaient alors abandonné le travail, bien que n'appartenant pas au syndicat.

L'épave maritime la plus coûteuse

LONDRES (Reuter) — Le pétrolier Olympic Bravery, qui s'était échoué le 24 janvier sur des récifs non loin de Brest, est depuis samedi matin l'épave maritime la plus chère du monde: sous l'effet de vents soufflant à 110 km à l'heure, le bateau, qui jauge 275.000 tonnes, s'est finalement brisé en deux.

Le groupe Onassis propriétaire du navire l'avait assuré pour cinquante millions de dollars, somme qui représente le double de l'assurance du superpétrolier norvégien Berge Istra.

L'effet de l'injonction interlocutoire qu'a obtenue CKVL se termine le 22 mars, c'est-à-dire dans une semaine; la Cour supérieure déterminera alors s'il y a lieu d'en prolonger la portée.

La station avait fait valoir devant le tribunal que les émissions de "ligne ouverte" constituaient l'élément le plus populaire de sa programmation, et qu'il était impérieux pour elle que ces émissions reprennent l'antenne dans les plus brefs délais: le "Bureau of Broadcast Measurements" (généralement nommé "BBM") procède en effet, à l'heure actuelle, aux sondages à partir desquels seront déterminées les prochaines cotes d'écoute des stations radio de la région.

C'est lundi dernier que les annonceurs, techniciens, employés de bureau et employés de soutien de CKVL, cotisants du Syndicat des communications, avaient débrayé par suite de l'échec des négociations visant au renouvellement de leur convention de travail. Les cinq animateurs mis en cause par l'injonction avaient alors abandonné le travail, bien que n'appartenant pas au syndicat.

L'effet de l'injonction interlocutoire qu'a obtenue CKVL se termine le 22 mars, c'est-à-dire dans une semaine; la Cour supérieure déterminera alors s'il y a lieu d'en prolonger la portée.

La station avait fait valoir devant le tribunal que les émissions de "ligne ouverte" constituaient l'élément le plus populaire de sa programmation, et qu'il était impérieux pour elle que ces émissions reprennent l'antenne dans les plus brefs délais: le "Bureau of Broadcast Measurements" (généralement nommé "BBM") procède en effet, à l'heure actuelle, aux sondages à partir desquels seront déterminées les prochaines cotes d'écoute des stations radio de la région.

C'est lundi dernier que les annonceurs, techniciens, employés de bureau et employés de soutien de CKVL, cotisants du Syndicat des communications, avaient débrayé par suite de l'échec des négociations visant au renouvellement de leur convention de travail. Les cinq animateurs mis en cause par l'injonction avaient alors abandonné le travail, bien que n'appartenant pas au syndicat.

L'effet de l'injonction interlocutoire qu'a obtenue CKVL se termine le 22 mars, c'est-à-dire dans une semaine; la Cour supérieure déterminera alors s'il y a lieu d'en prolonger la portée.

La station avait fait valoir devant le tribunal que les émissions de "ligne ouverte" constituaient l'élément le plus populaire de sa programmation, et qu'il était impérieux pour elle que ces émissions reprennent l'antenne dans les plus brefs délais: le "Bureau of Broadcast Measurements" (généralement nommé "BBM") procède en effet, à l'heure actuelle, aux sondages à partir desquels seront déterminées les prochaines cotes d'écoute des stations radio de la région.

C'est lundi dernier que les annonceurs, techniciens, employés de bureau et employés de soutien de CKVL, cotisants du Syndicat des communications, avaient débrayé par suite de l'échec des négociations visant au renouvellement de leur convention de travail. Les cinq animateurs mis en cause par l'injonction avaient alors abandonné le travail, bien que n'appartenant pas au syndicat.



Nous travaillons ensemble


Main-d'oeuvre et Immigration
Robert Andras
Ministre
Centres de Main-d'oeuvre du Canada pour étudiants

Manpower and Immigration
Robert Andras
Minister



Le scandale a effleuré Gerald Ford

GREENSBORO Caroline du nord — Une ombre de scandale a effleuré le président Ford en pleine campagne électorale, samedi, entre l'Illinois et la Caroline du nord.

M. Ford a décidé, après avoir entendu le directeur de sa campagne électorale M. Howard (Bo) Callaway, à bord d'Air Force One, entre Chicago et Greensboro, de le suspendre provisoirement de ses fonctions.

M. Callaway avait été accusé la veille par un journal du Colorado, le Denver Post, d'être in-

tervenu, pendant qu'il était secrétaire de l'Armée, pour obtenir que l'administration américaine des parcs cède à une société dont il est actionnaire avec son frère, des terrains pour construire une station de sports d'hiver à Crested Butte, dans les Montagnes Rocheuses.

M. Callaway aurait eu des entretiens, dans son bureau du Pentagone, l'année dernière, avec de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur dont dépend l'administration des parcs, afin que celle-ci rende un avis favorable.

Le frère de M. Callaway aurait déjà été avisé d'une décision favorable mais celle-ci n'a pas encore été rendue officiellement.

Le sénateur Floyd Haskell (démocrate du Colorado, Etat dans lequel se trouve Crested Butte) a aussitôt demandé qu'une enquête soit ouverte sur les agissements de M. Callaway.

Dans une conférence de presse samedi à Greensboro, le président Ford a réaffirmé sa confiance dans l'intégrité de M. Callaway tout en reconnaissant qu'il connaissait mal les allégations portées contre le directeur de sa campagne.

Il a ajouté que M. Callaway ne reprendrait pas ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait été complètement exonéré par les autori-

tés appropriées. Et M. Ford a suggéré que le département de la Défense ou le département de l'Intérieur fasse une enquête. Dans l'atmosphère surchauffée de la campagne des élections primaires, la presse et la télévision américaines ont immédiatement vu dans l'affaire Callaway la possibilité d'un "mini-scandale", le premier qui atteindrait la réputation d'honnêteté et d'intégrité de l'entourage de M. Ford.

"L'affaire Callaway" tombe juste avant les élections primaires de l'Illinois, demain et de la Caroline du nord, le mardi suivant, et elle sera sûrement exploitée par l'adversaire républicain de M. Ford, l'ancien gouverneur Ronald Reagan, qui avait déjà accusé à divers propos le président de "mentir".

M. Ford espère toujours remporter dans l'Illinois et en Caroline du nord une cinquième et une sixième victoires consécutives sur M. Reagan et lui porter ainsi le coup de grâce. Tous les sondages indiquent une marge substantielle en faveur du président.

A moins que d'ici là, "l'affaire Callaway" ne prenne de nouvelles proportions.

Marathon du droit de la mer

NATIONS UNIES (Reuter) — La troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer reprend aujourd'hui ses travaux à New York pour deux mois.

Cette 4e session est considérée comme la plus importante depuis l'ouverture des travaux à Caracas en décembre 1973. Elle bénéficiera des résultats obtenus au cours des deux sessions qui ont eu lieu depuis lors, à Caracas en 1974 et à Genève l'année dernière, résultats qui se présentent sous la forme d'un vaste document de travail de 407 articles.

Ce texte, qui est loin d'être final et de représenter un terrain d'entente complet, réunit toutefois l'ensemble des points sur

lesquels la négociation a porté jusqu'ici.

L'objet de la conférence est d'établir un accord international portant notamment sur les problèmes des eaux territoriales, des zones économiques, de l'exploitation des fonds marins au-delà des zones économiques, du libre passage de la navigation internationale dans les eaux territoriales ou les zones économiques, et de l'accès à la mer des pays enclavés.

La conférence se propose également de mettre en place les mécanismes internationaux qui assureront la mise en vigueur de la future convention.

Réunissant 156 délégations y compris celles de douze pays qui ne sont pas membres de l'ONU, délégations comportant 3000 diplomates, juristes et autres spécialistes, cette conférence est la plus importante du genre de l'histoire.

Il est prévu qu'une cinquième session sera nécessaire avant que la séance finale, aboutissant à la signature d'une grande convention sur le droit de la mer, ne puisse être tenue à Caracas.

Un gel des prix du pétrole ?

WASHINGTON (Reuter) — Le cheikh Ahmed Zaki Yamani, ministre séoudite du Pétrole, a prédit qu'un gel des prix du pétrole serait mis en vigueur dans le courant de l'année.

S'entretenant avec les journalistes à l'issue d'un entretien à Washington avec le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, le cheikh Yamani a annoncé que son pays s'opposerait à toute majoration des prix du pétrole cette année.

La rencontre des deux hommes est intervenue après la conclusion positive de cinq jours de négociations à Panama City (Floride) avec les dirigeants des quatre compagnies — Standard Oil Of California, Texaco, Exxon et Mobil — qui contrôlent la compagnie ARAMCO dont l'Arabie séoudite prévoit de nationaliser les avoirs sur son territoire.

Le cheikh Yamani a déclaré que l'élaboration des modalités finales de la prise en

main des 60 pour cent encore détenus par les compagnies nécessiterait encore un mois environ. Il a précisé que ces compagnies continueraient d'avoir accès au pétrole séoudite qu'elles exploiteront sous un contrat de gestion.

Le ministre séoudite a d'autre part précisé que les compagnies seraient indemnisées "à la valeur comptable nette" de leurs avoirs. Il a dit que les 1,5 à 2 milliards de dollars mentionnés dans la presse américaine n'étaient "pas exacts", soulignant que ces chiffres étaient "exagérés".

Le cheikh Yamani a déclaré que les deux parties étaient satisfaites du résultat des négociations de Panama City qui ont, selon un communiqué publié vendredi par l'ARAMCO, abouti à un "accord général".

Il a ajouté que des experts se réuniraient prochainement à Washington pour mettre au point les détails de l'accord qui prendra effet dès sa signature, dans un mois environ.

Le Cape Freels donne de la bande et sombre

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Le navire de patrouille des Pêches fédérales, le Cape Freels, a coulé samedi soir au moment où le brise-glace John Cabot tentait de le touer vers le port de Saint-Jean.

Des marins du John Cabot étaient à bord du Cape Freels quand il a commencé à donner de la bande, mais ils ont pu le quitter dix minutes avant qu'il sombre, à environ 110 milles au sud-est de Saint-Jean.

Transnationales: pas d'action commune avant 78

LIMA (AFP) — La commission de l'ONU sur les entreprises transnationales a clos ses délibérations après avoir approuvé des méthodes d'action qui retardent en fait au moins jusqu'en 1978 l'adoption d'une ligne de conduite commune vis-à-vis de ces entreprises.

Les principaux points de l'accord adopté vendredi sont les suivants:

- nécessité de définir les problèmes posés par les transnationales aux pays dans lesquels elles opèrent;
- nécessité de mieux faire comprendre le fonctionnement des transnationales dans leurs

pays d'origine, dans ceux où elles opèrent et dans les relations internationales;

- nécessité d'un renforcement de la capacité de négociation des pays hébergeant des transnationales, grâce à un système d'information sur ces sociétés, jusqu'aux limites des "secrets" qui permettent la libre compétition de celles-ci;
- "première priorité" donnée à la rédaction d'un code de conduite, qui sera rédigé par un groupe intergouvernemental, avec l'aide d'organismes non gouvernementaux (universités, syndicats...);
- décision de créer un centre d'information sur les transnationales, muni d'une infrastructure informatique qui, selon l'expression du délégué iranien, permette de photographier "maladies et signes de bonne santé des transnationales".

La commission a d'autre part estimé très importante la nécessité, soulignée par la France, de définir "les caractéristiques communes des sociétés transnationales qui jouent un rôle important dans l'internationalisation de l'économie mondiale".

Les résultats de tous ces travaux, dont le cadre a été décidé à Lima, devraient être présentés à la réunion de la commission qui doit se tenir en 1978.

Les débats se sont terminés dans un climat que le délégué équatorien a qualifié de "frustrant". En effet, selon ce délégué, des "dédalles bureaucratiques" ont empêché la commission de prendre des décisions permettant une action dynamique sur les problèmes moraux, économiques, politiques et sociaux que posent les entreprises transnationales aux pays du tiers monde.

Bombe à l'ambassade soviétique à Vientiane

VIENTIANE (Reuter) — Deux grenades ont été lancées vendredi dans l'enceinte de l'ambassade d'Union soviétique à Vientiane, blessant quatre Soviétiques, deux femmes et deux hommes.

Les quatre Soviétiques jouaient au ping-pong dans la cour de l'ambassade au moment de l'attentat.

Le gouvernement s'est réuni de son côté sous la présidence du premier ministre, M. Kaysone Phomvihane, pour étudier les activités des milieux de droite.

Trois grenades, dont une seule avait explosé, avaient été lancées il y a quelques jours contre le siège de la radio nationale, soufflant les portes de verre de l'immeuble.

Une semaine auparavant, un jardinier avait été tué par une grenade lancée contre un hôpital de Vientiane.

On a signalé également des tentatives (déjouées) d'incendie criminel contre les habitations de bois des quartiers vietnamiens de la capitale, dont celui de Ban Phai, autrefois appelé "le Montmartre de Vientiane".

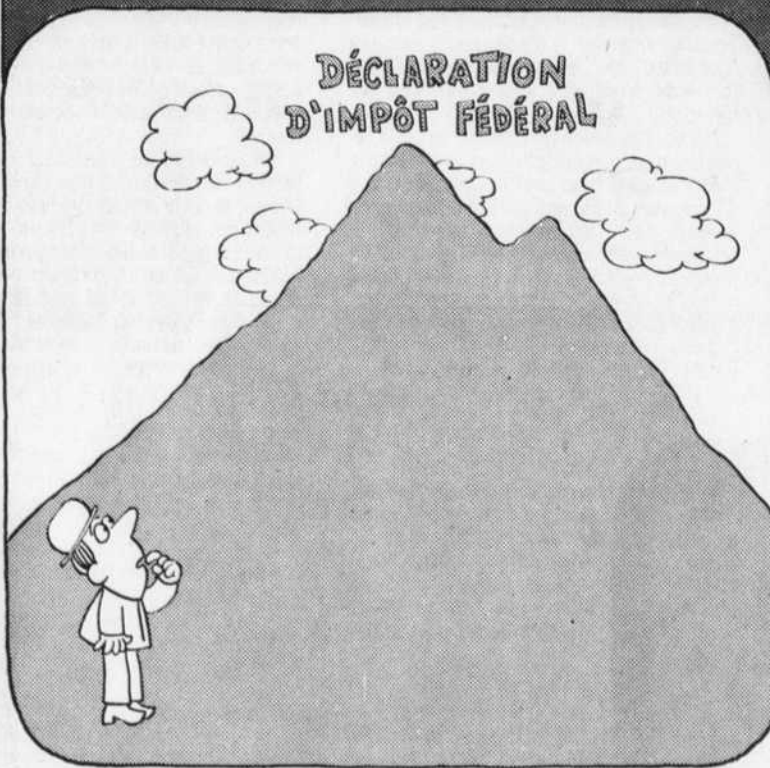
Des tracts en français émanant d'un "Front populaire lao révolutionnaire 21/18" ont été distribués ces jours derniers aux agences de presse et aux ambassades.

Des affiches et des tracts anti-gouvernementaux ont également fait leur apparition dans les écoles et dans les administrations, donnant l'impression d'une campagne concertée de propagande contre le régime du Pathet Lao.

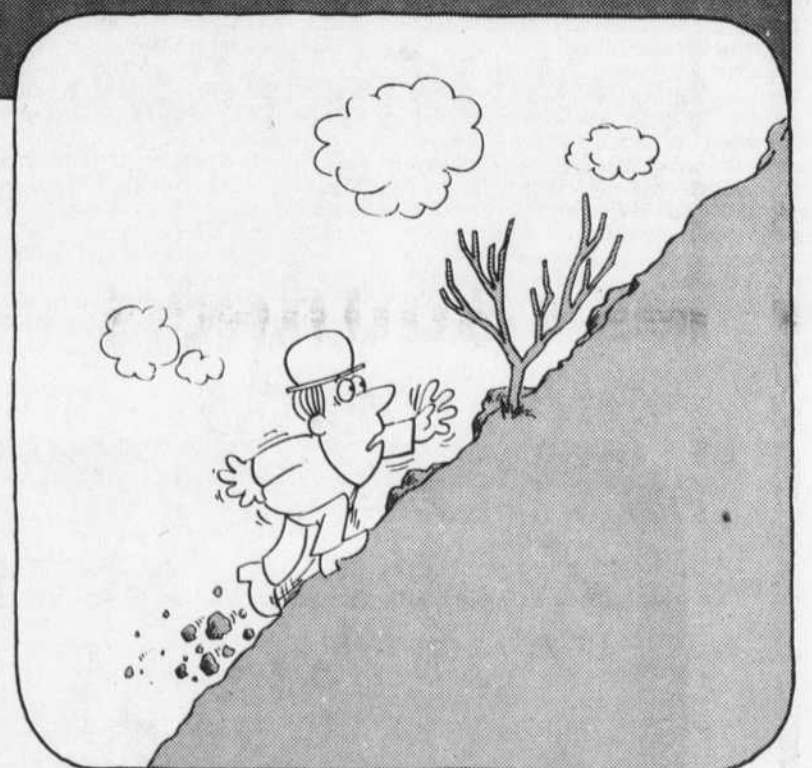
La vague d'agitation que connaît Vientiane depuis une quinzaine de jours et qui tranche avec la période de calme qui a suivi la prise de contrôle officielle du pays par le Pathet Lao, en décembre, est imputée par les autorités à l'action de la C.I.A. et des "réactionnaires thaïlandais".

Des accrochages sont signalés presque quotidiennement le long du Mékong, à la frontière siamo-laotienne, dans le nord du pays, entre Vientiane et Louang Prabang, ancienne capitale impériale, et dans le sud entre Savannakhet et Pakse.

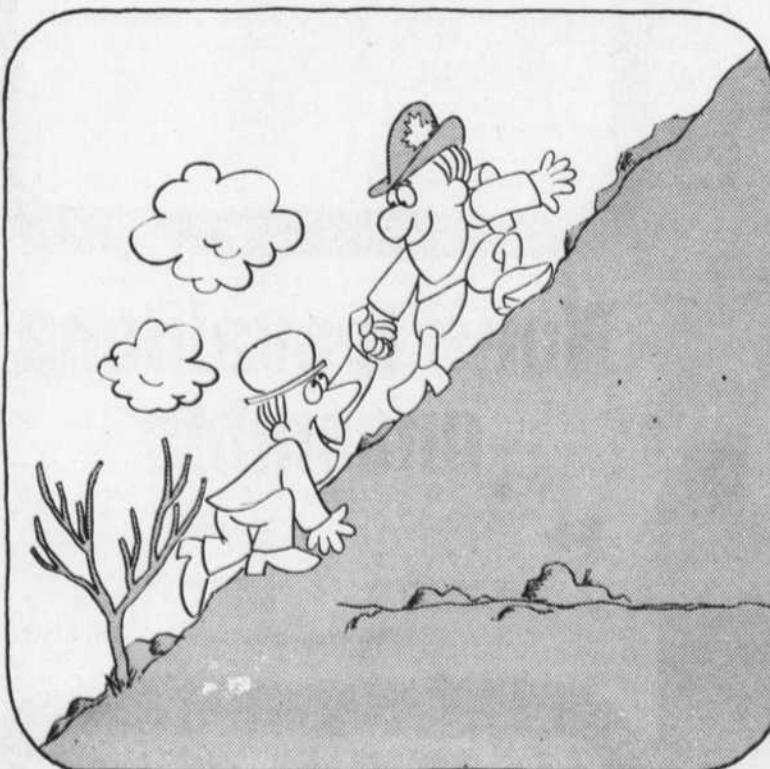
Pourquoi s'en faire une montagne?



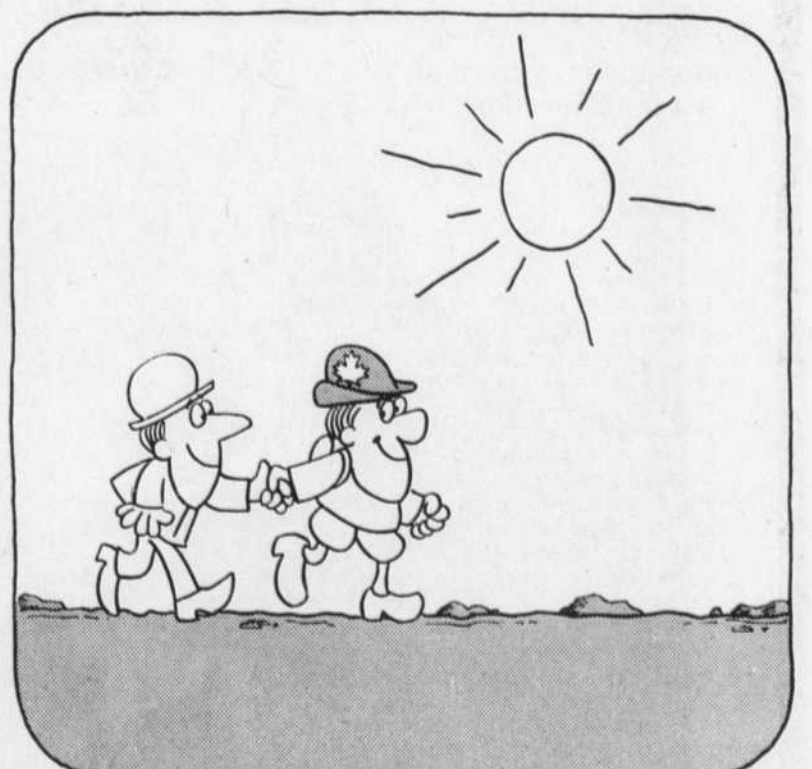
Sa déclaration d'impôt fédéral, il ne faut pas s'en faire une montagne. Il y a un moyen sûr d'y arriver: consulter le Guide. Les pages bleues du Guide vous expliquent...



...la marche à suivre étape par étape. Les pages blanches contiennent plusieurs renseignements supplémentaires qui vous seront d'un grand secours. D'une part le Guide...



...vous donne tous les avantages dont vous pouvez profiter. D'autre part, si votre cas est complexe, les pages blanches clarifient la plupart de vos problèmes tels que: les intérêts et les dividendes, les allocations familiales,...



...les transferts entre conjoints, etc... Si après avoir consulté le Guide, vous avez encore besoin d'aide, vous trouverez au verso du Guide les adresses et numéros de téléphone des bureaux de district d'impôt fédéral.

Altitude 737

Le restaurant Altitude 737 est l'un des sites préférés des visiteurs à Montréal.

Au sommet des quarante-quatre étages de la Place Ville-Marie, Altitude 737 offre un point de vue absolument éblouissant sur Montréal et les environs. Dans un décor des plus ambiant où les couleurs relaxantes vous inspirent à la détente, un somptueux buffet de plus de 80 plats vous attend au déjeuner et au dîner. Tous les soirs, la musique et la danse sont au rendez-vous.

Si vous n'avez jamais admiré Montréal du haut d'Altitude 737, profitez-en! Ça vaut le coup d'oeil!



Quel ravissant point de vue sur Montréal!

Prenez l'ascenseur dans le Grand Hall de l'édifice de la Banque Royale, à la P.V.M. Réservations: 861-3511. Administré par Le Reine Elizabeth. Stationnement à \$1, seulement après 18h30 chez Canadawide Parking, à la P.V.M. Faites valider votre billet, s'il vous plaît.



Surtout, vérifiez bien tous vos calculs et annexe tous vos reçus et feuillets de renseignements à votre déclaration d'impôt fédéral.

VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT FÉDÉRAL FAITES-LA, MAIS FAITES-LA BIEN... CONSULTEZ LE GUIDE!

Revenu Canada
Impôt
L'hon. Bud Cullen
Ministre

Revenue Canada
Taxation
Hon. Bud Cullen
Minister

Les grandes manoeuvres socialistes à Porto

Soares demande une stratégie globale pour rapprocher le Portugal de l'Europe

PORTO (Reuter) — M. Mario Soares, secrétaire général du Parti socialiste portugais, a lancé hier un vibrant appel aux partis socialistes et sociaux-démocrates européens — dont les leaders étaient réunis à Porto depuis samedi — pour une aide équitable au Portugal.

Selon M. Soares, l'accord de 1972 avec la Communauté économique européenne est injuste pour le Portugal et accentue la dépendance traditionnelle de ce pays vis-à-vis du capitalisme occidental.

Il a accusé le Marché commun de pratiquer un "protec-

tionnisme profondément injuste" à l'encontre des vins de table portugais et les quotas fixés pour les vins portugais "rappellent les vieux jours de l'économie impérialiste". Il en est de même pour le papier, les textiles et les sardines, a-t-il précisé.

"Nous devons établir une stratégie globale pour rapprocher le Portugal de l'Europe, en se basant sur la volonté politique maintes fois affirmée par les Européens".

Le Portugal doit maintenant envisager sa candidature à la CEE, sous peine d'être exclu

des privilèges commerciaux, dont pourront bénéficier bientôt ses anciennes colonies d'Afrique, au titre de la Convention de Lomé, a souligné M. Soares.

"C'est à l'Europe de prouver politiquement qu'elle veut continuer à contribuer au processus de consolidation de la démocratie portugaise", s'est exclamé le chef du P.S.P.

L'aide économique de la CEE a été l'un des principaux sujets de conversations des chefs de gouvernement des Pays-Bas, de Suède, de Norvège et d'Autriche, et des chefs des

partis d'Allemagne fédérale, de France, d'Italie, d'Espagne et de Belgique réunis à Povoas de Varzim, près de Porto.

M. Willy Brandt, le président du Parti social-démocrate allemand (SPD) a déclaré que cette demande avait été bien accueillie par le "Comité pour la défense de la démocratie et du socialisme au Portugal" qu'il préside. Mais la CEE ne prendra d'action concrète qu'après le résultat des élections législatives de fin avril, a dit M. Brandt.

Le comité avait été fondé par l'Internationale socialiste l'an dernier au moment où celle-ci

crainait une mainmise communiste sur le pays.

La réunion qui apparaît comme un appui des sociaux-démocrates européens au P.S.P. n'a pas été du goût des autres tenants de la coalition gouvernementale portugaise, le Parti populaire démocratique (P.P.D. - centriste) et le Parti communiste (P.C.P.).

M. Alvaro Cunhal a décrit cette réunion comme une tentative de mauvais goût de pression sur l'opinion publique avant les élections. Le P.C.P. résistera aux "manoeuvres impérialistes", a-t-il dit à Lisbonne.

Quant au P.P.D., le principal rival électoral du P.S., il a protesté auprès des ambassades de sept des pays représentés — le parti espagnol n'étant pas légal. Le P.P.D. qui se dit parti social-démocrate proteste de ne pas avoir été invité.

Une personne avait du reste été blessée samedi après-midi au cours d'affrontements entre des socialistes et 5000 sympathisants du P.P.D. dans leur fief de Porto.

Sous l'effet de ces pressions et protestations, l'amiral Jose Pinheiro de Azevedo, premier ministre, a renoncé à assister à un dîner avec les participants.

Le P.S., il est vrai, ne s'est pas privé d'exploiter la réunion à des fins électorales. Des affiches rouges des socialistes, apposées sur les murs de la deuxième ville du Portugal, affirment: "L'Europe est avec nous" et "Porto, capitale socialiste de l'Europe".

Course-poursuite Madrid-UMD ?

MADRID (Reuter) — Le gouvernement espagnol doit lutter contre le temps pour démocratiser l'Espagne, afin d'éviter le développement d'un mouvement "à la portugaise" dans l'armée.

Les collaborateurs du roi Juan Carlos ont souligné les implications graves que peut avoir l'extension de l'Union militaire démocratique (U.M.D.), dont neuf membres présumés ont été condamnés à des peines de prison jeudi à Madrid pour "sédition".

Ces mêmes personnes auraient dit au roi que l'U.M.D. attire dans ses rangs des capitaines et commandants progressistes, alors que la majorité des généraux espagnols reste de droite.

Le roi a conféré cette semaine avec le premier ministre M. Carlos Arias Navarro, le ministre de l'Intérieur, M. Manuel Fraga Iribarne, et celui des Affaires étrangères, M. José Maria de Areilza.

Le calendrier des réformes du gouvernement prévoit un référendum sur des réformes constitutionnelles cet été, et des élections générales législatives pour l'an prochain. Mais en soumettant certaines réformes aux Cortes (Parlement), le roi s'expose à voir ce bastion conservateur retarder les changements néces-

saires.

Les dangers que représentent ces retards ont été illustrés par les récentes grèves et manifestations dures et leur répression, qui a fait sept morts, dont trois le 3 mars à Vitoria, au Pays basque.

Pour l'armée — un des piliers du régime — c'est l'U.M.D. clandestine qui représente un réel danger.

Un autre officier a été arrêté samedi à Madrid, le deuxième membre présumé de l'U.M.D. en trois semaines.

Il s'agit du commandant Antonio Cordoba, ingénieur dans un régiment de blindés.

Pour le procureur du conseil de guerre de Madrid, cette organisation séditeuse veut fomenter un coup d'Etat à la portugaise.

Mais cette semaine aux îles Canaries, deux capitaines qui se sont présentés comme des porte-parole de l'U.M.D. ont déclaré au cours d'une conférence de presse clandestine, que leur union était prête à donner un certain délai au roi Juan Carlos pour mener à bien les réformes démocratiques fondamentales, tout en précisant qu'il y avait une limite à leur patience.

les négociations dans le secteur éducation

la sécurité d'emploi pour tous les instituteurs permanents

Dans les commissions scolaires catholiques

Un instituteur qui a complété deux (2) années d'enseignement à temps complet dans une même commission scolaire acquiert la permanence. Dès lors,

- UN EMPLOI LUI EST ASSURÉ
- SON SALAIRE LUI EST GARANTI

Et cet emploi doit respecter sa spécialité ou sa compétence particulière.

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI POUR LES INSTITUTEURS: C'EST NOUVEAU

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI POUR LES INSTITUTEURS: C'EST UNIQUE AU CANADA PUISQU'AUUCUN SYSTÈME PROVINCIAL D'ÉDUCATION N'OFFRE UN TEL AVANTAGE

Pour l'instituteur, cette sécurité d'emploi s'exerce d'abord dans la commission scolaire qui l'emploie. Si aucun poste n'est disponible dans cette commission scolaire, l'instituteur bénéficie de la sécurité d'emploi à l'intérieur de la même région administrative. Enfin, si aucun poste n'est disponible pour lui dans cette région administrative, l'instituteur bénéficie de la sécurité d'emploi au plan provincial.

Pour étudier les différentes situations possibles, prenons le cas de la Commission des écoles catholiques de Verdun qui, à cause d'une diminution d'élèves, au cours secondaire général, a un professeur en trop pour l'enseignement des mathématiques. Jean Gauthier est permanent mais est celui qui a le moins d'ancienneté. Il est donc mis en disponibilité. Il reste cependant à l'emploi de la commission des écoles catholiques de Verdun jusqu'à ce qu'on lui trouve un nouvel emploi.

1 Suite à une analyse de ses inscriptions d'élèves, la Commission des écoles catholiques de Verdun a besoin d'un professeur de mathématiques commerciales au secteur professionnel. Selon la commission, M. Gauthier est qualifié pour ce poste et la commission le lui accorde. M. Gauthier conserve sa sécurité d'emploi.

2 La Commission des écoles catholiques de Verdun se rend compte, au 1er mai 1976, qu'elle n'a pas de poste à offrir à Jean Gauthier pour la prochaine année scolaire. M. Gauthier est mis en disponibilité. Il décide cependant d'attendre jusqu'au 1er juillet en espérant que la Commission des écoles catholiques de Verdun, suite à de nouvelles inscriptions d'élèves aura besoin de ses services. Sécurité maintenue.

3 Le 1er juillet, le Bureau régional de placement informe Jean Gauthier qu'un poste pour lequel il est qualifié est disponible pour lui à la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.). M. Gauthier se présente à l'entrevue, on lui offre le poste. Dans les délais prévus, M. Gauthier accepte ce poste, ce qui lui permet de conserver sa sécurité d'emploi et ce, sans avoir à déménager. Donc sa sécurité d'emploi est maintenue.

4 Le 1er juillet, le Bureau régional de placement informe Jean Gauthier qu'un poste est disponible pour lui non pas à Montréal mais à Trois-Rivières. Cela l'obligerait à déménager. Il refuse le poste et il décide d'attendre jusqu'au 1er août en espérant se trouver un emploi dans sa région: Sécurité d'emploi maintenue.

5 Le 1er août, le Bureau régional informe M. Gauthier qu'un poste est disponible pour lui à Ville Saint-Laurent. Il a misé juste et il obtient un poste dans sa région. Il n'est pas obligé de déménager et il conserve sa sécurité d'emploi.

6 Au contraire, le 1er août, la seule offre d'emploi que Jean Gauthier reçoit lui vient de la région de l'Estrie (Sherbrooke). Cela implique un déménagement, mais M. Gauthier

l'accepte dans les délais prévus. Il conserve sa sécurité d'emploi.

La Commission scolaire ou le Bureau provincial de placement assure le remboursement des frais de déplacement et de séjour (pour l'entrevue, pour la recherche d'un logement, etc.). Les frais de déménagement sont aussi remboursés à M. Gauthier. De plus, cet instituteur transporte chez son nouvel employeur sa permanence, son ancienneté et sa banque de congés maladie.

7 Après le 1er août, Jean Gauthier ne reçoit aucune offre d'emploi. Il reste donc à l'emploi de la Commission des écoles catholiques de Verdun qui lui confie des tâches compatibles avec sa compétence jusqu'à ce que le Bureau régional de placement l'avise qu'une autre commission scolaire a besoin de ses services.

Jusqu'au 1er août, les commissions scolaires réservent les emplois disponibles aux instituteurs permanents. Sur une base volontaire un instituteur permanent peut donc, entre le 1er mai et le 1er août, accepter un poste dans une commission scolaire de son choix.

• Si M. Gauthier ne veut pas déménager ou s'il ne veut pas travailler dans une nouvelle commission scolaire qui a besoin de ses services, il peut quitter le réseau des commissions scolaires et bénéficier d'une PRIME DE SÉPARATION pouvant atteindre six (6) mois de salaire.

• Si M. Gauthier revient plus tard sur le marché du travail et est engagé par une commission scolaire, il aura à nouveau droit à la sécurité d'emploi quand il aura acquis deux (2) années de service chez ce nouvel employeur.

• Si, à la Commission des écoles catholiques de Verdun, un instituteur avait été à un an de sa retraite, la commission aurait pu lui accorder un congé de pré-retraite (un an, avec plein salaire) pour faire place à M. Gauthier qui alors n'aurait pas été mis en disponibilité.

• Pour administrer les mécanismes relatifs à la sécurité d'emploi, les commissions scolaires, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, forment des Bureaux régionaux de placement (il y en aura dix (au Québec). Le Bureau régional de placement est chargé de faciliter le placement des instituteurs disponibles.

• Un Bureau provincial de placement est aussi formé par la Fédération des commissions scolaires (F.C.S.C.Q.) et le ministère de l'Éducation. Ce Bureau provincial assure, entre autres, les échanges d'information entre les bureaux régionaux.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Essai nucléaire au Nevada

WASHINGTON (Reuter et AFP) — Les États-Unis ont effectué hier dans le désert du Nevada une explosion nucléaire souterraine d'une puissance située entre 200 et 1000 kilotonnes, annonce-t-on à Washington. Il s'agit du sixième essai nucléaire américain cette année.

L'explosion s'est déroulée à 1280 mètres

de profondeur (4175 pieds) sous le site d'essais de Pauite Mesa.

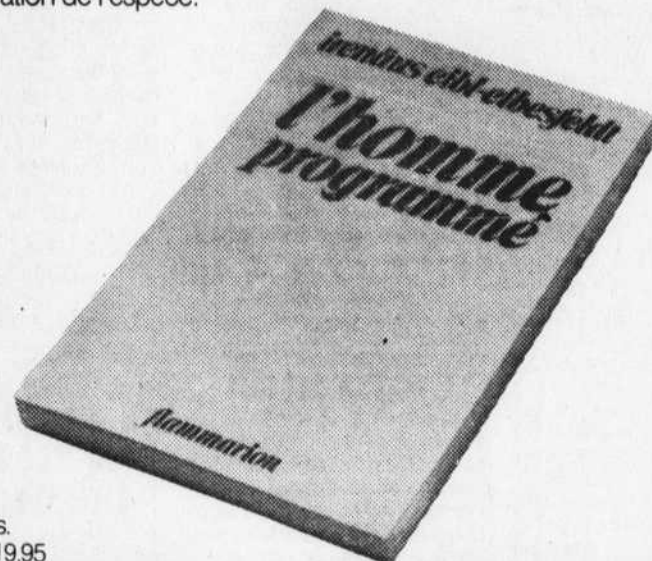
C'est le 389ème essai souterrain effectué par les États-Unis depuis la fin de la guerre, et le 289ème depuis la signature du traité américano-soviétique d'interdiction des expériences nucléaires en surface.

Le comportement humain est-il acquis ou inné?

L'HOMME PROGRAMMÉ.

Irenäus Eibl-Eibesfeldt

L'auteur se fonde sur des observations d'une grande précision scientifique faites auprès de peuples primitifs pour démontrer que l'homme ne vient pas au monde comme une "cire vierge", mais qu'il est doté de mécanismes de comportement déterminés, innés qui sont favorables à la conservation de l'espèce.



244 pages.
Broché \$19.95

EF
FLAMMARION

FLAMMARION LTÉE

POUR ACHETER OU VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS
SPÉCIALISTES

IMMEUBLES
GOULET
REALTIES
INC.



MAURICE GOULET

526-6655



JOSAPHAT GOULET

OUVERT LE
DIMANCHE
3130 est Sherbrooke



EDIFICE: commercial récent, bien situé à Sherbrooke, loué en partie au Gouvernement du Canada, la Banque Provinciale, salle de quilles, magasin d'alimentation, ainsi qu'une brasserie. Possibilité d'occupation pour acheteur. Comptant: \$200,000. Malo: 526-6655 ou 352-6827. Filiale 1-7118



COTTAGE: 25' x 35', 8 1/2 pièces, terrain 50' x 100' plus un autre terrain 50' x 100' à gauche. Sous-sol 24' x 34', 8 pieds de haut. Comptant \$8,000. Offre, M.L.S. Lauzon: 526-6655. FFosier: 1-7079



Pointe-aux-Trembles: 8 x 4 1/2, brique, semi-détaché, construction 1967. Chauffage électrique par radiation payé par les locataires. Sous-sol de 8 pieds avec garage. Revenu de \$9,840. Comptant: \$8,000. Faire offre, Gauthier: 526-6655. Filiale 1-7075



ANNUTSIC: ouest, cottage semi-détaché 7 pièces, grand terrain paysagé, patio. Prix: \$50,000. Cousineau: 526-6655. Filiale 1-7112



CASGRAIN: douze logements semi-détachés, plus commerce, prix \$85,000. Comptant: \$10,000. Revenu \$11,628. A refinancer. Lorange: 526-6655. Filiale 1-7034



DRAKE: 5 duplex 2 x 5, comptant discutable. Balance facile. Cousineau: 526-6655. Filiale 1-7134



SUPERBE BUNGALOW: face au Fleuve, converti en maison de convalescence, le rez-de-chaussée complètement équipé pour 14 patients, le sous-sol divisé en 2 x 4 pièces. Revenu: \$50,000, possibilité de \$70,000. Prix: \$125,000. Comptant: \$50,000. Balance de vente avec vendeur. Exclutif. Cantlin: 526-6655. Filiale H-6723



CARTIER: Mont-Royal - duplex 2 x 5, fenêtres aluminium, stationnement pour une voiture. \$16,000 comptant \$2,000. Malo: 526-6655. Filiale F-7047



DOMAINE: 89,135 pieds carrés avec maison, 13 pièces, 2 foyers, piscine, 13 milles du Pont Champlain. Prix \$215,000. Cousineau: 526-6655. Filiale 1-7119



BUNGALOW: 5 pièces, sous-sol avec salle familiale, isolé, bureau fini pin nouveau. Comptant \$5,000. Exclutif. Cousineau: 526-6655. Filiale F-64



BUNGALOW: 5 pièces, sous-sol avec salle familiale, isolé, bureau fini pin nouveau. Comptant \$5,000. Exclutif. Cousineau: 526-6655. Filiale F-64

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS

SYSTÈME DE VENTE GARANTIE - FINANCEMENT JUSQU'À 90%

ESTIMATION GRATUITE

La sécurité d'emploi est aussi offerte aux professionnels non enseignants, aux ouvriers et au personnel de soutien administratif et technique des commissions scolaires. Cette sécurité d'emploi repose sur les mêmes bases que celle des instituteurs mais elle diffère légèrement dans les modalités d'application.

variétés

Ces mimes venus de Pologne!

par Christine L'Heureux

La forme physique des Mimes de Pologne saute aux yeux; chaque entrechat est exécuté par ces comédiens-danseurs avec une aisance remarquable. Le spectacle, présenté à la salle Maisonneuve de la PDA ces trois jours derniers, atteint une haute exactitude. Cependant si le début séduit par la double qualité du réglage et du jeu, peu à peu l'intérêt s'estompe en raison de la structure uniforme de ce divertissement répétitif et joli.

Farce satirique en huit tableaux précédés d'un prologue et coiffés d'une apothèse, *La Ménagerie de l'Impératrice Phyllissa* s'inspire de l'œuvre de Frank Wedekind. L'adaptation, direction et chorégraphie sont signées Henryk Tomaszewski, la mise en scène est de Kazimierz Wisniak, les costumes et la musique — tous deux remarquables — appartiennent à Wladyslaw Wigura et Zbigniew Karnecki. L'action se déroule chez Phyllissa, une Barbe-Bleue féminine incarnée par une très belle et gracieuse comédienne blonde aux allures de Brigitte Bardot.

Le rideau se lève sur cette Impératrice dépressive, en mal d'homme. Chacun des huit tableaux amène un nouveau prétendant, chaque fois réclamé aux sons des trompettes. Défilent dans l'ordre: un ami de Sade, un illusionniste romantique, Napoléon, un élégant, un dompteur, un athlète, un hypnotiste et un "rocher" via une finale où l'aspirant est un robot aux caresses informatisées. Les premiers venus étonnent grâce à leur variété, à l'originalité des chorégraphies, des le quatrième on commence à ressentir une nette usure. On se prend à rire moins, à constater la présence de gadgets à voir que mimiques et danses se répètent passablement dans cet élégant amusement.

Comme il faut s'y attendre, l'action est centrée autour du lit de la mangrove d'hommes. Chaque tableau se déroule comme suit: chorégraphie à l'avant du lit après l'appel des trompettes qui précède

Maison Lamarre: affaire classée...

Conformément aux recommandations de la Commission des biens culturels et aux études de la Direction générale du patrimoine, le ministère des Affaires culturelles vient de classer la Maison Lamarre, située dans le Vieux-Longueuil, à titre de monument historique.

On se souvient que la Société d'histoire de Longueuil avait donné l'alerte à ce sujet, après avoir fait une recherche sur la Maison Lamarre et remis un rapport à ce sujet aux autorités municipales.

Il est difficile d'établir une date exacte de construction de la Maison Lamarre. Il semble que celle-ci soit antérieure à 1809 et remonterait à la fin du 18ème siècle. Cependant, de cet immeuble original, il ne reste que la maçonnerie et la charpente du toit. Vers 1895, le volume de la maison a été modifié par la réfection du toit à la mansarde, par la division en deux logis séparés et par la réfection des portes et fenêtres.

l'entrée du nouvel aspirant, le mouvement se resserre inmanquablement vers le lit et le plus souvent l'action y meurt... le prétendant avec elle. Puis tout recommence: au suivant, comme à l'armée!

Pas un accroc, pas une bavure, les comédiens-danseurs ont dû répéter mille et une fois chaque geste, chaque saut. Tous jours colorés avec une utilisation de scène maximale, la production apparaît plus que soignée. Malgré ses traits d'humour, le spectacle n'échappe pas à une perfection un peu froide. Je n'ai pu m'empêcher d'effectuer un rapprochement entre ces Mimes Polonais et les "hockeyeurs" russes. Dans les deux cas, il m'a semblé qu'on jouait plus avec sa tête qu'avec ses "tripes", c'est agaçant! La spontanéité n'a guère de place-là!

musique

Un retour à nos sources

par Gilles Potvin

C'est à un voyage dans le passé que nous conviait Radio-Canada lors du concert de musique chorale québécoise présentée dans la série de ses concerts gratuits vendredi soir, à la salle Claude-Champagne. Des quatre compositeurs dont les œuvres furent entendues, seul Roger Matton est toujours vivant et son *Escauette* remonte à 1957. L'oratorio *Cath d'Alexis* Contant, dont neuf extraits furent exécutés, date pour sa part de 1905. Dans l'intervalle se situent *Suite canadienne* de Claude Champagne (1928) et la poème symphonique *Le vent dans l'érable effeuillé* de J.-J. Gagnier, écrit au début des années 30.

Si *Cath*, par son sujet et le style de sa musique, semble aujourd'hui naïf et dépassé, il faut reconnaître qu'il représente l'effort sincère d'un musicien compétent qui ne cherchait pas à aller plus loin que les maîtres qu'il vénérat: Gounod, Franck, Saint-Saëns et Wagner. C'était l'époque où les musiciens affectionnaient les sujets bibliques, les vastes fresques sonores et les grands chœurs fugés. Au Québec, des hommes comme Contant, Couture et Harris faisaient exactement comme les trois compositeurs français cités plus haut, comme Chadwick et Paine aux États-Unis ainsi que Elyse, Sullivan et Mackenzie en Grande-Bretagne. Il manque à Contant cette inspiration authentique et ce feu intérieur qui font les grandes œuvres. On décèle cependant une certaine inspiration et une ferveur réelle dans le grand air d'«Eve, Je suis plongée hélas dans l'amère tristesse», admirablement rendu par Sylvia Saurette. Dans les deux airs d'Adam, chantés avec peu de conviction par le baryton Bernard Turgeon, dans les chœurs et les pages d'orchestre, l'on sent plutôt un musicien désireux de bien faire, mais incertain et souvent gauche, manquant de rigueur et se laissant aller au remplissage quand l'inspiration ne vient pas.

J.-J. Gagnier pousse plus loin la recherche en ce qui a trait à l'instrumentation et de certaines pages se dégagent même des sonorités presque contemporaines. Mais la matière sonore est trop souvent délayée et l'on s'attend à ce que des choses se passent quand la musique semble prendre un essor. Mais c'est pour retomber ensuite dans la banalité et la redite. Malgré leurs faiblesses, les œuvres de Contant et de Gagnier sont d'authentiques efforts de création musicale à une époque ingrate et difficile. Elles méritent notre attention.

Les œuvres de Champagne et de Matton doivent se placer dans un contexte différent. *Suite canadienne* et *L'Escauette* sont toutes deux basées sur des chansons folkloriques que les compositeurs ont harmonisées et revêtues d'un "habitat" orchestral, tirant profit de leurs caractéristiques mélodiques et rythmiques. Il en résulte des pages chatoyantes de couleur vocale et instrumentale, très attrayantes pour le public, ce qui d'ailleurs explique le succès dont elles sont l'objet à chaque audition. Celle de vendredi ne faisait pas exception.

Sous la direction attentive de Jean Deslauriers, un chœur et un orchestre professionnels ont bien défendu les œuvres, malgré quelques défaillances ici et là. Dans la salle, on remarquait la présence du compositeur Roger Matton, de madame Claude Champagne et de Mlle Fleurette Contant, fille d'Alexis Contant, ainsi que de Réal Gagnier, qui participait comme hautboïste à la création de l'œuvre de J.-J. Gagnier.

Concert de musique canadienne sera retransmis au réseau FM français de Radio-Canada le mercredi 24 mars à 20h30, à l'émission les Grands Concerts.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

LES GRANDS CONCERTS

MARDI ET MERCREDI, 16 et 17 mars à 20h30

Chef d'orchestre:

FRANZ-PAUL DECKER

Soliste:

EUGENE FODOR, violoniste

Programme:

GLAZOUNOV: Concerto pour violon en la mineur, opus 82
BRUCKNER: Symphonie no 7 en mi majeur

Billets: \$3 à \$8.75

Directeur artistique:

RAFAEL FRÜHBECK DE BURGOS

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

arts et spectacles

la boîte à échos

La Nouvelle compagnie théâtrale vient de recevoir une subvention de \$27,000 du ministère des Affaires culturelles. Cette subvention permettra à la compagnie d'assumer ses frais de loyer au Gesù pour l'année 1975-76. On sait également que la NCT s'installera au cinéma Granada, dans l'est de la ville, et sera en mesure de poursuivre son travail en milieu étudiant. Le ministère des Affaires culturelles verserait \$2 millions à la NCT pour lui permettre d'aménager les lieux.

La Société de musique contemporaine du Québec présentera son prochain concert en la salle Pollack de l'Université McGill, le 18 mars à 20h30. Au programme: *Loyang d'Isang Yun* et deux œuvres québécoises, *Moll* (opera-Lilliput pour six roches molles) de Marcelle Deschênes-Harvey et *Variations* de Walter Boudreau. Ce concert devait être présenté le 26 février dernier, mais avait été annulé à cause d'un accident survenu à Sayyid Abdul Khabybyr, instrumentiste de l'ensemble de la SMOQ que dirige Serge Garant. On pourra utiliser les billets du 26 février.

La galerie La Relève présentera une exposition de sculptures-céramiques de Suzanne Levasseur, du 17 mars au 11 avril.

Le Théâtre-midi du Théâtre du Nouveau Monde reprendra ses activités le 16 mars avec une pièce de François Beaulieu intitulée *Septième ciel* et mise en scène par Jean-Louis Roux. Cette journée d'ouverture est gratuite pour tous.

Vient de paraître chez Gallimard, dans la série Bibliothèque des sciences humaines: "Penser la guerre, Clausewitz" de Raymond Aron (2 volumes: L'Age européen et L'Age planétaire), de même que "Fêtes romaines d'été et d'automne" suivi de "Dix questions romaines" de Georges Dumézil. Chez le même éditeur, dans la série Connaissance de l'inconscient, on présente en deux volumes la "Correspondance: 1906-1914" de Freud et Jung. Enfin, deux nouveaux ouvrages voient le jour chez Denoël-Gonthier: "De l'esclavage à la ségrégation" de Gerda Lerner et "Fille ou garçon" de Madeleine Laik. Ces derniers ouvrages paraissent dans la collection Femme.

Docteur Françoise Gaillard, film de Jean-Louis Bertucelli mettant en vedette Annie Girardot, prendra l'affiche à Montréal le 2 avril.

35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS 18 ANS

Femmes au Soleil

Avec JULIETTE MAYNIER, GENEVIÈVE FONTANEL, NATHALIE CHANTREL

UN FILM DE LILIANE DREYFUS

CONSEILLÉE PAR ERIC ROHMER

SALE EISENSTEIN

6^e SEMAINE

Très beau, somptueux et déchirant.

film de LUCHINO VISCONTI

VIOLENCE et PASSION

BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

musialogues

clément pépín

interview/itinéraire par maryvonne kendergi

et dialogue avec le public.

lundi 15 mars 1976

à 20h30

à la faculté de musique université de montréal

2375, côte ste-catherine

salle 1020

l'entrée est libre

AUCUNE FEMME NE PEUT LUI ÉCHAPPER CAR IL EST

NÉ POUR L'ENFER

18 ANS

CHATEAU & PARISIEN-2: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, 11.30, 13.30, 15.30, 17.30, 19.30, 21.30, 23.30, 25.30, 27.30, 29.30, 31.30, 33.30, 35.30, 37.30, 39.30, 41.30, 43.30, 45.30, 47.30, 49.30, 51.30, 53.30, 55.30, 57.30, 59.30, 61.30, 63.30, 65.30, 67.30, 69.30, 71.30, 73.30, 75.30, 77.30, 79.30, 81.30, 83.30, 85.30, 87.30, 89.30, 91.30, 93.30, 95.30, 97.30, 99.30, 101.30, 103.30, 105.30, 107.30, 109.30, 111.30, 113.30, 115.30, 117.30, 119.30, 121.30, 123.30, 125.30, 127.30, 129.30, 131.30, 133.30, 135.30, 137.30, 139.30, 141.30, 143.30, 145.30, 147.30, 149.30, 151.30, 153.30, 155.30, 157.30, 159.30, 161.30, 163.30, 165.30, 167.30, 169.30, 171.30, 173.30, 175.30, 177.30, 179.30, 181.30, 183.30, 185.30, 187.30, 189.30, 191.30, 193.30, 195.30, 197.30, 199.30, 201.30, 203.30, 205.30, 207.30, 209.30, 211.30, 213.30, 215.30, 217.30, 219.30, 221.30, 223.30, 225.30, 227.30, 229.30, 231.30, 233.30, 235.30, 237.30, 239.30, 241.30, 243.30, 245.30, 247.30, 249.30, 251.30, 253.30, 255.30, 257.30, 259.30, 261.30, 263.30, 265.30, 267.30, 269.30, 271.30, 273.30, 275.30, 277.30, 279.30, 281.30, 283.30, 285.30, 287.30, 289.30, 291.30, 293.30, 295.30, 297.30, 299.30, 301.30, 303.30, 305.30, 307.30, 309.30, 311.30, 313.30, 315.30, 317.30, 319.30, 321.30, 323.30, 325.30, 327.30, 329.30, 331.30, 333.30, 335.30, 337.30, 339.30, 341.30, 343.30, 345.30, 347.30, 349.30, 351.30, 353.30, 355.30, 357.30, 359.30, 361.30, 363.30, 365.30, 367.30, 369.30, 371.30, 373.30, 375.30, 377.30, 379.30, 381.30, 383.30, 385.30, 387.30, 389.30, 391.30, 393.30, 395.30, 397.30, 399.30, 401.30, 403.30, 405.30, 407.30, 409.30, 411.30, 413.30, 415.30, 417.30, 419.30, 421.30, 423.30, 425.30, 427.30, 429.30, 431.30, 433.30, 435.30, 437.30, 439.30, 441.30, 443.30, 445.30, 447.30, 449.30, 451.30, 453.30, 455.30, 457.30, 459.30, 461.30, 463.30, 465.30, 467.30, 469.30, 471.30, 473.30, 475.30, 477.30, 479.30, 481.30, 483.30, 485.30, 487.30, 489.30, 491.30, 493.30, 495.30, 497.30, 499.30, 501.30, 503.30, 505.30, 507.30, 509.30, 511.30, 513.30, 515.30, 517.30, 519.30, 521.30, 523.30, 525.30, 527.30, 529.30, 531.30, 533.30, 535.30, 537.30, 539.30, 541.30, 543.30, 545.30, 547.30, 549.30, 551.30, 553.30, 555.30, 557.30, 559.30, 561.30, 563.30, 565.30, 567.30, 569.30, 571.30, 573.30, 575.30, 577.30, 579.30, 581.30, 583.30, 585.30, 587.30, 589.30, 591.30, 593.30, 595.30, 597.30, 599.30, 601.30, 603.30, 605.30, 607.30, 609.30, 611.30, 613.30, 615.30, 617.30, 619.30, 621.30, 623.30, 625.30, 627.30, 629.30, 631.30, 633.30, 635.30, 637.30, 639.30, 641.30, 643.30, 645.30, 647.30, 649.30, 651.30, 653.30, 655.30, 657.30, 659.30, 661.30, 663.30, 665.30, 667.30, 669.30, 671.30, 673.30, 675.30, 677.30, 679.30, 681.30, 683.30, 685.30, 687.30, 689.30, 691.30, 693.30, 695.30, 697.30, 699.30, 701.30, 703.30, 705.30, 707.30, 709.30, 711.30, 713.30, 715.30, 717.30, 719.30, 721.30, 723.30, 725.30, 727.30, 729.30, 731.30, 733.30, 735.30, 737.30, 739.30, 741.30, 743.30, 745.30, 747.30, 749.30, 751.30, 753.30, 755.30, 757.30, 759.30, 761.30, 763.30, 765.30, 767.30, 769.30, 771.30, 773.30, 775.30, 777.30, 779.30, 781.30, 783.30, 785.30, 787.30, 789.30, 791.30, 793.30, 795.30, 797.30, 799.30, 801.30, 803.30, 805.30, 807.30, 809.30, 811.30, 813.30, 815.30, 817.30, 819.30, 821.30, 823.30, 825.30, 827.30, 829.30, 831.30, 833.30, 835.30, 837.30, 839.30, 841.30, 843.30, 845.30, 847.30, 849.30, 851.30, 853.30, 855.30, 857.30, 859.30, 861.30, 863.30, 865.30, 867.30, 869.30, 871.30, 873.30, 875.30, 877.30, 879.30, 881.30, 883.30, 885.30, 887.30, 889.30, 891.30, 893.30, 895.30, 897.30, 899.30, 901.30, 903.30, 905.30, 907.30, 909.30, 911.30, 913.30, 915.30, 917.30, 919.30, 921.30, 923.30, 925.30, 927.30, 929.30, 931.30, 933.30, 935.30, 937.30, 939.30, 941.30, 943.30, 945.30, 947.30, 949.30, 951.30, 953.30, 955.30, 957.30, 959.30, 961.30, 963.30, 965.30, 967.30, 969.30, 971.30, 973.30, 975.30, 977.30, 979.30, 981.30, 983.30, 985.30, 987.30, 989.30, 991.30, 993.30, 995.30, 997.30, 999.30, 1001.30, 1003.30, 1005.30, 1007.30, 1009.30, 1011.30, 1013.30, 1015.30, 1017.30, 1019.30, 1021.30, 1023.30, 1025.30, 1027.30, 1029.30, 1031.30, 1033.30, 1035.30, 1037.30, 1039.30, 1041.30, 1043.30, 1045.30, 1047.30, 1049.30, 1051.30, 1053.30, 1055.30, 1057.30, 1059.30, 1061.30, 1063.30, 1065.30, 1067.30, 1069.30, 1071.30, 1073.30, 1075.30, 1077.30, 1079.30, 1081.30, 1083.30, 1085.30, 1087.30, 1089.30, 1091.30, 1093.30, 1095.30, 1097.30, 1099.30, 1101.30, 1103.30, 1105.30, 1107.30, 1109.30, 1111.30, 1113.30, 1115.30, 1117.30, 1119.30, 1121.30, 1123.30, 1125.30, 1127.30, 1129.30, 1131.30, 1133.30, 1135.30, 1137.30, 1139.30, 1141.30, 1143.30, 1145.30, 1147.30, 1149.30, 1151.30, 1153.30, 1155.30, 1157.30, 1159.30, 1161.30, 1163.30, 1165.30, 1167.30, 1169.30, 1171.30, 1173.30, 1175.30, 1177.30, 1179.30, 1181.30, 1183.30, 1185.30, 1187.30, 1189.30, 1191.30, 1193.30, 1195.30, 1197.30, 1199.30, 1201.30, 1203.30, 1205.30, 1207.30, 1209.30, 1211.30, 1213.30, 1215.30, 1217.30, 1219.30, 1221.30, 1223.30, 1225.30, 1227.30, 1229.30, 1231.30, 1233.30, 1235.30, 1237.30, 1239.30, 1241.30, 1243.30, 1245.30, 1247.30, 1249.30, 1251.30, 1253.30, 1255.30, 1257.30, 1259.30, 1261.30, 1263.30, 1265.30, 1267.30, 1269.30, 1271.30, 1273.30, 1275.30, 1277.30, 1279.30, 1281.30, 1283.30, 1285.30, 1287.30, 1289.30, 1291.30, 1293.30, 1295.30, 1297.30, 1299.30, 1301.30, 1303.30, 1305.30, 1307.30, 1309.30, 1311.30, 1313.30, 1315.30, 1317.30, 1319.30, 1321.30, 1323.30, 1325.30, 1327.30, 1329.30, 1331.30, 1333.30, 1335.30, 1337.30, 1339.30, 1341.30, 1343.30, 1345.30, 1347.30, 1349.30, 1351.30, 1353.30, 1355.30, 1357.30, 1359.30, 1361.30, 1363.30, 1365.30, 1367.30, 1369.30, 1371.30, 1373.30, 1375.30, 1377.30, 1379.30, 1381.30, 1383.30, 1385.30, 1387.30, 1389.30, 1391.30, 1393.30, 1395.30, 1397.30, 1399.30, 1401.30, 1403.30, 1405.30, 1407.30, 1409.30, 1411.30, 1413.30, 1415.30, 1417.30, 1419.30, 1421.30, 1423.30, 1425.30, 1427.30, 1429.30, 1431.30, 1433.30, 1435.30, 1437.30, 1439.30, 1441.30, 1443.30, 1445.30, 1447.30, 1449.30, 1451.30, 1453.30, 1455.30, 1457.30, 1459.30, 1461.30, 1463.30, 1465.30, 1467.30, 1469.30, 1471.30, 1473.30, 1475.30, 1477.30, 1479.30, 1481.30, 1483.30, 1485.30, 1487.30, 1489.30, 1491.30, 1493.30, 1495.30, 1497.30, 1499.30, 1501.30, 1503.30, 1505.30, 1507.30, 1509.30, 1511.30, 1513.30, 1515.30, 1517.30, 1519.30, 1521.30, 1523.30, 1525.30, 1527.30, 1529.30, 1531.30, 1533.30, 1535.30, 1537.30, 1539.30, 1541.30, 1543.30, 1545.30, 1547.30, 1549.30, 1551.30, 1553.30, 1555.30, 1557.30, 1559.30, 1561.30, 1563.30, 1565.30, 1567.30, 1569.30, 1571.30, 1573.30, 1575.30, 1577.30, 1579.30, 1581.30, 1583.30, 1585.30, 1587.30, 1589.30, 1591.30, 1593.30, 1595.30, 1597.30, 1599.30, 1601.30, 1603.30, 1605.30, 1607.30, 1609.30, 1611.30, 1613.30, 1615.30, 1617.30, 1619.30, 1621.30, 1623.30, 1625.30, 1627.30, 1629.30, 1631.30, 1633.30, 1635.30, 1637.30, 1639.30, 1641.30, 1643.30, 1645.30, 1647.30, 1649.30, 1651.30, 1653.30, 1655.30, 1657.30, 1659.30, 1661.30, 1663.30, 1665.30, 1667.30, 1669.30, 1671.30, 1673.30, 1675.30, 1677.30, 1679.30, 1681.30, 1683.30, 1685.30, 1687.30, 1689.30, 1691.30, 1693.30, 1695.30, 1697.30, 1699.30, 1701.30, 1703.30, 1705.30, 1707.30, 1709.30, 1711.30, 1713.30, 1715.30, 1717.30, 1719.30, 1721.30, 1723.30, 1725.30, 1727.30, 1729.30, 1731.30, 1733.30, 1735.3

Charles Goulet meurt à 73 ans

Charles Goulet, l'une des personnalités les mieux connues du monde artistique montréalais et secrétaire du Conseil des arts de la région métropolitaine depuis sa fondation en 1957, est décédé vendredi soir à l'âge de 73 ans des suites d'une maladie qui le minait depuis plusieurs mois. Il n'avait cependant pas interrompu ses activités et il assistait à une réunion du conseil aussi tard que le 4 mars dernier.

Homme d'une grande affabilité et aux vastes connaissances artistiques, Charles Goulet était l'un de ces merveilleux musiciens et hommes de théâtre polyvalents comme il ne s'en trouve plus de nos jours. Baryton, comédien, maître de chapelle, metteur en scène, pianiste, violoniste, il fut aussi un impresario entreprenant et un administrateur artistique hors-pair. Son activité multiple s'étend sur une période de plus de cinquante ans.

Né à Liège en 1902, il vint très jeune à Montréal où son père, Jean Goulet et son oncle, J.-J. Goulet, participaient déjà à la vie musicale comme violonistes et chefs d'orchestre. Il étudia d'abord le violon puis le



Charles Goulet

piano avec Arthur Letondal et le chant avec Salvo Issaurel. En 1920, il enseigna le piano et l'année suivante, donna son premier récital de chant. Il se rendit ensuite à Paris et en Belgique pour perfectionner son art. Il fait alors ses débuts à l'Opéra de Liège dans *La Navarraise* de Massenet, compositeur dont il donnera le nom au chœur mixte qu'il va fonder à Montréal en 1928, les Disciples de Massenet, lequel va devenir

l'un des plus réputés au Canada. De retour à Montréal en 1925, il chante avec la Société canadienne d'opéra et devient maître de chapelle à St-Henri puis à St-Louis-de-France en 1937, année où il obtient un doctorat en musique de l'Université de Montréal.

Avec son collègue Lionel Daunais, il fonde en 1936 la troupe des Variétés Lyriques, dont la présence sur la scène artistique montréalaise jusqu'en 1955 demeure l'une des grandes réussites du théâtre au Québec. Les chanteurs et comédiens qui ont débüté dans les spectacles de cette troupe sont fort nombreux. Citons seulement Pierrette Alarie, Anna Malenfant, Léopold Simoneau, Yolande Guérard, Louis Quilico et André Turp. Aux Variétés Lyriques, Charles Goulet fut à la fois chanteur, metteur en scène, administrateur et montait même au pupitre de chef d'orchestre si nécessaire. A la même époque, les Disciples de Massenet sont appelés à participer aux manifestations de l'OSM et des Festivals de Montréal sous la direction de chefs comme Beecham, Ormandy et Pelletier qui rendent hommage au chœur et à son chef. A l'occasion, M. Goulet dirige lui-même avec autorité des oeuvres comme le *Re-*

quem de Fauré et le *Te Deum* de Bruckner.

Au début des années 30, Charles Goulet devient impresario et présente des artistes comme Beniamino Gigli, Fédor Chaliapine, Serge Lifar. En 1937, c'est lui qui fait venir pour la première fois ici Igor Stravinsky. Plus tard, il fonde le Bureau des concerts canadiens pour promouvoir la carrière de jeunes chanteurs et instrumentistes.

En 1955, devant les exigences économiques grandissantes du spectacle, les Variétés Lyriques, ayant toujours fonctionné sans subvention, décident de fermer leurs portes même si le nombre d'abonnés atteint 13.000. Deux ans plus tard, Charles Goulet est nommé secrétaire du Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal. En 1974, il faisait partie de la Commission Jeanotte nommée par le ministère des Affaires culturelles pour étudier la situation de l'opéra, de la musique et de la danse au Québec. Au moment de son décès, il achevait la rédaction de ses *Mémoires*.

Il laisse dans le deuil sa femme, née Marcelle Girard, et une fille, Mireille. Les funérailles auront lieu demain, à 10 heures, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde.

G.P.

Tennessee Williams présidera à Cannes

PARIS (AFP) — Pour son 30ème anniversaire qui coïncide en 1976 avec l'annéée du bicentenaire des U.S.A., le Festival international de Cannes (du 13 au 28 mai) aura un président de jury prestigieux: Tennessee Williams, l'un des plus féconds et des plus grands dramaturges vivants.

Âgé maintenant de 65 ans, Tennessee Williams, chanteur du sud des Etats-Unis, est l'auteur d'une quarantaine de pièces et d'oeuvres jouées partout dans le monde et dont la plupart sont d'ailleurs devenues des films. Parmi les titres célèbres figurent *La ménagerie de verre*, *Un tramway nommé désir*, dont l'adaptation cinématographique fut réalisée par Kazan avec Marlon

Brando et Vivien Leigh, *La rose tatouée*, *La chatte sur un toit brûlant*, *La nuit de l'Iguane*, etc. Il a également écrit des scénarios, dont ceux de *Baby Doll*, *Soudain l'été dernier*, *Boom* (de Losey), des romans, dont le *Prin-temps romain* de Mme Stone, des nouvelles et des poèmes.

Son dernier roman, ainsi qu'un livre de souvenirs, doit paraître en France incessamment chez Laflotte.

Toutes les oeuvres de Tennessee Williams sont dominées par un climat tendu de névroses, de difficultés et de frustrations sexuelles, d'alcoolisme souvent aussi, dans le contexte social décadent et oppressif du sud des Etats-Unis.

au fil des mots

Une belle soirée

par Louis-Paul Béguin

J'ai eu l'honneur, lundi soir, de rencontrer M. Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française. Il a mis, dans mon petit cœur de linguiste et d'amoureux fervent de la langue française, tout un soleil. Par son optimisme, ses arguments bien documentés, quant à la vigueur de notre langue. Les menaces qui pèsent sur elle? Bah, toutes les langues sont menacées en ces temps de mécanisation, de consommation... et d'inflation. Je devrais ajouter à cela les communications multiples et pressées qui empêchent de prendre le temps de bien rédiger, tout en assaillant le monde de messages électroniques. Mais M. Blancpain, dans un exposé clair et plein d'humour, à l'hôtel Windsor, nous a démontré que le français se portait bien. Il n'y eut jamais autant de francophones sur cette petite planète. Les livres français se vendent bien, ils s'écrivent aussi ailleurs qu'en France, ce qui est un signe de l'enracinement du français dans les pays où il est langue maternelle ou langue de communications. Bref, je suis sorti content. Merci, M. Blancpain. Ah, tout de même un point sur lequel je ne suis pas tout à fait d'accord avec le brillant secrétaire général: la loi Bas, qui en France, vient d'être promulguée pour défendre les français contre l'invasion désordonnée de termes anglais surtout. Je ne vois rien d'effrayant à ce que l'Etat prenne des mesures contre la pollution de la langue nationale, comme il en prend contre la pollution de ses cours d'eau. La loi Bas est une loi mesurée, sans aucune exagération. Les termes proposés sont bien sûr des néologismes. Pas question d'enlever de l'usage ce qu'il a consacré: les mots anglais entrés dans la langue française, utilisés quotidiennement, sont des mots français. (Stand, week-end, snob, marketing-mercatique a été proposé à sa place, mais je me permets de douter de sa survie —, management.) On ne reviendra pas sur ces mots désormais français. Quant aux autres, il est encore temps de leur donner des équivalents bien formés, alors pourquoi pas. J'ai pu voir que "logiciel", anciennement "software", était utilisé en France par les techniciens. Je reviendrai sur cette question. Il faut respecter l'opinion de M. Blancpain qui ne croit pas au danger du français. Et entre la sienne et celle d'Etienne, peut-être trouver un juste milieu.

Ma soirée commença bien: chez Madame et Monsieur Henri Dumont, le Consul général de France, hôtes raffinés et d'une courtoisie pleine de chaleur humaine. Ah, comme le temps s'enfuit vite, quand on le passe agréablement!

Fine CUISINE

suivez les prochains cours

d'Henri Bernard

PROFESSEUR CHEF CUISINIER

CUISINE de PÂQUES
repas traditionnel:

jeudi 18 mars 1976, jour ou soir.

buffet chaud et froid:

jeudi 25 mars 1976, jour ou soir.

CUISINE de BASE:
en 9 semaines les techniques,

les recettes, la méthode.

les lundis ou mardis, jours ou soirs.

1ère leçon à titre d'essai

se répétant les 24, 31 mars et le 1er avril.

prospectus gratuit: 843-6481

Institut
Culinaire
Henri Bernard

Permis d'enseignement de
culture personnelle
2015 de la Montagne # 610
Montréal, métro Peel

le bridge

Comment exploiter la chance

par Charles -A. Durand

Donneur: Sud
vulnérables: Tous

NORD
♦ 53
♦ AD75
♦ 5432
♦ RD9

QUEST
♦ RD982
♦ R92
♦ D86
♦ 43

EST
♦ V1076
♦ V108
♦ 109
♦ 8752

SUD
♦ A4
♦ 643
♦ ARV7
♦ AV106

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 SA passe 2 SA passe
2 SA passe 3 SA passe

Entame: Huit de pique par Ouest

Sud ouvre les enchères d'un sans-atout et Ouest passe parole, ne se croyant pas justifiable d'une enchère de deux piques, vu sa vulnérabilité. Nord emploie la convention de deux trèfles Stayman et l'équipe Nord-Sud en arrive à un contrat de trois sans-atout.

L'attaque en pique met le contrat immédiatement en danger et Sud ne voit aucun avantage à retarder le jeu de son As. Il encaisse immédiatement quatre levées de trèfle; il lui reste deux levées certaines en carreau

et une de l'As de coeur, ce qui donne huit levées. Comment Sud devra-t-il procéder pour se procurer le maximum de chances pour totaliser neuf levées ou plus si possible; il ne peut se permettre de perdre la main car la distribution de la couleur de pique est d'au moins cinq et quatre et possiblement six et trois. De plus, aucune enchère adverse ne peut lui permettre de localiser certaines cartes clefs.

Deux impasses sont à sa disposition, celle à la Dame de carreau et celle au Roi de coeur. Laquelle des deux offre le plus de chances? Pour les deux la réussite, n'est cotée qu'à 50%. Le déclarant poussera plus loin son raisonnement. Il épuisera d'abord les chances de voir tomber la Dame de carreau en jouant l'As et le Roi de cette suite de huit cartes. Cet essai, ne fournissant pas cette éventualité, il se replie sur le 50% de chance qui lui offre l'impasse au Roi de coeur; il la tente, elle réussit, et le contrat est accompli.

Cette ligne de jeu était la seule qui augmentait les chances de réussite car les impasses ne doivent être tentées qu'après avoir épuisé tous les autres moyens de procéder. Le joueur expérimenté fait un tout avec une main et combine toujours toutes les possibilités en graduant les risques qui comportent le moins de hasard possible. Le bridge est un jeu très subtil.

vient de paraître

Roland Brunet
L'École sans diplôme
Cahiers du Québec
Coll. Psychopédagogie

éditions
hurtubise hnh

380 ouest
rue Craig
montréal

BRUNET
DE
GÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions

Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

NETTOYEUR
P.M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

C'est le temps
de faire installer les
GOUTIÈRES
(HO-DO)

Résidences - Industries -
Institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
Mtl: 322-4160
Québec: 672-9244
PRIMEAU METAL INC.

UNE PETITE
ANNONCE DANS
LE SUPPLÉMENT
ÉDUCATION DU
24???

VITE, UN APPEL
À PIERRE GINGRAS
À 844-3361!!!



ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉS

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.50 le premier
• L'heure de fondée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaupré Est. Tél: 276-9067 ou 750 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 10-4-76

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morier 667-0774 J.N.O.

ACHETERAIS ANTIQUITES de toutes sortes et aussi contenus de maison pour règlement de succession de particuliers, argent comptant. Appelez 725-2522 23-3-76

ANTIQUITES À VENDRE

DEUX TRES BELLES HORLOGES (Comtoise) Auvergnate, intactes, des- sains d'origine, plus de 150 ans. Ainsi que beaux meubles canadiens, très propres. Les Bers Antiqu, 393 Boul. Laurier, Beloeil Tél.: 467-2223. 24-3-76

ASSOCIÉS DEMANDÉS

Associé(e), actif (ou silencieux partier), revenu garanti de \$500.00 à \$1,000.00 par semaine. Intelligent? Imaginatif? Dans tel cas, téléphoner à 669-5703 pour entrevue. 16-3-76

NOTAIRE

Établi désire partager bureau neuf et dépenses avec autre notaire expérimenté. Possibilités d'association. — Centre-ville
Tél: 875-5115 17-3-76

AUTOS À VENDRE

JAGUAR 1975
Jaguar 1975, sedan, V12, 5 mois d'usage seulement. Mileage original: 5.000. État impeccable. Extérieur rouge vin, intérieur: tan. Toute équipée. Particulier.
Bur: 866-6966
Rés: 341-4744 26-3-76

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavaois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaine-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-4-76

COMMERCES À VENDRE

"TRAILER PARK ET CAMPING"
Venise au Québec. Restaurant et dépanneur inclus. Maison toute meublée, 100' de façade sur lac Champlain. Seulement \$65.000 M.L.S. Robert Tétrault: 658-0688 ou 348-1186. TRUST UNI, courtier 17-3-76

DEMANDES D'EMPLOI

EMPLOI temps plein, dessin graphique et publicitaire. C. Tremblay après 6 p.m. 687-0924 18-3-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ÉDUCATION

APPRENEZ L'ESPAGNOL EN COLOMBIE

Université de San Buenaventura
(Pères Franciscains)

Bogota

Cours d'été pour canadiens

Session: du 2 juillet au 15 août 1976

Pour débutants et avancés.

Excursions, soirées, programmes d'activités culturelles. Cours crédits et diplômes. Classes réduites.

Programme détaillé:

ASSOCIATION CULTURELLE HISPANO CANADIENNE
C.P. 97
Station NDG
Montréal H4A 1X0 16-3-76

L'auto-examen des seins
5 minutes par mois...pour la vie!

Pour savoir comment s'y prendre, consultez votre médecin ou adressez-vous à la Société Canadienne du Cancer.

Dépister pour vaincre!
Société Canadienne du Cancer

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Aviz: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.50 chacun
• L'heure de fondée est midi pour le lendemain

HOMMES DEMANDÉS

HOMMES DEMANDÉS

HOMMES DEMANDÉS

OFFICIER DE SECURITE

Importante compagnie de construction requiert les services d'un agent de sécurité pour travaux de construction lourde.

Le candidat doit avoir travaillé un minimum de 10 ans dans la construction d'immeubles industriels, commerciaux ou administratifs, ou dans une entreprise de génie civil. Il doit en plus posséder un diplôme ou certificat de 9e année ou l'équivalent.

Veuillez nous faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante:

DOSSIER 310
LE DEVOIR,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

16-3-76

EQUIPEMENTS DE BUREAU

FAILLITE: Pupitre 24" x 45", 30" x 60"; classeurs 2-4 tiroirs, photocopieuse Thermofax, livres de poche, mobiliers de salon — 2 morceaux \$115, \$134, \$199. Tél: 272-0455 1-4-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-4-76

GARDERIES

PERSONNE DE CONFIANCE disponible garderai un ou plusieurs enfants, dans Outremont seulement. Sur semaine de 10 à 17 heures. Références. Tél: après 18 heures 273-2617 17-3-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

REPRÉSENTANT (E)

Compagnie d'assurance-vie recherche un représentant de service.

Le candidat doit être bilingue, posséder une voiture et détenir un diplôme universitaire de 1er cycle.

Ce travail n'implique aucune vente.

Tél: 845-0177 16-3-76

MOTOS - BICYCLES

HONDA CB-400-1975, 4 cylindres, 6 vitesses, démarreur, dossier, condition A-1, \$1,380. Particulier. Tél: de 9 à 5 p.m. 877-6251 20-3-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Computate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.p.n.l. 5 lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure 361 rue Guizot. Tél: 388-2972 16-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMONT REALTIES COURTIER

N.D.G.

DUPLEX, façade de pierre, 6 et 7 pièces, superbe jardin, garage double (en façade). Disponibilité, prochaine pour les deux logements. UN ACHAT CONJOINT IDEAL! Exclusivité de Guy Labrecque: 935-8541, le soir à: 488-3770. 16-3-76

ST-BRUNO

Transfert. Joli bungalow, 3 chambres, garage. Propre. Secteur tranquille. Pauline Martel: 653-2496 ou 653-3257. MONTREAL TRUST, courtier 16-3-76

OUTREMONT

Cottage moderne et spacieux, près écoles et université. Confort pour la famille, chambre des maîtres avec salle de bain et boudoir, luxueux den avec foyer naturel et fenêtres panoramiques, salle de séjour au sous-sol. Avantages pour professionnel: bureau, salle d'attente et entrée séparée. Grand jardin et garage. Annette Massie: 733-0139 ou 735-1551. Town of Mount Royal Real Estate courtier 16-3-76

RIVE SUD

11 milles du Pont Champlain par autoroute.

Superbe maison de ville semi détachée, de style Nordique, avec extérieur de cèdre construit directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant: piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon avec foyer, tapis mur à mur, sous-sol à la grande, etc.

Occupation mai ou juillet
SEULEMENT \$29,800.

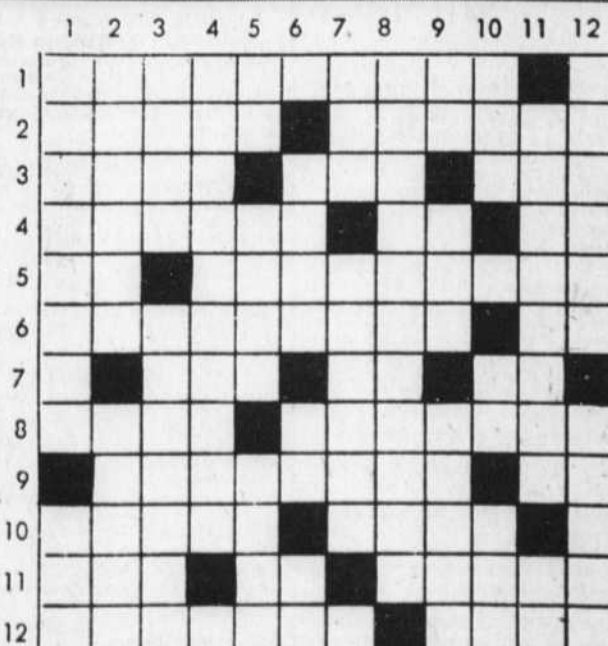
avec \$2,800. comptant. Remboursement mensuel comprenant - capital - taxes - intérêts: \$366.77

Appelez: Jean Turcotte
886-0268
pour rendez-vous. 16-3-76

PETIT NID D'AMOUR: merveilleux petit chalet été-hiver, près de la Rivière St-Pie. Beau grand terrain 93' x 277' avec arbres, garage isolé fini intérieur avec sundeck sur le toit, petite remise, le tout en parfaite condition, chauffage électrique, le tout fini extérieur cèdre. Une vraie aubaine. \$16,800. Si intéressé, appelez Roméo Vincent 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Granblin, 16-3-76

Un mot vous échappe...
le petit Robert - le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Ordre de chevalerie, en Angleterre.
- 2—Terme de civilité. — Met au courant des secrets d'un art, d'une science.
- 3—Interrog. — Comm. d'Algérie. — Orient.
- 4—Plante des Andes. — Pronom indéfini. — Métal précieux.
- 5—Sert à lier. — Fonctionne de façon désordonnée.
- 6—Ère qui précède la nôtre. — Aluminium.
- 7—Cri sourd d'un homme qui frappe avec effort. — Gadolinium. — Nouveau-Brunswick.
- 8—Paradis terrestre. — Qui appartient à l'animal.
- 9—Sans couleur. — Dans.
- 10—Il conduit des ânes. — Avance sur l'eau.
- 11—Interjection. — Du verbe avoir. — Marchandise vendue au rabais.
- 12—Très jeune orme. — Oter la vie.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 AVANTBRAS RP
2 ZIBELINE VOL
3 YOLE E RB CA
4 GLU ONDOYANT
5 OATES OBSCUR
6 STIGMATISERA
7 ROUIR EUTES
8 GENEUSE SI
9 U UM TE FIN
10 ETAL ODM LIFE
11 PARRASSEUR R
12 ENCRISTIER BRIEF

Les Jeux de Jonquière s'autofinanceront

La région hôteesse termine devant ses invités

par Normand Delisle

JONQUIÈRE (PC) — Le Saguenay-Lac-St-Louis, région hôteesse des quatrièmes Jeux d'hiver du Québec, a décroché le premier rang au classement général, hier, à l'issue de cette réunion sportive de 10 jours.

Les jeunes Saguenéens ont obtenu 281 points, 41 de plus que la région de l'Est du Québec, au deuxième rang. Les gagnants de l'an dernier, la région de Québec, ont terminé en troisième place avec 238 points.

Les vainqueurs ont été longuement ovationnés hier, lors de leur marche triomphale devant quelque 4,000 partisans réunis au Palais des sports de Jonquière pour la cérémonie de clôture des Jeux.

La surprise demeure quant même la performance des jeunes de l'Est du Québec, une région sportive qui englobe le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

L'Est du Québec a réussi des merveilles en judo et en raquette pour dépasser au deuxième rang les représentants de la vieille Capitale, vainqueurs aux Jeux de l'an dernier à Rimouski.

A l'issue de la cérémonie, les athlètes se sont donnés rendez-vous à l'an prochain, à LaSalle, en banlieue de Montréal, où se dérouleront les cinquièmes Jeux d'hiver du Québec.

Cet été, les Jeux d'été feront relâche en raison de la tenue à Montréal des Jeux olympiques. Tout au plus présentera-t-on les

finale à l'intérieur de chaque région.

Dans chacun des sports du troisième bloc de compétitions, qui s'est terminé hier, plusieurs équipes favorites ont recolté les honneurs des premiers rangs et les médailles qui s'y rattachent.

Au ballon sur glace, la région de l'Outaouais a obtenu la médaille d'or. Cette région, qui fut toujours représentée par une équipe de Masson, en était à sa troisième médaille d'or, en quatre participations aux Jeux d'hiver du Québec, dans cette discipline.

Une équipe de Lac-Mégantic a décroché la médaille d'argent pour la région de l'Estrie, et des jeunes de Victoriaville ont recolté du bronze au profit du Centre du Québec.

En raquette, c'est la région de la Côte-Nord qui a obtenu la première position tandis que le judo a confirmé la supériorité des Laurentides.

Il faut souligner cependant en judo la grande répartition des médailles entre les différentes régions. Un porte-parole de la fédération, M. Jacques Fau-teux, a interprété cette répartition comme la preuve que le judo prend graduellement racine dans toutes les régions du Québec et connaît une popularité grandissante.

En basket-ball, les anglophones de Montréal, qui développent depuis longtemps des joueurs dès l'âge de huit ans, ont recolté ce qu'ils ont semé: les équipes de Montréal-

Concordia, Lac Saint-Louis, Montréal-Bourassa et de la Rive-Sud métropolitaine ont obtenu dans l'ordre les quatre pre-

mières places au classement. Le basket-ball demeure cependant un sport pratiqué surtout à l'école puisque 12 des 17

équipes inscrites aux Jeux d'hiver provenaient du milieu scolaire.

En haltérophilie, un nom à

retenir, selon le porte-parole de la Fédération d'haltérophilie du Québec: Pierre Duplain, un poids léger de la région de Québec, qui a obtenu deux médailles d'or et une d'argent.

Duplain a établi un nouveau record des Jeux du Québec au total des poids levés pour l'arraché et l'épaulé-jeté, soit 232,5 kg.

En tennis de table, on a constaté une amélioration du calibre de l'ordre de 60 pour cent, a-t-on souligné.

Aucune surprise n'a été enregistrée cependant dans la victoire obtenue par la région du Sud-Ouest du Québec. Les compétitions ont permis de découvrir une nouvelle vedette chez les pongistes: Carole Beauchamp, du Lac Saint-Louis, dans la classe des filles de moins de 13 ans.

Enfin, le directeur de la promotion des Jeux de Jonquière, M. Réjean Delisle, a souligné que les Jeux de Jako s'autofinanceraient.

Les revenus ont atteint le chiffre record de plus de \$850,000, ce qui couvrira amplement les dépenses effectuées au cours de ces compétitions, a-t-il fait remarquer.

C'est au niveau des revenus en provenance de la population locale que la plus grande surprise a été enregistrée.

Une campagne de souscription menée conjointement avec un concours public a amené plus de \$212,000 à la caisse. Des commanditaires ont versé pour plus de \$100,000 tandis que la vente de souvenirs a rapporté plus de \$100,000.

Le reste des revenus provenait de subventions versées par le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports et la ville de Jonquière.

Un observateur des Jeux de Jonquière a suggéré au Comité organisateur de transmettre au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, leur recette magique d'autofinancement, afin qu'elle serve à ceux de Montréal, en juillet prochain.



Les Jeux du Québec d'hiver 1976 ont pris fin, hier, à Jonquière, par la victoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La mascotte Jako n'a d'ailleurs pas manqué de parader aux côtés de la délégation gagnante (Téléphoto PC)

Curling: Terre-Neuve réalise une première

REGINA (PC) — Terre-Neuve a remporté le championnat canadien de curling, samedi, l'équipe du skip Jack MacDuff a terminé le tournoi avec une fiche de 9-2. Il s'agit du premier championnat en curling pour cette province.

En 13e ronde, Terre-Neuve a eu raison de l'équipe de Joe Gurovka, de Mississauga, Ontario, par 9-4 en 14 bouts.

L'équipe championne était complétée par Toby McDonald, Doug Hudson et Ken Templeton.

Terre-Neuve est entré en compétition en 1951 et devient la première province de l'Atlantique à mériter ce championnat depuis la Nouvelle-Ecosse la même année. Elle n'avait jamais terminé mieux que troisième jusqu'à cette année. Son plus grand nombre de victoires

en un tournoi avait été de quatre.

Clare LeBlonde, de Winnipeg, a mérité deux points dans un bout supplémentaire pour défaire Alf Romain, de Halifax, 9-2, et ravir le deuxième rang avec une fiche de 8-3.

Trois équipes ont terminé à égalité au troisième rang avec des fiches de 7-4: Jim Ussel de Montréal, Bernie Sparkes, de la Colombie-Britannique, et Dave Sullivan, de Fredericton.

Wayne Sokolosky, de Calgary, a terminé à 6-5 tandis que des fiches de 5-6 ont été obtenues par Rick Lang, du Nord de l'Ontario et Howard Brazeau, de Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest.

La Nouvelle-Ecosse a terminé à 4-7 tandis que l'Ontario et la Saskatchewan venaient 3-6. Ken MacDonald, de Charlotte-town, fermait la marche à 2-9.

Connors prend sa revanche sur Nastase

HAMPTON (Virginie) (AFP) — L'Américain Jimmy Connors a pris hier sa revanche sur l'Ille Nastase, sa "bête noire" au tennis, en écrasant le Roumain 6/2, 6/2, 6/2 dans la finale du tournoi de Hampton, en Virginie.

Le Roumain avait battu Connors, numéro deux mondial derrière Arthur Ashe, pour la douzième fois en quatorze rencontres dans la finale du championnat national de tennis, à Salisbury, en février.

A Hampton, tournoi organisé par l'association des joueurs indépendants, Connors a mis 1 heure et 19 minutes pour disposer de Nastase, qui n'avait pas son meilleur jour. Connors, en super-forme, a fait le break dès le troisième jeu du premier set pour recéder au septième jeu,

en dépit de deux as de Nastase. Il enlevait le service adverse dès le premier jeu du deuxième set et continuait sur sa lancée, tandis que Nastase perdait le rythme et un total de 66 balles sur sa faute pendant le match.

Connors a reçu un premier prix de \$15,000 qui porte ses gains en tournois à \$62,763 cette année. L'Américain a toutefois encaissé \$250,000 pour sa récente victoire contre l'Espagnol Manuel Orantes dans un match-défi à Las Vegas.

L'Indien Vijay Amritraj, en battant l'Américain Stan Smith 6/2, 6/6, 6/2, a remporté hier à Memphis (Tennessee) son premier tournoi de l'année dans le championnat de la W.C.T.

Smith, qui avait causé la surprise des demi-finales en éliminant le Suédois Bjorn Borg,

Eux + vous = nous

OXFAM

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de C.L. EXCAVATION INC. ayant sa seule place d'affaires en la Ville de St-Hubert, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 octobre 1974, a été enregistré à Longueuil, le 7 novembre 1974 sous le numéro 416628.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 12 mars 1976.

Avis est par la présente donné que par un contrat enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous le numéro 2872619, la Banque Royale du Canada (ci après la Banque) a cédé, réassigné et reporté à SPI-BOR DRESS INC. (ci après le client), 5455 rue De Gaspe, Montréal, Québec, Manufacturier de textiles pour dames, tout droit, titre et intérêt de la Banque à partir du 20ème jour de février 1976 en vertu d'un transport général de créances par le client à la banque en date du 13ème jour de mai 1976 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 220291.

Date le 9ème jour de mars 1976
BANQUE ROYALE DU CANADA

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 267204, la Banque de Nouvelle-Ecosse (ci après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à COSAC SALES CORP. LTD. (ci après appelé "le client") 9600 rue Meilleur, Suite 850, Montréal, Québec.

9600 rue Meilleur, Suite 850
Montréal, Québec

Importateur tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 7 novembre 1972 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2389433.

Fait ce 8e jour de mars 1976

La Banque de Nouvelle-Ecosse

DEMENAGEMENT L.B.B. LEE s'est adressée à la Commission des transports du Québec pour faire ajouter à son permis no. 1941-V les droits additionnels suivants: a) Transport général - Longue distance - rayon: de Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles et retour; c) De Montréal à ailleurs dans la Province de Québec; et retour pour le transport de ménage et d'ameublements usagés effectués au moyen d'équipement spécial, pour le public en général, conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Toute partie intéressée peut produire son opposition à la Commission des Transports du Québec dans les 4 jours de la première parution.

1ère publication: 15 mars 1976.
2ème publication: 16 mars 1976.
3ème publication: 17 mars 1976.

SIGNE: PIERRE SAINT-PIERRE, C.R. PROCUREUR DE LA REQUERANTE.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-003583-760

SYDNEY STEEL CORPORATION, corps politique et incorporé, dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 3000 rue St-Jacques, Montréal, Québec, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2389433.

Fait ce 8e jour de mars 1976

DRESSER INDUSTRIES INC., corps politique et incorporé, dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 3000 rue St-Jacques, Montréal, Québec, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2389433.

Fait ce 8e jour de mars 1976

ME POLACK & POLLACK, 800 ouest boul. Dorchester, suite 1410, Montréal, Québec, PROCUREURS DE LA DEMANDEESSE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-009556-760

GOLD CIRCLE LTD., une corporation ayant son bureau principal en la ville de Montréal, District de Montréal, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

REJEAN TALBOT, autrui résident et domicilié en la ville de Montréal, District de Montréal, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 220291.

Date le 9ème jour de mars 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur REJEAN TALBOT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976.

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

ME JON KOSORWICH, 1255 Université, #1204, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA DEMANDEESSE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-007833-762

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3500, rue Jean-Talon, cité et district de Montréal.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'EST ENJOINT À P.F.F. ENTREPRISE INC. à l'intention desquelles des copies du bref et de la déclaration ont été déposées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 10 mars 1976.

(s) A. Beaulieu
Greffier en chef de la Cour Provinciale

Mess Feron & Hamelin, 3530, rue Jean-Talon, Montréal, Québec, Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Greffé des Divorces)

No: 500-12-058580-766

WILFRID LAROCHE, époux commun en biens de Huguette Tremblay, résident et domicilié au 400 St-François, Duvivier, Laval, Québec, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé HUGUETTE TREMBLAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il a été déposé au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 10 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME JEAN CHARBONNEAU, avocat, 3509 Boul. de la Concorde, Suite 207, Duvivier, Laval, Québec, PROCUREUR DE LA DEMANDEESSE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Greffé des Divorces)

No: 500-12-058583-763

JEANNE BLANCHARD, résidente et domiciliée à Chambly, district de Montréal, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME LUC GÉOFFROY, 440 rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-043178-750

BOUTIQUE FLORENTINO, Couture Masculine, 2195 rue Crescent, à Montréal, district de Montréal.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976.

PAR ORDRE DE LA COUR: La défenderesse CAROL WARREN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été déposée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 23 février 1976.

(S) CLAUDE DUFOUR, greffier, C.P.M. Massé & Massé, 235, boul. Dorchester, Suite 410, Montréal, Québec.

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q., 1964, Chapitre 275), que la gérance, créée par acte de fiducie passé devant Me Laurent Décarie, notaire, entre OPERA DIAMOND LIMITEE et TRUST GENERAL DU CANADA, à titre de fiducie, portant la date formelle du 15 août 1971, et enregistré respectivement à St-Jérôme, Montréal, Joliette, Baie Comau et St-Eustache sous les numéros 309095, 2300721, 156948, 71653 et 145636 et par acte de fiducie supplémentaire passé devant Me Mario Beaulieu, notaire, le 15 août 1972, portant la date officielle du 1er août 1973, et enregistré respectivement à Baie Comau, St-Eustache, St-Jérôme, Joliette, Laval, Baie Comau, St-Jérôme, Montréal et St-Geneviève-de-Basancien sous les numéros 168892, 179533, 359569, 86878, 463365, 2602833 et 245894 et par acte de modification à l'acte de fiducie supplémentaire reçu devant Me Mario Beaulieu, notaire, le 31 octobre 1975, est devenu exécutoire à la suite du défaut de ladite compagnie en vertu desdits actes de fiducie.

TRUST GENERAL DU CANADA est qualifié de fiduciar pour les détenteurs de OPERA DIAMOND LIMITEE

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire M.-A. DEMERS

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 500-12-058553-763

JEANNE BLANCHARD, résidente et domiciliée à Chambly, district de Montréal, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME LUC GÉOFFROY, 440 rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-004260-764

Pacific International Equities Corp., corps politique dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 140 avenue Northcote, Toronto, Ontario, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME LUC GÉOFFROY, 440 rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-043178-750

BOUTIQUE FLORENTINO, Couture Masculine, 2195 rue Crescent, à Montréal, district de Montréal.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976.

PAR ORDRE DE LA COUR: La défenderesse CAROL WARREN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été déposée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 23 février 1976.

(S) CLAUDE DUFOUR, greffier, C.P.M. Massé & Massé, 235, boul. Dorchester, Suite 410, Montréal, Québec.

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q., 1964, Chapitre 275), que la gérance, créée par acte de fiducie passé devant Me Laurent Décarie, notaire, entre OPERA DIAMOND LIMITEE et TRUST GENERAL DU CANADA, à titre de fiducie, portant la date formelle du 15 août 1971, et enregistré respectivement à Baie Comau, St-Eustache, St-Jérôme, Joliette, Laval, Baie Comau, St-Jérôme, Montréal et St-Geneviève-de-Basancien sous les numéros 168892, 179533, 359569, 86878, 463365, 2602833 et 245894 et par acte de modification à l'acte de fiducie supplémentaire reçu devant Me Mario Beaulieu, notaire, le 31 octobre 1975, est devenu exécutoire à la suite du défaut de ladite compagnie en vertu desdits actes de fiducie.

TRUST GENERAL DU CANADA est qualifié de fiduciar pour les détenteurs de OPERA DIAMOND LIMITEE

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire M.-A. DEMERS

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-004260-764

Pacific International Equities Corp., corps politique dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 140 avenue Northcote, Toronto, Ontario, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME LUC GÉOFFROY, 440 rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-004260-764

Pacific International Equities Corp., corps politique dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 140 avenue Northcote, Toronto, Ontario, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME LUC GÉOFFROY, 440 rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-004260-764

Pacific International Equities Corp., corps politique dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 140 avenue Northcote, Toronto, Ontario, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME LUC GÉOFFROY, 440 rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-004260-764

Pacific International Equities Corp., corps politique dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 140 avenue Northcote, Toronto, Ontario, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME LUC GÉOFFROY, 440 rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-004260-764

Pacific International Equities Corp., corps politique dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 140 avenue Northcote, Toronto, Ontario, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de la Cour Supérieure

ME LUC GÉOFFROY, 440 rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal, Québec, PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-004260-764

Pacific International Equities Corp., corps politique dont le siège social se trouve à l'adresse suivante: 140 avenue Northcote, Toronto, Ontario, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no 2672618.

Date le 9ème jour de mars 1976

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES GRANGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1976

A. BEAULIEU
Greffier en chef de

Leach compte ses 50e et 51e buts contre Atlanta Lafleur décapsule Washington

C'est Guy Lafleur, avec deux buts et une passe, qui a réalisé la performance de la soirée, hier, alors que le Canadien de Montréal a décapité les Caps de Washington, au compte de 5-1. Lafleur, devant 16,462 spectateurs a enregistré ses 46e et 47e buts de la campagne, ajoutant une passe, pour porter sa fiche personnelle à 105 points.

Peter Mahovich, Bob Gainey et Yvan Cournoyer ont marqué les autres buts du Canadien, qui a amoché les Caps au chapitre des lancers au but: 42 contre 22. Même chose au titre des buts comptés: un contre l'autre cette saison: le Canadien présente cette même supériorité, ayant marqué 30 fois contre 6.

Celui qui a frustré Michel Larocque d'une fiche vierge est Hartland Monahan, qui a enregistré en troisième. Larocque se

dirigeait, sans problème aurait-on cru, vers son troisième "blanchissage" cette année en 18 apparitions.

Signalons les belles performances de Jacques Lemaire, trois passes complètes, de Bernie Wolfe, des Caps, qui a réalisé quelques beaux arrêts et de quelques joueurs qui, de part et d'autre, ont tenté de relever le moral des spectateurs au moyen d'une persistance au travail tout-à-fait louangeable. L'arbitre, John McCauley, est un de ceux qui ne le moins travaillé: il n'a exilé hier soir que cinq joueurs de chaque équipe, pour deux minutes chacun.

A Philadelphie, Regg Leach a marqué ses 50e et 51e de la campagne, alors que les Flyers ont éteint les Flames d'Atlanta 6-1.

Les Flyers ont maintenant une fiche de 21 victoires d'affilée. C'est Leach qui mène dans la LNH au chapitre des buts; il a de plus abattu un nouveau record d'équipe dans ce domaine, dépassant les 50 de Rick MacLeish en 1972-73.

Il faudrait que les Flyers gagnent leurs deux prochains matches pour dépasser le record de 23 victoires consécutives des Bruins de Boston, qui a été établi en 1940-1941.

A Buffalo, Gilbert Perreault et Jimmy Lorentz ont obtenu chacun un chapeau, pour mener les Sabres de Buffalo à une victoire 8-2 contre les North Stars du Minnesota. Dan Gare et Craig Ramsay ont compté les autres buts du Buffalo.

Même si les négociations piétinent Bowie Kuhn ouvrirait les camps d'entraînement demain

ST-PETERSBURG, Floride (AP) — Le commissaire du baseball, Bowie Kuhn, a promis hier que les camps d'entraînement ouvriront et que la saison débutera comme prévu le 8 avril prochain.

"Je ne puis préciser le jour de l'ouverture des camps, que ce soit lundi (aujourd'hui) ou mardi, mais on jouera au baseball à la date prévue," a-t-il affirmé.

D'aucuns soutiennent que les joueurs seront à l'entraînement demain.

Interrogé relativement à la rumeur selon laquelle une décision serait prise à 18 heures aujourd'hui concernant l'ouverture des camps, le commissaire a répondu: "J'espère qu'il y a dans cette rumeur un fond de vérité, mais aucune heure précise n'a encore été arrêtée. Les propriétaires diffèrent encore d'opinion sur le temps dont les joueurs doivent disposer pour retrouver leur forme.

Un représentant patronal a confié hier à l'Associated Press que la date limite était lundi — soit trois semaines avant le début de la saison.

Kuhn a tenu une conférence de presse improvisée à deux portes de la salle où se réunissent pour une 29ème session les joueurs et les propriétaires.

Marvin Miller, directeur exécutif de l'association des joueurs, n'a pas caché sa surprise face aux propos du commissaire qu'il a du reste qualifié de très optimiste. Il a cependant dit que les joueurs accepteraient de reprendre l'entraînement si les camps étaient ouverts.

Miller demeure très pessimiste puisqu'il ne voit aucun accord poindre à l'horizon. La session d'hier n'aurait d'ailleurs apporté rien de neuf. Lee MacPhail, président de la Ligue américaine et l'un des principaux négociateurs de la partie patronale, a également montré

des signes d'impatience et de lassitude face au peu de progrès réalisés hier.

"On entend toujours le même refrain," a-t-il dit. "C'est une expérience très frustrante pour tous, à encore déclaré le commissaire. Mais je crois que nous arriverons à un compromis. Mon travail est de maintenir les joueurs et les propriétaires en contact permanent dans le but de trouver une solution."

Le commissaire a par ailleurs exprimé l'avis que le présent

conflit de travail n'aurait pas d'incidence sur la popularité du sport auprès du public.

Au terme de la rencontre d'hier, il semble que les propriétaires maintiennent leur dernière offre relativement à la clause d'exclusivité qui vise à permettre à un joueur de devenir agent libre après sa huitième saison. Les joueurs, encouragés dans leurs revendications par des décisions du tribunal, exigent au contraire une libération après cinq saisons.

Hockey universitaire Les Blues inscrivent un 8e titre national

TORONTO (CP) — Les Blues de l'université de Toronto, dirigés à l'attaque par John Pre-

cious, auteur de deux buts, ont remporté le championnat de l'Union athlétique intercollégiale canadienne de hockey à la suite de leur victoire de 7-2 contre les Gryphons de l'université de Guelph.

Il s'agit pour les Blues d'un huitième titre national au cours des 11 dernières années.

Paul Sawyer, Bob Adoranti, Doug Herridge, Larry Hopkins et Mike Hannan ont également compté pour les Blues, tandis que Frank Stautitz et Lorne Jarrett ont répliqué pour les Gryphons.

Samedi, un but de Precious compté à 10:09 en prolongation, avait permis aux Blues de vaincre les Stingers de l'université Concordia au compte de 3-2 et de passer à la finale.

Cette défaite des Stingers, qui représentaient le Québec et tout l'Est du Canada, fut d'autant plus décevante qu'il s'agissait de leur premier revers en 36 parties.



Le commissaire Bowie Kuhn, qui a tenu un rôle très secondaire dans le conflit qui oppose les joueurs de baseball aux propriétaires, annonçait aujourd'hui l'ouverture des camps d'entraînement même si les négociations n'ont guère progressé au cours des derniers jours. (Téléphoto AP)

Stenmark remporte la coupe du monde

ASPEN Col. (AFP) — Le jeune Suédois Ingemar Stenmark, qui fêtera son 20ème anniversaire dans quatre jours, pourra le fêter dans l'euphorie: hier sur les pentes d'Aspen, dans le Colorado, il a gagné le slalom de la Roch Cup et de ce fait s'est définitivement attribué la coupe du monde 1975-76 de ski alpin.

Stenmark a en effet porté son total de points au classement général à 241 points, grâce à cette victoire, et ne peut plus être rejoint. Les Italiens Gustavo Thoeni et Piero Gros, respectivement 3ème et 4ème de ce slalom, les seuls adversaires qui pouvaient encore prétendre le battre, ne totalisent maintenant que 190 et 189 pts. Quant à l'Autrichien Franz Klammer, deuxième du classement général avec 181 pts, il a été disqualifié dans le slalom, n'a donc marqué aucun point et est 4ème avec un total inchangé.

Comme il ne reste qu'une seule course comptant encore pour la coupe du monde, le slalom géant du mont Ste-Anne à Québec, qui sera disputé à la fin de cette semaine, Stenmark ne peut plus être battu. En effet, le vainqueur de cette ultime course ne pourra marquer qu'un maximum de 25 pts. Le champion de Tarnaby, dans le nord de la Suède, étant donc hors de portée de ses rivaux, la

course vaudra surtout par le duel qui vont se livrer Gustavo Thoeni et Gros pour la médaille d'argent. Mais dans la forme exceptionnelle qu'il connaît, Stenmark pourrait fort bien terminer sa saison par une victoire.

D'autre part, la Suisse Lise-Marie Morerod a pris sa revanche des Jeux olympiques d'Innsbruck où, grande favorite des deux slaloms, elle tomba dans le spécial et dut se contenter de la 4ème place du géant. Samedi à Aspen, elle a en effet renoué avec la victoire dans le géant de la Roch Cup en l'emportant de façon décisive devant la Française Danielle Bernadine et l'Autrichienne Monika Kaserer.

Grâce à sa victoire, Morerod a eu la compensation de s'attribuer la médaille d'or de la discipline de la coupe du monde.

Enfin, Henri Duvalard, trois ans après Jean-Claude Killy, est devenu le deuxième Français à être sacré champion du monde de ski professionnel, samedi, à Steamboat, au Colorado.

C'est en triomphant du Québécois Alain Cousineau en finale du slalom spécial, que le populaire "Dudu" a acquis son titre. Il a nettement dominé ses rivaux cette saison en gagnant 12 des 16 épreuves auxquelles il a participé.

Samedi soir au Forum

Les Bruins croulent au troisième vingt

Scotty Bowman dirige sans doute l'équipe la plus talentueuse de la Ligue nationale. Cela dit il demeure un élément très important dans les succès de l'équipe et il serait injuste de sous-estimer son rôle. Il n'a rien d'un portier et les Bruins de Boston, vaincus 4-2 samedi soir au Forum, en conviendront.

Alors que le Canadien accusait un retard de 2-0 après deux périodes, durant lesquelles les visiteurs ont manifesté un jeu d'ensemble exemplaire, Bowman a associé Guy Lafleur à Doug Jarvis et Bob Gainey dès le début du dernier engagement.

Ce changement de dernière heure a semblé surprendre les Bruins qui ont croulé sous l'offensive du Canadien, qui a compté quatre buts sans riposte. Lafleur a d'abord réussi le premier but des siens en faisant dévier une passe de Doug Jarvis derrière Gerry Cheevers. Puis Yvan Cournoyer et Doug Risebrough ont ajouté deux

autres buts à mi-chemin de la période, avant que Gainey, dans un fillet désert, n'assure la victoire au Tricolore.

La tactique de Bowman de faire jouer Lafleur sur deux trios fut très heureuse puisque les Bostonnais avaient su tenir en échec l'attaque montréalaise pendant deux périodes. Rapides, tenaces, ils ont empêché les joueurs du Canadien de s'approcher de Cheevers, qui fut toutefois excellent les quelques fois où il fut mis à l'épreuve. Don Marcotte, en première période, puis Ken Hodge, en deuxième, ont déjoué Ken Dryden qui a reçu 31 lancers contre 34 pour son vis-à-vis.

Même s'il a été bien secondé durant les 40 premières minutes de jeu, Cheevers a fait la preuve que près de quatre saisons dans l'Association mondiale ne lui avaient pas enlevé ses moyens. Au contraire, mais il ne put repousser l'irrésistible attaque du Tricolore, qui a largement dominé le dernier tiers pour soutenir la victoire.

hockey

Ligue Nationale

Vendredi
Atlanta 4, Washington 1
Samedi
Montréal 4, Boston 2
Rangers NY 7, Vancouver 3
Islanders NY 2, Toronto 2
Pittsburgh 4, Californie 2
Detroit 4, Los Angeles 1
Chicago 4, Minnesota 1
St-Louis 5, Kansas City 3

N.-Angleterre 8, Cleveland 2
Samedi
Houston 3, San Diego 2
Indianapolis 6, Phoenix 4
N.-Angleterre 5, Cincinnati 1

Hier soir
Toronto 3, Québec 1
Winnipeg 4, Edmonton 2
Phoenix 3, Cleveland 2

Ligue Majeure du Québec
Vendredi
Québec 8, Laval 2
Sherbrooke 8, T.-Rivières 3
Montréal 4, Sorel 2
Chicoutimi 10, Shawinigan 3

Association Mondiale
Vendredi
Québec 10, Winnipeg 8
Phoenix 5, Toronto 2
Indianapolis 8, Cincinnati 3

LIGUE NATIONALE									
Section Lester Patrick									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
PHILADELPHIE	69	45	10	14	307	178	104		
ISLANDERS NY	70	38	17	15	267	165	91		
ATLANTA	72	31	31	10	238	215	72		
RANGERS NY	69	24	36	9	233	286	57		
Section Connie Smythe									
CHICAGO	69	27	25	17	210	215	71		
VANCOUVER	70	28	29	13	235	242	69		
ST-LOUIS	70	25	33	12	215	252	62		
MINNESOTA	70	18	48	4	167	269	40		
KANSAS CITY	68	12	46	10	160	290	34		
Section Charles Adams									
BOSTON	69	44	14	11	270	203	99		
BUFFALO	70	38	20	12	294	215	88		
TORONTO	71	31	26	14	263	241	76		
CALIFORNIE	72	25	38	9	226	252	59		
Section James Norris									
MONTREAL	71	52	9	10	297	150	114		
LOS ANGELES	70	33	30	7	225	233	73		
PITTSBURGH	70	31	28	11	297	261	73		
DETROIT	69	21	39	9	178	284	51		
WASHINGTON	69	8	52	9	188	337	25		

ASSOCIATION MONDIALE									
Section Canadienne									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
WINNIPEG	72	48	22	2	318	226	98		
QUEBEC	69	40	25	4	300	273	84		
CALGARY	69	35	30	4	258	235	74		
EDMONTON	72	24	43	5	239	301	53		
TORONTO	67	19	43	5	277	335	43		
Section Est									
N.-ANGLETERRE	70	30	34	6	226	252	66		
CLEVELAND	68	29	34	5	32	240	63		
CINCINNATI	71	31	39	1	255	292	63		
INDIANAPOLIS	69	29	37	3	207	214	61		
Section Ouest									
HOUSTON	67	43	24	0	275	226	86		
PHOENIX	69	35	28	6	256	234	76		
SAN DIEGO	68	33	31	4	261	237	70		

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC									
Section Est									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
QUEBEC	68	38	23	7	324	270	83		
TROIS-RIVIÈRES	68	33	30	5	356	334	71		
CHICOUTIMI	69	27	30	12	335	360	66		
SPRÉL	70	26	33	11	295	367	63		
SHAWINIGAN	68	9	55	4	243	529	22		
Section Ouest									
SHERBROOKE	69	49	12	8	497	266	106		
CORNWALL	69	37	23	9	338	260	83		
MONTREAL	67	34	26	7	311	261	75		
HULL	70	29	34	7	306	313	65		
LAVAL	70	24	40	6	299	344	54		

Ligue Nationale

Samedi
Rangers 7, Canucks 3

Première période
1-RANGERS: Dillon (19)
Vickers, Greschner
2-VANCOUVER: O'Farley (17)
Bligh, Lever
3-RANGERS: Vickers (28)
Gilbert, Greschner
4-RANGERS: Dillon (20)
Gilbert, Vickers
Pénalité: Aune

Deuxième période
5-RANGERS: Middleton (24)
Exposito, Hicke
6-RANGERS: Vadnais (18)
Stemkowski
7-VANCOUVER: Verwaert (33)
Bourhis
8-RANGERS: Dillon (21)
Poli
Pénalité: Aune

Troisième période
9-VANCOUVER: Gould (30)
Bordeaux, Odlifsson
10-RANGERS: Exposito (29)
Hicke, Vadnais
Pénalité: Aune

Tirs aux buts:
NY Rangers: 11 11 5-27
Vancouver: 13 11 18-42
Gardiens: Davidson, NY Rangers; Smith, Ridley, Vancouver
Assistance: 15,612

Islanders 2, Maple Leafs 2
Première période
1-ISLANDERS: Gillies (33)
Harris, Trotter
Pénalités: Drouin 1, Bouteffe 12:13
Nystrom 17:13

Deuxième période
2-TORONTO: Hammarstrom (19)
Ferguson, Salming
Pénalités: Thomas 1:41, Howard 1:54:02
Gilles 1 mineurs, majeure, Bouteffe 7 majeure
11:09

Troisième période
3-ISLANDERS: Trotter (27)
D. Rivin, J. Pothiv
4-TORONTO: Valiquette (9)
Selling
Pénalités: Gilles 13:36, Sittler 15:03

Tirs aux buts:
Islanders: 14 9 9-32
Toronto: 8 10 9-27
Gardiens: Resch, NY Islanders; Thomas, Toronto
Assistance: 16,485

Black Hawks 4, North Stars 1
Première période
Aucun but
Pénalités-Hicke M 10:48, M banc 15:54

Deuxième période
1-CHICAGO: Marks (20)
Korol, Mikita
2-CHICAGO: Bordeaux (11)
Rota
3-CHICAGO: Daigle (12)
Bordere, Hull
4-MINNESOTA: Talafova (17)
Hogaboam
Pénalités: Russell 0:47, Bulawa M 8:29, Murray C 14:40, Russell C 17:52

Troisième période
5-CHICAGO: Korol (18)
Mikita, Marks
Pénalité: Aune

Tirs aux buts:
Chicago: 12 11 8-31
Minnesota: 13 8 4-25
Gardiens-Exposito, Chicago; Maniogo, Minnesota
A-12,480

Penguins 4, Seals 2
Première période
1-PITTSBURGH: Kelly (23)
Van Impe
2-PITTSBURGH: Larouche (40)

Red Wings 4, Kings 1

Première période
1-LOS ANGELES: Corrigan (16)
Murdoch, Murphy
2-DETROIT: Libett (19)
Hextall
Pénalités: Cameron D 6:03, Murphy LA 14:49, Komadoski LA 16:07, Maloney D 18:28

Deuxième période
3-DETROIT: Hextall (13)
Harvey, Libett
4-DETROIT: Bloon (11)
Hextall
Pénalités: Cameron D 6:03, Murphy LA 14:49, Komadoski LA 16:07, Maloney D 18:28

Troisième période
5-DETROIT: Hextall (14)
Cameron, Libett
Pénalités: Harper D 2:19, Wilson LA 9:38, Salvoira D 6:16 mineurs 18:18

Tirs aux buts:
Detroit: 8 13 11-32
Los Angeles: 6 11 15-34
Gardiens: Giacomini, Detroit; Edwards, Los Angeles
Assistance: 11,534

Canadien 4, Bruins 2
Première période
1-BOSTON: Marcotte (11)
Cushman
Pénalités: Marcotte B 11:17, Cournoyer M 12:00, Van Boonmer M 18:00

Deuxième période
2-BOSTON: Hodge (21)
Rattelle, Bullock
Pénalité: Hayward B 6:31

Troisième période
3-MONTREAL: Lafleur (45)
Kelly
4-MONTREAL: Cournoyer (27)
Savard, Lambert
5-MONTREAL: Rainey (15)
Roberts
6-MONTREAL: Gibeau (13)
Jarvis
Pénalités: Savard B, Wilson M 12:40

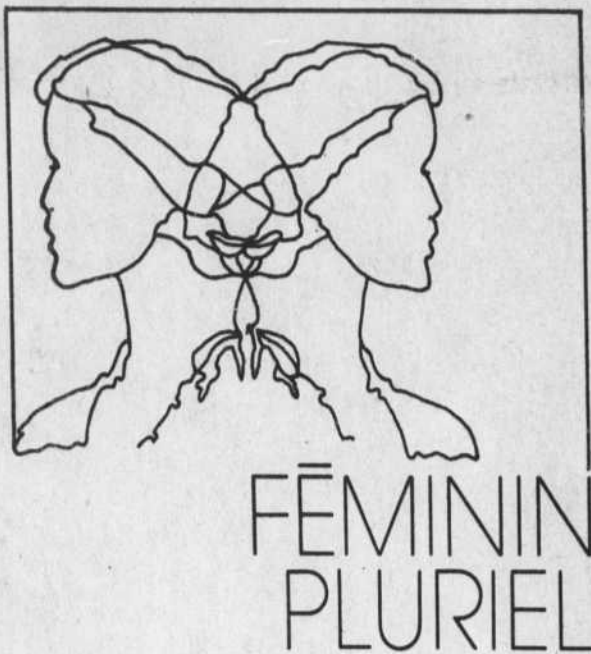
Tirs aux buts:
Boston: 14 12 5-31
Montreal: 8 11 15-34
Gardiens: Cheevers, Boston; Dryden, Montreal
Assistance: 8,997

Blues 5, Scouts 3
Première période
1-ST-LOUIS: Larose (12)
Lefley, Sanderson
2-KANSAS CITY: Hudson (12)
Lagard, Arseny
3-KANSAS CITY: Burns (12)
Lagard, Arseny
Pénalités: Patton (8)
Gassoff
Pénalités: Herron K 0:31, Bergman KC 8:02, Durabano KC 8:07, Butler SL 15:49, mineurs, Durabano KC 12:59, Hudson KC 15:49

Deuxième période
4-ST-LOUIS: Larose (12)
Lefley SL 8:02, Durabano KC 8:07, Butler SL 15:49, mineurs, Durabano KC 12:59, Hudson KC 15:49

Troisième période
5-KANSAS CITY: Charron (26)
Hudson, Bergman
6-ST-LOUIS: Butler (14)

Canadiens 5, Capitals 1



Le Service bénévole de Montréal lance un appel spécial aux femmes qui disposeraient de quelques heures par semaine pour aller conduire un malade à l'hôpital pour y recevoir un traitement.

Le besoin est urgent. Depuis six mois, le service des transports du Service bénévole a reçu 1,700 demandes pour des chauffeurs et n'en a trouvé que 879, sans compter ses filiales de Laval et de Pointe-Claire qui, elles aussi, reçoivent quantité de demandes auxquelles elles ne peuvent pas toujours répondre, faute de bénévoles.

Bien des femmes à la maison, qui disposent d'une automobile, pourraient offrir leurs services. Il suffit d'une heure ou deux par semaine, le matin ou dans la journée, pour aller chercher le malade chez lui et le déposer à l'hôpital. Ils n'ont pas besoin de le ramener chez lui, l'hôpital se chargeant du retour à la maison.

Beaucoup de chauffeurs bénévoles posent ce geste en se rendant à leur travail le matin. Ils vont chercher le malade chez lui et le déposent à l'hôpital. Ils n'ont pas besoin de le ramener chez lui, l'hôpital se chargeant du retour à la maison.

Une bénévole qui habite l'est de la ville rend ce service à un malade depuis quatre ans, le conduisant trois ou quatre fois par semaine à l'hôpital Maisonneuve qui se trouve sur sa route. Les coordonnatrices du service des transports s'efforcent de donner au chauffeur bénévole un cas qui est sur son chemin pour lui éviter de faire de grands détours.

Les traitements varient suivant la maladie, mais tous les malades ont le même problème, celui de se rendre à l'hôpital sans emprunter les transports en commun, leur état de santé ne leur permettant pas. Ces jours derniers, par exemple, le service des transports a reçu une demande particulièrement difficile à remplir: il s'agit d'un garçonnet de neuf ans qui habite Saint-Léonard et doit être conduit tous les jours à Ville Emard pour y suivre un traitement spécial. Or la distance est grande et il faut trouver un chauffeur chaque jour de la semaine.

Les assistés sociaux reçoivent l'aide financière dont ils ont besoin pour se déplacer en taxi quand c'est nécessaire. Mais il n'en va pas de même pour les gens dont le budget est limité. Comment, par exemple, une personne qui habite Ville Saint-Laurent et qui doit chaque jour suivre un traitement susceptible d'enrayer le cancer, peut-elle se permettre de dépenser quotidiennement de \$10 à \$15 pour se rendre à l'hôpital Notre-Dame? C'est cette catégorie de gens qui est la plus touchée, souligne au cours d'une entrevue le directeur des relations publiques du Service bénévole de

Montréal, Mme Yvonne R. Morissette, car la Régie de l'assurance-maladie ne rembourse pas ces frais.

Le Service bénévole étudie en ce moment les moyens de défrayer le coût de l'essence pour ses chauffeurs bénévoles lorsqu'ils vont conduire quelqu'un à l'hôpital. Il espère y réussir. Une campagne de sollicitation auprès des compagnies d'essence pour qu'elles donnent des coupons a commencé à porter fruit: trois d'entre elles ont déjà répondu à l'appel, mais c'est loin d'être suffisant. Le Service ne peut donc, pour l'instant, rembourser les frais d'essence des chauffeurs bénévoles que dans certains cas, alors que les distances sont particulièrement longues.

Si vous disposez d'une automobile et de loisirs, ne serait-ce que quelques heures par semaine, n'hésitez pas à entrer immédiatement en communication avec le Service bénévole de Montréal. Il suffit de téléphoner à 844-4442. On a besoin de vous.

Un dépliant utile — La loi sur l'assurance-chômage accorde une aide financière particulière aux femmes qui subissent un arrêt temporaire de rémunération pour cause de grossesse. Depuis le 1er février dernier, la législation assure une plus grande souplesse puisque les bénéficiaires peuvent maintenant choisir le moment où elles peuvent présenter leur demande de prestations de maternité, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Dans le but de renseigner les femmes sur leurs droits et les aider à bénéficier de ces prestations, la Commission d'assurance-chômage a rédigé un dépliant que l'on peut se procurer gratuitement en s'adressant au bureau de la CAC de sa localité ou en écrivant à la Commission d'assurance-chômage du Canada.

Vous y trouverez réponses à vos questions: à quelles conditions on peut recevoir des prestations, quand commencera le paiement, quel est le montant des prestations de maternité, que faire à la fin de la période de prestations, et autres renseignements pratiques.

Attention — À la fin de ce dépliant, il y a un avertissement qui se lit ainsi: "Toute personne qui, pour une raison quelconque, reçoit des prestations auxquelles elle n'a pas droit, se verra tôt ou tard contrainte de les rembourser".

À ce sujet, Action-femmes, un des services du Conseil du statut de la femme, signale dans son dernier rapport rendu public ces jours derniers avoir reçu deux plaintes de femmes qui ont reçu une réclamation de l'assurance-chômage pour des prestations perçues en trop.

Cette pratique, note Action-femmes, apparaît comme injuste puisque dans les deux cas l'erreur était due à la commission d'assurance-chômage.

Le combat syndical et les femmes — C'est le titre d'une brochure distribuée aux participants du 14e congrès de la Fédération des travailleurs du Québec qui se tenait en décembre dernier.

En plus d'y dresser un rapide bilan de la législation québécoise censée protéger les femmes, on y fait un tour d'horizon des politiques de négociations que devrait adopter la FTQ.

Conçue dans le but d'aider les militants et permanents syndicaux à faire un examen critique de leurs conventions collectives et de leurs attitudes syndicales du point de vue de la discrimination à l'endroit de leurs membres féminins, cette brochure d'une cinquantaine de pages aurait également avantage à être lue par tous ceux que la condition féminine préoccupe. On peut se la procurer au coût de 50 cents en s'adressant à la FTQ, au 1290, rue Saint-Denis, Montréal.

Et les femmes...? — Extrait d'une convention en vigueur... 5.6 Aucune discrimination. La Compagnie et l'Union maintiendront leur politique de ne pas faire de discrimination à l'endroit d'aucun employé, à cause de sa race, sa couleur, ses croyances ou sa nationalité.

— RENÉE ROWAN

L'association des policiers de la SQ renouvelle son exécutif

Le président sortant Guy Magnan de l'Association des policiers de la Sûreté du Québec a mordu la poussière samedi en compagnie de 11 des quinze membres de son conseil d'administration, alors que les 4,000 policiers de la SQ ont élu à leur tête le caporal Raymond Richard, de la section des crimes contre la propriété à Montréal.

Après son élection pour un mandat de trois ans, M. Richard a attribué sa victoire éclatante à la trop faible combativité de l'ancienne équipe. Effectivement, la Sûreté du Québec compte un grand nombre de jeunes et ces derniers jugeaient de plus en plus que M. Magnan, en poste depuis neuf ans, ne défendait pas leurs intérêts avec suffisamment d'nergie.

On semblait particulièrement remettre en question l'accord conclu au sujet des Jeux olympiques, aux termes duquel les policiers acceptaient de voir suspendues toutes les périodes de vacances normales afin de faire face plus efficacement à la situation très spéciale qui existait à ce moment.

Près de 91 pour cent des agents de la SQ ont participé à ce vote par correspondance, pour un nombre total de 3,544 votes. A la présidence, M. Richard l'a emporté sur ses trois adversaires avec 47% des suffrages alors que M. Magnan, son plus proche concurrent, n'en obtenait que 26%.

A la vice-présidence, Jean-Marie Bouchard a défait le titulaire sortant, M. Gilles Dubé, en amassant plus de 60% des

votes. Le poste de secrétaire-général de l'Association des policiers de la SQ échoit maintenant à M. Yvon Bergeron qui a recueilli 41% des suffrages pour disposer de ses trois adversaires. Son plus proche rival, M. Thomas Lambert, a obtenu 32% des voix.

Au poste de secrétaire-trésorier, la lutte entre Édouard Bertrand et Jos-Luc Richard a été assez serrée mais le premier a finalement remporté la palme avec 44% des votes contre 39% pour son plus proche rival.

A l'issue du dépouillement du scrutin, qui se tenait au motel Universel de Drummondville, les nouveaux dirigeants de l'Association des policiers de la SQ se sont refusés à tout commentaire sur les événements aussi longtemps que le conseil d'administration ne se sera pas réuni.

Condamné à 20 ans de prison, il est relâché par mégarde...

ORSAINVILLE (d'après CP) — Le personnel de la prison d'Orsainville, non loin de Québec, a relâché par mégarde, samedi après-midi, un meurtrier âgé de 30 ans, nommé Yvan Beauré, qui avait commencé depuis une semaine de purger une sentence de 20 ans d'emprisonnement.

En confirmant cette évasion pour le moins bizarre, la Sûreté du Québec a expliqué qu'on avait également emprisonné à Orsainville, dans le cours de la semaine, un frère du criminel, portant celui-là le nom de Rodrigue.

Rodrigue Beauré avait été placé dans la cellule de son frère, semble-t-il, en attendant le paiement des amendes que lui avaient values

plusieurs contraventions pour stationnement interdit. Il semble également qu'un inconnu ait réglé les amendes, qu'Yvan Beauré ait enfilé les vêtements de son frère et qu'il ait pris la poudre d'escampette en se substituant à lui.

Yvan Beauré avait été déclaré coupable, voici moins de deux semaines, du meurtre non prémédité de deux adolescents: Suzanne Masse et Yvon Houle, qu'il avait abattus dans la rue, à coups de revolver, le soir du 20 décembre dernier. Il avait soutenu, durant son procès, qu'il avait cru reconnaître dans les deux jeunes gens des membres d'un gang de motards, mais qu'il s'était trompé sur leur identité.

Cours aux infirmières en milieu scolaire

QUEBEC — Le ministre des Affaires sociales, M. Claude-E. Forget, annonce la mise sur pied d'un programme de perfectionnement des infirmières oeuvrant en milieu scolaire. A cette fin, une somme de \$33,559 vient d'être accordée à l'Université de Sherbrooke, chargée d'appliquer le programme.

Elaboré conjointement par la Direction de la formation et du perfectionnement du ministère des Affaires sociales et le Service de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke, ce programme vise essentiellement à améliorer la qualité des services d'hygiène et de santé offerts aux étudiants du Québec qui fréquentent les institutions de niveau secondaire et collégial.

Ainsi, une série de seize sessions de perfectionnement réparties sur autant de semaines permettra à quelque 350 infirmières oeuvrant en milieu scolaire de parfaire leurs connaissances afin de remplir plus efficacement leur rôle de personnes-ressources auprès des étudiants.

La psychologie de l'adolescent, l'animation de groupes, les méthodes d'approche en matière d'information et de communication, voilà autant de thèmes qui seront abordés au cours de ces sessions de formation.

Ces diverses sessions d'une durée de cinq jours chacune, seront dispensées dans toutes les régions socio-sanitaires du Québec.

Enfin, à l'issue de chaque session, la Direction générale de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke remettra des attestations d'études à tous ceux qui auront participé au programme.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS

878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

PIERRE BÉLANGER

Designer d'intérieur
décorateur ensemble

Spécialités:
Bureaux et résidences
C.P. 21, St-Lambert, P.Q.

Tél.: 671-2202

A. DADOUN

Art et architecture d'intérieur
Décorateur ensemble

Créations exclusives
LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

Quand vos idées
ressemblent aux nôtres...

CHATEAU
d'aujourd'hui

conseil ou sage

382-4710

Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:

Bertrand Soucy

COMPTABLE DIPLÔMÉ

Une compagnie internationale de systèmes de comptabilité est à la recherche d'un candidat parlant couramment l'anglais et le français pour la représenter dans la Ville de Québec et son district. Doit être capable de représenter une grande compagnie. \$20,000.00 et plus. Répondre s.v.p. à:

E.J. Maude Ltée
1010 ouest rue Ste-Catherine
suite 1007, Mtl, P.Q.
Tél: 878-3971
H3B 1E6

LES ALIMENTS STEINBERG LTÉE, une

filiale manufacturière de la Société Steinberg, exploite une boulangerie hautement automatisée, qui produit plus de 350 sortes de pains et gâteaux. Suite à l'agrandissement et à la modernisation de nos installations, nous sommes à la recherche de personnel cadre compétent, afin de combler les postes suivants:

GÉRANT DE PRODUCTION — le gérant de production planifie, organise, contrôle et coordonne toutes les activités de production et supervise un personnel de 260 employés, dont 4 contremaîtres généraux, 12 contremaîtres et 3 planificateurs de production.

GÉRANT SERVICE DE L'ENTRETIEN — le gérant de service de l'entretien est responsable du bon fonctionnement des équipements et du maintien en bon état des facilités physiques et ce, à un coût minimum. Il dirige un personnel de 4 contremaîtres et de 50 hommes de métier.

Ces postes présentent des défis intéressants, un vaste champ d'action et d'excellentes possibilités d'avancement.

Les candidats intéressés devront s'adresser au:

Bureau d'emploi Steinberg Ltée
Plaza Alexis-Néhon
1500 avenue Atwater
suite 1105
Montréal, P.Q. Tél.: 931-3538

CONTREMAÎTRES

Notre client, la Corporation de la Cité de Lachine, recherche deux responsables, un pour sa division Voirie et un pour sa division Entretien des véhicules. Les candidats sélectionnés travailleront à l'intérieur d'une structure hiérarchique souple, avec du personnel qualifié et un appui technique renouvelé.

CONTREMAÎTRE VOIRIE

En charge des tâches concernant l'entretien, la réfection et l'amélioration des voies et places publiques

Dix ans dans le domaine, dont cinq ans comme contremaître.

Diplôme d'études secondaires

Bonne connaissance de la machinerie lourde et connaissance de la mécanique.

Les deux postes devraient intéresser les personnes ayant prouvé des habiletés en gestion de personnel, gagnant actuellement \$15,000, et recherchant des possibilités d'avancement.



CGGL
conseillers
en gestion

3, Place du Commerce,
Pièce 120, Ile des Soeurs,
Montréal, H3E 1H7
Tél.: 766-2393

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à M. Jean-Claude Gagnon avant le 24 mars 1976 en référant au dossier CT 376 pour la division Voirie et CT 377 pour la division Entretien des véhicules.



Avant d'en acheter
une bouteille,
goûtez-y d'abord
après un bon repas
dans un restaurant.



Une des délicieuses façons d'offrir Irish Mist...
l'Irish Mist Coffee:
Dans un gobelet,
1 oz d'Irish Mist,
3 oz de café noir chaud,
1 cuillerée
de crème fouettée.
Ne pas mélanger.
Pour d'autres recettes, écrivez à
Service aux consommateurs
a/s Walter Trudeau
Les Distilleries Corby Ltée
Case Postale 308
Succursale B,
Montréal.

Ça vous brasse
jusqu'au fond de l'âme

Distillé et embouteillé en Irlande par The Irish Mist Liqueur Co. Ltd.